

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

601/A/2/5
ICDR

acc 1604 m/84/2
061.9714471 7

ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT CANADIEN
DE QUÉBEC

1888

Crémazie--De l'ancien barreau de France--Pompéi--Notice sur Mademoiselle de
Verchères--Relation de Mademoiselle de Verchères--Adresse à Son Excellence
l'honorable A. R. Angers et Réponse--Rapports et Appendice

N° 12



QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^{ie}
1888



CANADA

NATIONAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

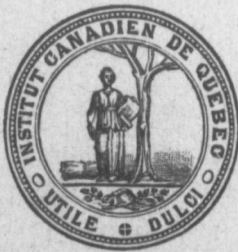
cc 1604
061.971447

ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT CANADIEN
DE QUÉBEC

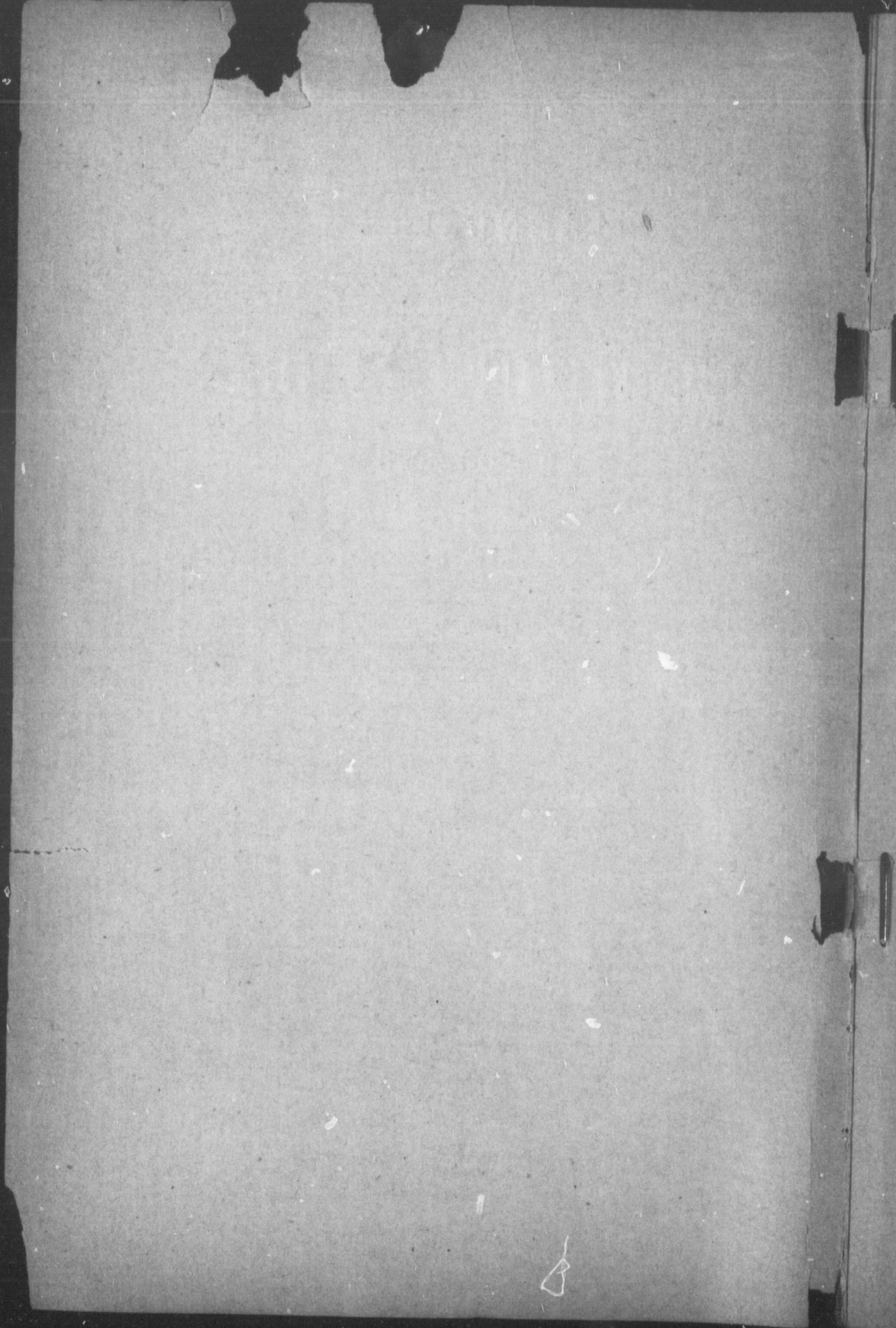
1888

Orémazie—De l'ancien barreau de Franco—Pompéi—Notice sur Mademoiselle de
Verchères—Relation de Mademoiselle de Verchères—Adresse à Son Excellence
l'honorable A. R. Angers et Réponse—Rapports et Appendice

N° 12



QUÉBEC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C^o
1888



AVANT-PROPOS

Les directeurs de l'Institut Canadien sont heureux de continuer aujourd'hui la publication de leur annuaire interrompue depuis plusieurs années. Ils ont pensé consacrer à leurs annales, une partie de l'aide que le gouvernement a bien voulu leur accorder à la dernière session du parlement. C'était remplir le désir si souvent manifesté par leurs amis, et prouver au public, une fois de plus, l'œuvre utile que l'Institut a mission de remplir.

Nous devons profiter de cette occasion pour remercier le gouvernement provincial de sa générosité à notre égard et souhaiter que non-seulement le gouvernement, mais encore le public comprenne la valeur des sacrifices que nous faisons pour faire progresser notre œuvre, et pour continuer nos travaux.

Nous avons ajouté dans cet annuaire à la publication de quelques conférences : « La relation des faits héroïques de mademoiselle de Verchères, » récit fait par mademoiselle de Verchères elle-même au roi de France, à la demande du comte de Beauharnois, alors gouverneur de la Colonie. C'est un épisode très-intéressant de notre histoire, et nous sommes certain que le public nous saura gré de lui faire connaître cette curieuse et intéressante pièce.

Si notre sentiment ne nous trompe pas et que nos amis nous encouragent dans la marche que nous suivons aujourd'hui, nous continuerons dans les annuaires suivants à faire connaître la richesse des archives canadiennes, en livrant au public d'autres pièces historiques aussi précieuses que celle que nous lui offrons aujourd'hui.

CONFÉRENCES

DANS LES SALLES DE L'INSTITUT EN 1886 ET 1887

Les Isles de la Manche, leur histoire, leurs mœurs et leurs institutions ; par M. Henri BOLAND, de la *Revue Internationale*.

Le Langage du geste ; par Monseigneur HAMEL, V. G., de la Société Royale.

Les Grands Centres de l'Ouest Américain ; par M. N. E. DIONNE.

La Presse ; par M. Georges LEMAY.

Adventures and Scenes in the interior of Florida ; par M. J. U. GREGORY.

Pompeï ; par M. J. FRÉMONT.

De l'Ancien Barreau de France ; causerie historique par M. J. E. PRINCE.

L'Amérique du Nord avant Christophe Colomb ; par M. Alphonse GAGNON.

La Belgique ; par M. B. LIPPENS.

Crémazie ; par M. N. N. OLIVIER.

Whittier, the New England poet ; par M. George STEWART, de la Société Royale.

La Société Canadienne au 17ème siècle ; par M. T. P. BEDARD.

La vie dans les mines ; Récit d'un voyage à trois mille pieds sous terre, par M. B. LIPPENS.

Vers le passé ; Notes sur le Général Richard Montgomery, par M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE, de la Société Royale.

Réalistes et décadents ; par M. Napoléon LEGENDRE, de la Société Royale.

Histoire et légende ; par M. L. P. LEMAY, de la Société Royale.

OFFICIERS ET DIRECTEURS DE L'INSTITUT

1888-1889

| | |
|--|---------------------------------|
| MM. L. J. C. Fiset..... | Président honoraire. |
| J. Frémont..... | Président actif. |
| Thomas Chapais, } J. E. Prince, } | Vice-Présidents. |
| L. P. Sirois..... | Trésorier. |
| N. E. Gauvreau..... | Assistant-trésorier. |
| J. G. Couture..... | Secrétaire-archiviste. |
| J. O. Frenette, } F. X. Gosselin, } | Assistants-sec.-arch. |
| Edouard Taschereau..... | Secrétaire-correspondant. |
| J. F. Dumontier, } Jos. Ledroit, } | Assistants-sec.-correspondants. |
| T. A. Venner..... | Bibliothécaire. |
| G. de Léry..... | Curateur du musée. |

BUREAU DE DIRECTION

Le président-actif ; les vice-présidents ; le trésorier ; le secrétaire-archiviste ; le secrétaire-correspondant ; le bibliothécaire ; le curateur du musée ; Mgr Légaré ; M. le Curé de Québec ; M. le Curé de Saint-Roch ; l'honorable Pierre Garneau ; l'honorable Jos. Shehyn ; l'honorable Ed. Remillard ; MM. Siméon Lesage ; D. J. Montambault ; P. J. Jolicœur ; H. J. J. B. Chouinard ; T. Ledroit ; A. Vallée ; Chas. Joncas ; Alphonse Pouliot ; Adj. Turcotte et E. Huot.

ROMA JAVOZ
ADAMAS

§.—I.

CRÉMAZIE

Conférence faite à l'Institut Canadien par
M. N. N. OLIVIER.

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Il y a quinze ans à peine, un québecquois écrivait que le nom d'Octave Crémazie ne devait jamais plus être prononcé au Canada. Cependant, en l'an de grâce 1883, la plume éminemment patriotique d'un de nos écrivains les plus distingués faisait mentir cette triste prophétie en nous donnant un très beau volume, intitulé : « OUVRES COMPLÈTES D'OCTAVE CRÉMAZIE. » Et ce volume était publié sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec. Notre temple des lettres, qui a mêlé son nom à toutes nos grandes œuvres littéraires et nationales (et qui doit en partie son existence à Crémazie lui-même) s'ouvrait pour recevoir et acclamer l'exilé dont le souvenir paraissait un peu oublié.

C'était le commencement de la réhabilitation. Aujourd'hui, quand on évoque le souvenir d'Octave Cré-

mazie, on dit : Crémazie le poète ; quelquefois on ajoute : le poète malheureux. Mais faire allusion au citoyen, au citoyen coupable, jamais ! Le sentiment que ce nom réveille dans nos âmes n'est pas de la haine, encore moins du mépris ; c'est de la pitié, et même de la sympathie, de la sympathie pour le poète que l'on aime, de la pitié pour le malheureux que l'on plaint.— Avoir été poète et avoir souffert, n'est-ce pas d'ailleurs ce qui constitue les deux plus beaux titres à l'indulgence et au pardon ?

La postérité ne s'est jamais montrée sévère à l'égard des manquements des poètes, et en cela comme toujours la postérité a eu raison. Chez eux les torts ne sont souvent que les défauts de leurs qualités. Ils pèchent par entraînement, par faiblesse, par excès de bonté.

Ah ! oui, pardonnez au poète qui a failli et si vous êtes tentés de maudire ses erreurs, songez que n'eût été ses défauts vous n'auriez probablement jamais lu tant de beaux vers qui vous procurèrent de délicieux instants.

Ce fut l'histoire de notre barde canadien.

Si Crémazie n'avait pas été possédé de cette folie d'écrire, de ce démon de l'inspiration qui le jetait sans cesse en dehors du monde réel ; si au lieu de courir après une rime il avait servi le client qui pestait contre lui, ou avait songé à solder ses billets à leur terme ; si avec cela il avait eu une âme plus positive, moins confiante dans les amis, il aurait été un marchand accompli et faisant honneur à ses affaires. Le déficit ne l'aurait pas poussé à la fraude, le nom du libraire serait resté sans tache.....Mais aussi pour la mémoire de ce bon bourgeois que les annales de notre ville auraient pu enrégistrer, notre littérature aurait perdu : « la Promenade de trois morts, » et vous ne chanteriez pas aujourd'hui « le Drapeau de Carillon. »

A vous de choisir maintenant.

Je dis : A vous de choisir ; car remarquez le bien, le choix n'appartient pas au poète !

Lui, n'est pas libre. « Malgré moi, l'Infini me tourmente, » disait Musset. Demander au poète de peser d'abord le pour et le contre et de choisir ensuite entre chanter ou se taire, autant vaudrait demander « à la

brume qui flotte le matin sur les campagnes de s'informer de son chemin » et à la brise de souffler de tel côté plutôt que de tel autre.

Outre sa qualité de poète, Crémazie peut encore invoquer un autre titre à notre bienveillance. S'il a eu des faiblesses, ne les a-t-il pas expiées surabondamment ? Les malheureux ont des droits acquis à la miséricorde, la souffrance lave tant de choses !

Laissons lui donc dans la mort le repos que la vie lui refusa, nous rappelant que le reproche qui s'adresse à la vie privée doit s'arrêter en face d'un tombeau, et que, quand Dieu a jugé une âme, les tribunaux humains ont perdu leur juridiction.

Pourtant, mesdames et messieurs, si le citoyen est oublié, si les errements de l'homme sont ensevelis dans la même fosse, quelque chose lui a survécu qui ne mourra pas, ce sont ses œuvres. Le poète vivra de cette vie que les siècles accordent au génie et qui s'appelle l'immortalité.

C'est de lui que nous voudrions parler dans cette étude.

La marche que nous allons suivre n'a rien de compliqué. Elle é'ait toute tracée d'avance par la vie même de notre héros et sera simple comme elle.

En Crémazie, il y eut l'homme heureux, laissant couler l'existence comme un navigateur qui laisse doucement aller sa barque au courant d'un fleuve limpide ; puis il y eut l'homme coupable, souffrant, désespéré ; et enfin l'homme repentant. Dans la première phase de sa vie, le poète chanta le patriotisme, les gloires nationales et la beauté. Coupable, le genre terrible et les sujets les plus sombres occupèrent exclusivement sa plume. Et quand, sur la fin, le repentir eut touché cette grande âme, restée chrétienne même dans ses égarements, sa pensée prit une teinte de résignation et de douceur qui rappelle dans ses lettres nos beaux couchers de soleil après un jour d'orage.

C'est avec justice que Crémazie a reçu le titre envié par plusieurs de poète national. Nul ne s'est mieux identifié avec le caractère de notre peuple et n'a fait de la littérature l'expression plus fidèle de nos sentiments nationaux. Il a parlé de nos gloires militaires avec

le cœur d'un patriote et l'énergie d'un soldat. Je ne pense pas que jamais un canadien puisse lire « le Vieux soldat canadien », ou entendre chanter « le Drapeau de Carillon », sans sentir vibrer jusqu'à la dernière fibre de son patriotisme.

N'entendez-vous pas les sanglots de la patrie en deuil ? ne voyez-vous pas le Canada orphelin dans ce vieux soldat qui,

Mutilé, languissant—coulait en silence
Ses vieux jours désolés, réservant pour la France
Ce qui restait encor de son généreux sang.

.....
Ses regards affaiblis interrogeaient la rive,
Cherchant si les Français, que dans sa foi naïve,
Depuis de si longs jours il espérait revoir,
Venaient sur nos ramparts déployer leur bannière :
Puis retrouvant le feu de son ardeur première,
Fier de son souvenir, il chantait son espoir :

» Pauvre soldat, aux jours de ma jeunesse,
» Pour vous, Français, j'ai combattu longtemps.
» Je viens encor, dans ma triste vieillesse,
» Attendre ici vos guerriers triomphants.

.....
» Mes yeux éteints verront-ils dans la nue
» Le fier drapeau qui couronne leurs mats ?
» Oui, pour le voir Dieu me rendra la vue !
» Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Quant au « Drapeau de Carillon » on ne le cite plus devant un auditoire canadien. Il paraît que ce chant-là donna longtemps sur les nerfs de quelques-uns de nos amis les Anglais. Il est malheureux que l'idée étroite de nous interdire l'évocation de nos souvenirs nationaux se soit ainsi enracinée dans l'esprit de nos alliés d'aujourd'hui. Ils devraient comprendre que les rejets de deux races, de tout temps en antagonisme, ne peuvent pas avoir le même passé et les mêmes gloires et que le plus qu'on puisse exiger de l'une c'est de ne pas insulter l'autre.

C'était une tentative folle autant que fanatique de vouloir ostraciser « le Drapeau de Carillon. » Cette poésie n'est pas seulement l'œuvre d'un grand poète, c'est l'écho du sentiment de toute une nation. Il est aujourd'hui dans toutes les mémoires et il vivra aussi longtemps que sur les rives du Saint-Laurent battra un cœur canadien. Essayer de le détruire, autant vaudrait tenter l'anéantissement de notre langue.

« Crémazie n'a été vraiment original, dit l'abbé Casgrain, que dans ses poésies patriotiques : C'est le secret de sa popularité, et son meilleur titre devant l'avenir. »

C'est aussi dans ce genre qu'il a donné toute la mesure de ses forces et c'est par là qu'il faut le juger.

Le vers de Crémazie est fier, un peu raide. Il paraît taillé dans le granit du Cap Diamant et sent un môle ciseau. Il n'a pas l'harmonie, le coulant, la mesure des vers de Fréchette ; mais à l'encontre de ce dernier, on dirait que la pensée chez Crémazie est sans cesse sur le point de faire éclater l'expression.

Fréchette, c'est un fleuve imposant, aux bords fleuris, mais au lit peut-être un peu large pour son volume d'eau. Crémazie rappelle le torrent dont les falaises escarpées sont trop resserrées pour contenir la masse des flots qui s'y précipitent. « Fréchette, comme on l'a dit, la plus française de nos muses, met plus d'esprit dans son œuvre ; Crémazie, le plus canadien de nos poètes, écrit davantage avec son cœur » (1).

Chez le dernier, lors même que l'expression n'égale pas la pensée, l'accent nous révèle toujours une âme.

Crémazie aimait à répéter après Musset, un de ses poètes favoris :

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre. »

Certes, il avait raison, il ne buvait jamais dans le verre d'autrui, et quand il écrivait c'était pour exprimer sa pensée et non celle des autres, c'est encore lui qui

(1) Ces quelques mots sur le compte de M. L. Fréchette ne sont peut-être plus justifiables aujourd'hui, après la publication de « la Légende d'un Peuple, » œuvre magistrale où l'auteur a prouvé qu'il avait des idées et du cœur autant que de l'esprit.

le dit. J'en connais qui ne sauraient s'attribuer cet éloge.

Mais il n'en est pas moins vrai aussi que son verre n'était pas grand.

Avec la somme presque incroyable de connaissances qu'il avait déjà acquises et le travail assidu auquel il se livrait chaque jour, son talent serait certainement arrivé à une plus grande fécondité, mais tel qu'il eut le temps de se révéler, il ne connut guère que deux genres. Il n'avait dans son tiroir que deux types : le vieux soldat et le cadavre. En lui, il y avait le poète patriotique et le chantre de l'horrible.

Les sourires comme celui qu'il intitula « les Mille-Iles » sont des exceptions dans sa vie et on les attribuerait volontiers à un moment de distraction. On regrette qu'il ne lui soit pas arrivé plus souvent de ces heureuses distractions quand on lit des strophes comme les suivantes :

Quand Eve à l'arbre de la vie
De sa main eut cueilli la mort,
Sur la terre à jamais flétrie
On vit paraître le remords.

Puis Adam s'en fut sur la terre,
Qui déjà pleurait avec lui,
S'abreuver à la source amère,
Où nous allons boire aujourd'hui.

Et les archanges sur leurs ailes,
Prenant l'Eden silencieux,
Au bout des sphères éternelles
Le déposèrent dans les cieux.

Mais, en s'élançant dans l'espace,
Ils laissèrent sur leur chemin,
Tomber pour indiquer leur trace,
Quelques fleurs du jardin divin.

Et ces fleurs aux couleurs mobiles,
Tombant dans le fleuve géant,
Firent éclore les Mille-Iles.
Ce paradis du Saint-Laurent.....

La pièce se termine par l'élan patriotique que voici :

O patrie ! ô rive natale,
Pleine d'harmonieuses voix !
Chants étranges que la rafale
Nous apporte du fonds des bois !

O souvenirs de la jeunesse,
Frais comme un rayon de printemps !
O fleuve, témoin de l'ivresse
De nos jeunes cœurs de vingt ans !

O vieilles forêts ondoyantes,
Teintes du sang de nos aïeux !
O lacs ! ô plaines odorantes
Dont le parfum s'élève aux cieux !

Bords, où les tombeaux de nos pères
Nous racontent le temps ancien,
Vous seuls possédez ces voix chères
Qui font battre un cœur canadien !

Toute cette poésie est pleine de grâce et de fraîcheur. Mais, nous l'avons dit, Crémazie n'aimait pas les sujets tendres, surtout quand lui aussi se fut abreuvé à la source amère du malheur.

Et sur les derniers temps qui précédèrent la catastrophe, lorsqu'il sentit se creuser sous ses pas le gouffre qui devait l'engloutir, son génie devint de plus en plus sombre.

Là où son âme souffrante se trouvait dans son élément, c'est quand, saisissant l'arme de l'« horrible », il donnait libre cours aux idées lugubres de son esprit et à l'amertume de son cœur. Dans ces moments sa plume devenait le pic du fossoyeur, il fouillait le cimetière, écartait les linceuls et prenait un amer plaisir à contempler le cadavre dans toute sa réalité, dans tout son réalisme.

C'est sous l'influence de ces sinistres impressions que « la Promenade de trois morts » vit le jour.

On y trouve des peintures comme celle-ci :

La femme a sa beauté ; le printemps a ses roses
Qui tournent vers le ciel leurs lèvres demi-closes ;
La foudre a son nuage où resplendit l'éclair ;
Les grands bois ont leurs bruits mystérieux et vagues ;
La mer a les sanglots que lui jettent les vagues ;
L'étoile a ses rayons, mais le mort a son ver !.....

Le ver, c'est la couronne épouvantable et sombre
Qui brille sur nos fronts comme un œil noir dans l'om-
C'est le baiser reçu dans ce lugubre jour [bre ;
Où la mort nous a dit : Viens, je suis ton épouse !
Et ce baiser fatal, cette reine jalouse
Veut que nous le gardions comme un gage d'amour !..

.....

Dans le temps ce cauchemar poétique prit tout le monde par surprise. Les faits ne vinrent que trop tôt livrer le mot de l'énigme. L'analogie était parfaite.

Mesdames et messieurs, je vous avais promis en commençant de ne vous parler que du poète et de laisser dans l'ombre les malheurs du libraire. Vous me pardonnerez si je dois encore une fois poser un doigt timide sur cette plaie. L'explication de la pièce qui nous occupe maintenant l'exige. Car, si, comme on l'a dit, il est permis aux poètes de ne pas dater leurs œuvres, ceci est vrai seulement dans la grande poésie qui n'a rien de commun avec la réalité brutale de chaque jour. Les poètes qui veulent être de leur temps, comme sont les contemporains, ne cherchent pas l'inspiration exclusivement dans l'art qui se nourrit de lui-même, mais ils étudient en même temps les événements qui se déroulent sous leurs yeux et ils prêtent l'oreille aux battements de leurs propres cœurs. Si Crémazie fut si vrai dans ses « Trois morts, » c'est que la tragédie qu'il y représente, la lutte qu'il y peint s'était d'abord livrée en lui-même et qu'il en connaissait les véritables héros.

Entraîné par des amis dont l'histoire enregistrera les noms pour les maudire, mais qu'il n'est pas encore temps de livrer à la publicité, l'infortuné s'était laissé

extorquer des sommes considérables pour des fins d'élection. Mais cette classe d'individus qu'on appelle « meneurs d'élection, » la plus vile de toutes, et la plus fatale à une société d'hommes libres, puisqu'ils font métier de vendre leur conscience et d'acheter celle d'autrui, se montra sourde quand il fallut rencontrer toutes ces obligations. Ces gens, dont la main terne semble n'avoir d'autre but que d'éteindre la confiance et la bonne foi dans les cœurs honnêtes, sont trop affaiblés pour avoir des oreilles.

L'ami trompé, poussé par le désespoir, eut la faiblesse de recourir aux expédients. Il ne voulait que gagner du temps, comptant toujours qu'on viendrait à son aide :.....vaine attente !.....

Il ouvrit enfin les yeux sur l'horreur de sa position. Il vit que l'on avait surpris sa conscience d'honnête homme, qu'on l'avait odieusement exploité. Il était trop tard. La honte était à ses portes et avec elle entra un hôte, jusque là inconnu, le remords. La fuite lui apparut comme dernière ressource. C'est alors qu'il songea à sa vieille mère octogénaire qu'il lui faudrait quitter.

Comprenez-vous à présent l'intrigue de « la Promenade de trois morts » ? Devinez-vous ce qui se cache sous l'apparence du cadavre, cet autre exilé qui sent pour la première fois la morsure du ver, c'est-à-dire du remords ?

L'analogie est frappante, depuis ces reproches que le pauvre mort adresse à ses amis qui l'ont oublié tout en jouissant de ses bienfaits, jusqu'à cette goutte d'eau qu'il prend pour une larme de sa mère.

Au point de vue des principes littéraires, « la Promenade de trois morts » a attiré à son auteur de sévères censures et avec raison. Il y a de certaines horreurs qu'il n'est pas permis de peindre, ou au moins il ne faut pas que l'horrible y soit trop vrai ou la vérité trop crue.

Ainsi, que pensez-vous de ces strophes-ci :

.....
Heureux de se revoir, trois compagnons de vie
Se donnent, en pressant leur main roide et flétrie,
De leur bouche sans lèvre un horrible baiser.

Silencieux, ils vont ; seuls quelques vieux squeiettes
Gémissent en sentant de leurs chairs violettes
Les restes s'attacher aux branches des buissons.

.....

Ecoutez l'un des morts parlant à son voisin. Ce n'est rien moins que gracieux :

Mon ami, lui dit-il, je vois sur votre joue
Un ver qui vous dévore, et quand le vent se joue
Dans vos cheveux blanchis, à ses frémisséments,
On dirait qu'il a peur de perdre sa pâture.
Arrachez donc ce ver et cachez sa morsure.
Peut-être pourrait-il effrayer les vivants...

Le fait est que c'est assez effrayant. Ceci sent évidemment le dieu nouveau et révèle le grand principe à la mode du jour, le réalisme. Ce n'est pas le réalisme de Zola. Celui-là on ne s'amuse pas à le discuter, mais c'est au moins le réalisme et l'horripilant de Hugo, et c'est déjà beaucoup trop. Tous les anathèmes lancés contre Victor Hugo atteignent l'auteur de telles descriptions.

Dans une lettre à M. l'abbé Casgrain, Crémazie sent le besoin de défendre son poème contre les attaques auxquelles il était en proie. Nous ne voudrions pas le suivre dans ce plaidoyer pas plus que nous ne répéterions les reproches qui lui étaient adressés. Pourtant nous ne saurions nous dissimuler la portée incalculable que pouvait avoir l'introduction dans notre littérature de ce genre jusque là ignoré, genre que l'Eglise a considéré comme l'application littéraire de principes de morale condamnés par elle. Et nous avons le droit de nous arrêter devant ces peintures d'une réalité matérielle presque brutale, pour nous demander si c'est bien là le beau véritable, le beau auquel la poésie comme l'art doit tendre.

Si l'art consiste à peindre la nature telle quelle, le monstrueux de la même manière que le parfait, ce qui repousse comme ce qui charme et attire, si tout est beau qui est vrai, nous admettons que « la Promenade de trois morts » ne sera jamais surpassée. Mais dans

ce cas il faudrait en même temps admettre que la photographie et la galvanoplastie sont les derniers degrés de la perfection en fait d'art, ce dont il nous sera longtemps permis de douter. Il ne faut pas oublier que si Boileau, le poète de la Raison, avait raison de dire :

Rien n'est beau que le Vrai ; le Vrai seul est aimable,

le chantre de la Beauté, Musset, n'a certainement pas tort de lui répondre : « Rien n'est vrai que le Beau ; rien n'est vrai sans la Beauté. »

Certes, il faut du réel dans l'art, non du réel pour lui-même, mais du réel transfiguré, du réel avec un reflet d'idéal, du réel qui fasse rêver à l'*au de là*.

Ceci rappelle cette célèbre pensée de Joubert : « Plus une œuvre d'art ressemble à une parole, plus cette parole ressemble à une âme, plus cette âme ressemble à Dieu, plus tout cela est beau. »

« L'idéal sans le réel dans les œuvres de l'art, disait un prédicateur illustre, ce serait comme l'âme sans corps, et le réel sans l'idéal, ce serait comme le corps sans âme ; ce serait l'art cadavre. » Tomber dans le premier abus c'est se tenir sur des « hauteurs sans réalité, » et tomber dans le second c'est descendre à des « réalités sans hauteur. »

Le système qui a retranché Dieu dans la nature n'a été que logique quand il a nié l'idéal dans l'art. Et celui qui a dit : « Le beau c'est le laid, » s'est fait l'écho de la théorie de Spinoza :

« Dieu c'est la nature. »

Je ne puis résister au désir de vous citer une page de l'éloquent Père Félix que l'on dirait écrite après la lecture de « la Promenade de trois morts. »

« Ah ! si du moins, s'écrie le grand orateur, vous aspiriez à transfigurer l'horrible, et à lui faire une auréole grandiose qui l'approche du sublime ! Mais non, la transfiguration répugne au réalisme ; l'essence du réalisme c'est de me montrer le hideux, comme hideux, l'horrible comme horrible, l'horrible tel qu'il se présente au chemin de ma vie, en me forçant de détourner le visage et de fuir son approche. Est-ce donc que tout est à voir, tout à goûter, tout à savourer dans

la nature ? Est-ce que tout y est également beau, intéressant, sympathique ! Et si votre art, en touchant à ces choses, n'a pas le don de la transfiguration, quelle sympathie aura pour moi votre œuvre, et que voulez-vous que j'y admire et que j'y applaudisse ?

« Quoi ! vous rencontrez au fond d'une taverne, ou dans la boue des rues un homme ivre, laid de sa double laideur, prenant devant vous des attitudes sauvages, des poses animales et faisant des gestes innommés : Vous le copiez trait pour trait, à la lettre, vous le photographiez, et vous me dites dans une statue, dans un tableau, sur la scène, dans un roman : Regardez et admirez ; c'est le portrait du réel.— Vous trouvez dans un réduit, une mansarde, je ne sais où, l'homme couvert d'ulcères, personnifiant toutes les horreurs physiques dont une chair humaine peut offrir le spectacle ; et vous voilà chimiste et anatomiste de l'horrible matériel, faisant devant moi la dissection et l'analyse de la plaie, du chancre et de l'ulcère. Et vous dites admirez !..... Vous voyez, tout y est, rien n'y manque : la copie est complète ; c'est le portrait de la réalité.

« A la bonne heure, vous êtes un homme intrépide ; vous avez dévoré pour tout peindre la dernière parcelle de l'horreur et bravé l'extrême puissance du dégoût. Soit, si ces spectacles vous plaisent ; mais vous qui promettiez de me faire cueillir au champ de l'art nouveau la plus belle fleur du plaisir, pourquoi venez-vous me demander de pousser jusqu'à l'héroïsme la victoire sur mon dégoût ? Vous ne deviez que me charmer ; pourquoi vous obstiner à ne me donner que des nau-sées ?

« A quoi bon, je vous prie, toutes ces exhibitions repoussantes, continue le Père Félix. S'il me plaît de m'égouir au spectacle de l'homme ivre, laissez-moi le regarder dans la rue ; et si mon goût m'invite à savourer l'étrange volupté de voir des ulcères, qu'avez-vous besoin de me les peindre ! J'irai les voir à l'hôpital : là, du moins, je les trouverai vivants ; et vos chefs-d'œuvre réalistes ne vaudront jamais pour moi ces vivantes horreurs.»

Changez les noms, et mettez les laideurs d'un cimetière à la place des laideurs d'un hôpital ou d'une

taverne, les pourritures d'un cadavre à la place des ulcères d'un cancéreux, et vous trouverez que cette fustigation indignée frappe Crémazie en pleine poitrine et au cœur même de ses principes. Bien plus, on passerait ces fredaines à des auteurs français à l'égard desquels pourtant l'orateur se montre si sévère. Chez eux l'édifice littéraire est parfait, tout ce qu'on y ajoute désormais n'est que de l'enjolivure, et par conséquent le caprice y est tolérable. Mais ici, nous en sommes encore à poser les premières pierres à notre monument littéraire; la moindre erreur peut donc avoir les suites les plus funestes, car si la base n'est pas solide on n'élevera jamais rien de durable.

Crémazie avait tenté ici la révolution littéraire qui suivait en France la révolution politique. Mais lui aussi glissa sur la pente. Comme tous les révolutionnaires il ne put résister à son propre mouvement et la haine d'un abus le jeta souvent dans l'extrême opposé.

Heureusement que le poète dans son œuvre ne met pas seulement son génie, ses idées littéraires, ses principes artistiques et esthétiques; il s'y met lui-même, il y met de son cœur, il y met de sa foi. Ici, avouons-le à l'honneur de Crémazie, il crut, il voulut tirer une ligne de démarcation entre le domaine de la religion et de la morale et le domaine de l'art. S'il suivait Flaubert, Hugo et Gautier dans leurs théories artistiques, sa « robuste foi canadienne, » d'après une expression qui est de lui, ne leur fit jamais de concessions. Plus sage que ses maîtres qui s'égarèrent souvent dans les sentiers de l'irrégion et de l'immoralité, il sut respecter sa plume et se montra jusqu'à la mort aussi fervent catholique que canadien patriote, deux titres dont on ne saurait renier l'un sans déshonorer l'autre.

D'ailleurs, il ne faudrait pas juger notre auteur seulement par ses « Trois morts. » On ne juge pas un homme par les rêves qu'il fait, et je suis porté à croire que quand Crémazie composa cette pièce, la douleur lui donnait le cauchemar. Et s'il l'a défendue ensuite, c'est qu'un père défend toujours ses enfants, même quand ce sont des monstres, surtout quand ce sont des monstres.

Dans le poème intitulé : « Les morts, » poésie d'un genre incomparablement plus doux que « la Prome-

nade de trois morts,» Crémazie se montre bien plus lui même. M. l'abbé Casgrain, dans une comparaison qu'il a faite de cette pièce avec celle du même titre de Lamartine, donnait la palme au poète de son pays.

A nos yeux la tristesse amère qui est répandue sur tout ce morceau, a acquis un charme de plus maintenant, car on y trouve comme une prévision du sort qui attendait l'auteur. Ne dirait-on pas que c'est du fond de sa tombe que sa voix nous adresse la prière suivante :

Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,
Expira sans entendre une parole amie ;
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,
Personne ne viendra donner une prière,
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère !
Qui pense à l'inconnu qui sous la terre dort ?

Messieurs, si l'on vous demandait de graver une épitaphe sur la tombe de ce poète national dont la patrie n'eut pas les os, que pourriez-vous écrire de plus approprié ? Le génie a parfois de ces inspirations : il déchire le voile qui sépare le présent de l'avenir.

Mais cette plainte n'a pas été entendue. C'est avec bien des difficultés aujourd'hui qu'on retrouve l'endroit du cimetière du Havre où dort Jules Fontaine. Des compatriotes l'ont souvent tenté en vain.

Pas un ami n'est allé déposer un souvenir ou une prière sur ce coin de terre que l'infortuné barde canadien avait mendié au pays de ses ancêtres. Dans cette mère-patrie qu'il avait pourtant adorée et chantée, il rencontra bien, il est vrai, quelques sympathies précieuses comme celle de la famille Bossange, mais à part ces rares exceptions, pour tout le monde il fut un inconnu, un étranger ordinaire. Lui aussi aurait pu dire comme Washington Irving débarquant sur les plages anglaises : « I stepped upon the land of my forefathers, but I felt I was stranger in the land. »

Et quand tout cela l'eut tué, quand il eut fini de mourir, l'aumône d'une larme fut refusé à la tombe étrangère et c'est encore son histoire que Crémazie écrivait quand il disait :

« Hélas ! ce souvenir, que l'amitié nous donne,
Dans le cœur meurt avant que le corps abandonne
Ses vêtements de deuil.
Et l'oubli des vivants, pesant sur notre tombe,
Sur nos os décharnés plus rudement retombe
Que le plomb du cercueil ! »

Pour peu que l'on s'intéresse au sort de notre littérature nationale, il serait difficile de ne pas pleurer sur la perte qu'elle essuya dans le désastre qui a jeté Octave Crémazie sur les rivages étrangers. C'est à ce malheur que « la Promenade de trois morts » doit d'être restée inachevée. Que d'autres pièces à peine ébauchées ont péri dans le même naufrage ! Il voulait aussi essayer de la prose. Et quelles pages délicieuses il eût pu produire si l'on en juge par ses lettres !

L'impulsion néanmoins était donnée, et, bien qu'éphémère, la carrière de Crémazie laissa une trace profonde dans notre littérature.

Tout en gardant son cachet spécial, la littérature canadienne a toujours ressenti et reproduit comme un écho des mouvements littéraires de la France, source naturelle où elle s'alimente et s'inspire. Nos premiers poètes, comme Michel Bibaud, ne sont que des imitateurs assez froids des classiques du XVII^e siècle. Turcotte, Barthe, Garneau, Lenoir, Derome, préparèrent le mouvement de 1860 et servirent de transition, à l'instar de Chateaubriand et Lamartine en France, entre le classique et le genre moderne. Le chef véritable de notre romantique, de cette école qui trône aujourd'hui ici après s'être tempérée, notre Victor Hugo, c'est Crémazie. Libre à vous maintenant de juger si ce titre doit lui être attribué à honneur ou à reproche.

En réalité, il peut être considéré comme le père de nos poètes. Avant lui il y avait bien eu quelques essais heureux, quelques strophes bien réussies, mais il n'y eut certainement pas un seul poète du métier et je ne crois pas que parmi ceux qui agaçaient alors la muse sans autre intention que de badiner, aucun n'ait visé au titre de père de la poésie canadienne.

Quant à ceux qui suivirent : Fiset, Lemay, Fréchette, Sulte, Routhier, Gingras, Poisson et les autres,

je n'entends pas dire qu'ils sont ses élèves, mais il est le premier en date, il leur a tous, en quelque sorte, frayé la route, donné l'essor, et ce qui est indéniable, il a même eu la plus grande influence sur leurs talents. Un bon nombre reçurent de lui leur premier encouragement.

Fréchette reconnaît cette paternité littéraire, quand il écrit dans son ode de « la Poésie, » dédiée à notre héros :

Quoique faible encor, ma muse de vingt ans
Peut te dire aujourd'hui, de sa voix enfantine,
Comme autrefois Reboul au divin Lamartine :
« Mes chants naquirent de tes chants. »

Je crois que nous pourrions comparer le rôle de Crémazie dans notre littérature à celui qu'a joué Malherbes dans la littérature française, et dire :

“ Enfin Crémazie vint..... ”

Au sujet de Malherbes on écrivait de nos jours avec un grain de malice et beaucoup d'esprit : « La poésie française, au temps de Henri IV, était comme une demoiselle de trente ans qui avait déjà manqué deux ou trois mariages, lorsque, pour ne pas rester fille, elle se décida à faire un mariage de raison avec M. de Malherbes, lequel avait la cinquantaine. »

Ce ne fut pas un mariage de raison que la poétesse canadienne contracta quand elle confia son sort à Octave Crémazie, mais bien un mariage de sentiment, car tous deux étaient jeunes et dignes l'un de l'autre.

Crémazie, que l'on dit être toujours resté insensible aux charmes de la plus belle partie du genre humain, n'eut d'autre passion que ce culte qu'il avait voué à la muse. Avouons qu'il était payé de retour et que de son côté elle le lui rendait bien.

Hélas ! cet heureux commerce fut de courte durée. Non pas que le poète, une fois tombé dans le malheur, ait oublié cette douce fiancée qui lui avait procuré tant d'heures d'ivresse et de délice. Jusqu'à la fin il resta fidèle à son souvenir. Mais le coup qui l'avait

frappé avait été si rude, qu'il lui fit perdre son enthousiasme et il crut que le silence convenait mieux que les chants à sa triste position. D'ailleurs, ses rapports avec la muse auraient pu le compromettre et pour ne pas trahir son secret il était contraint de voiler, comme un avare qui cache son trésor, les rayonnements de son génie.

« Je ne chante que pour moi, écrivait-il. Dans la solitude qui s'est faite autour de moi, la poésie est plus qu'une distraction : c'est un refuge. Quand le trappeur parcourt les forêts du Nouveau-Monde, pour charmer la longueur de la route solitaire, il chante les refrains naïfs de son enfance, sans s'inquiéter si l'oiseau dans le feuillage ou le castor au bord de la rivière prête l'oreille à ses accents. Il chante pour ranimer son courage et non pour faire admirer sa voix : Ainsi de moi. »

Qui pourrait lire sans un serrement de cœur la page suivante dans laquelle cette âme brisée nous laisse deviner ce que devait être l'amertume de ses regrets ?

« Rêver en écoutant chanter dans mon âme l'oiseau bleu de la poésie, essayer quelquefois de traduire en vers les accords qui berçaient mes rêveries, tel eût été le bonheur pour moi. Les hasards de la vie ne m'ont malheureusement pas permis de réaliser ces désirs de mon cœur. Aujourd'hui, j'ai trente-neuf ans ; c'est l'âge où l'homme, revenu des errements de ses premières années et n'ayant pas encore à redouter les défaillances de la vieillesse, entre véritablement dans la pleine possession de ses facultés. Il me semble que j'ai encore quelque chose dans la tête.

« Si j'avais le pain quotidien assuré, j'irais demeurer chez quelque bon curé de campagne, et là je me livrerais complètement au travail : Peut-être est-ce une illusion, mais je crois que je pourrais encore produire quelques bonnes pages. J'ai dans mon cerveau bien des ébauches de poèmes, qui, travaillés avec soin, auraient peut-être une valeur. Je voudrais aussi essayer de la prose, ce mâle outil, comme l'appelle Veuillot ; y réussirais-je ? je n'en sais rien. Mais tout cela est impossible. Il ne me reste plus qu'à bercer dans mon imagination ces poèmes au maillot, et à chercher dans leurs premiers vagissements, ces beaux rêves d'or qu'une

mère est toujours sûre de trouver près du berceau de son enfant.»

Ah ! oui, Crémazie avait bien raison d'assimiler sa situation à celle de Chénier qui, rendu sur l'échafaud, se frappait le front en disant : « Il y avait encore quelque chose là-dedans ! »

Crémazie aussi avait encore quelque chose dans la tête. Ce quelque chose, son nom est poésie, chant, hymne, mélodie ; c'était même un rayon de ce feu divin qu'on appelle le génie, toutes choses qui font tant souffrir quiconque est obligé de les tenir enfermées. Et tout cela allait mourir, car tout cela est une flamme, et sans air la flamme est étouffée. Voilà ce qui faisait son principal tourment.

Comme Poiseau qui a besoin pour chanter du grand air, du soleil et de la liberté, Crémazie ne se sentait inspiré, qu'en face de son grand fleuve, des plaines et des montagnes de son pays. Il l'aimait tant ce sol canadien encore chaud du sang des vieux soldats dont il chantait les exploits ! Du jour où il vit que sur ce sol il n'y avait plus de place pour lui, que son pays et ses compatriotes le repoussaient, il s'éloigna en pleurant et se tut pour jamais. Comme les juifs à Babylone, il suspendit sa harpe aux saules des rives étrangères. Il ne chanta plus, accepta son exil comme un châtement et se contenta de faire pénitence.

Ne pourrait-on pas dire de lui avec plus de vérité encore que de Garneau ce mot qu'il prononçait lui-même au sujet de notre historien :

« Qui dira de combien de déceptions, de combien de douleurs se compose une gloire ? »

Mesdames et messieurs, il ne me reste plus qu'un mot à ajouter. Je crois exprimer tout haut un vœu que plusieurs amis des lettres ont peut être formé souvent en secret. J'espère que bientôt une voix autorisée aura le courage de proposer au Canada français de rendre au sol natal les os du premier de ses poètes.

Et ce jour là, si j'en juge par la sympathie avec laquelle vous avez accueilli mes paroles ce soir, de toutes les poitrines canadiennes-françaises s'élèvera un immense bravo. Après cela, pour être complètement réhabilité il ne manquerait plus à notre cher auteur qu'un monument digne de ses œuvres, de son génie et de sa gloire.

DE L'ANCIEN BARREAU DE FRANCE.

Causerie historique prononcée à l'Institut-
Canadien de Québec par M. J. E. PRINCE

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

En réunissant, sous ce titre, quelques traits ou particularités historiques de l'ancien barreau de France, il n'est pas nécessaire, je crois, d'avertir que je n'ai consulté ni archives, ni manuscrits originaux et n'ai vu, de ma vie, les bibliothèques de "Paris la grand'ville." J'ai voulu seulement vous présenter quelque résumé des historiens eux-mêmes. Encore ne me suis-je astreint à aucun ordre préconisé par ces écrivains. J'ai pris un peu partout, m'appropriant ce bien d'autrui avec un sans gêne tout à fait à la moderne, n'ayant d'ailleurs aucune prétention littéraire. Aussi, ceux qui ont lu Fournel, Oscar Pinard, Le Berquier, Camus, Liouville, Berryer père, le beau dialogue de Loysel et le résumé si parfait de l'histoire de l'Ordre des avocats par Boucher d'Argis, reconnaîtront aisément les matériaux qui ont servi à cet humble travail.

J'ose affirmer que le sujet est digne de l'auditoire distingué qui m'écoute. Je voudrais seulement être à la hauteur du sujet. S'il est, toutefois, une excuse pour vous offrir ce fruit d'une étude par trop hâtive, elle est

sans doute dans ces souvenirs que ma parole va tenter de faire revivre devant vous et qui, souvent, peuvent se passer de l'éloquence. Elle est surtout dans cette bienveillance avec laquelle vous accueillez toujours les jeunes gens et sans laquelle le causeur le mieux doué ne saurait se flatter de réussir.

I

Il n'est aucun pays au monde où les institutions judiciaires aient tenu une aussi large place qu'en France, et, « si l'on voulait, dit Oscar Pinard, auteur de l'ouvrage « Le Barreau au 19^e siècle », exprimer par un seul mot ce qu'il y a de plus propre à notre génie et à notre ambition, il faudrait nommer le barreau. Tout nous sert au barreau, dit cet écrivain, nos qualités et aussi nos défauts, la clarté, la facilité, la promptitude, la raillerie, la légèreté et l'indifférence. » César, qui connaissait nos gaulois, les appelait déjà, dès l'origine, « un peuple de soldats et d'avocats. » Au rapport de Ju-énal, la Gaule était la pépinière des avocats et ce serait elle qui aurait « formé à l'éloquence le peuple naissant de l'Angleterre. » « Les Gaulois s'estudient à deux choses, remarque Caton, à son tour, au fait de la guerre et à parler subtilement, *rei militari et arguté loqui.* » Enfin, « de tous les états de l'Europe, écrit Fournel, la Gaule est celui qui a montré le plus de goût et de dispositions pour l'exercice du barreau. Vif, ingénieux et babillard, le Gaulois se faisait un spectacle amusant de cette espèce d'escrime judiciaire. Le barreau gaulois avait étendu si loin sa renommée que les nations étrangères envoyaient leurs jeunes gens pour s'y instruire dans l'art de plaider. »

Ces goûts singuliers et ces dispositions que l'on remarque à l'origine, se sont perpétués jusqu'à nos jours au milieu de la société française. Les français ont toujours été sensibles au beau langage et, de fait, l'amour de l'éloquence comme celui des armes est l'un des traits éminemment distinctifs de la grande nation. Le français est généralement beau diseur. C'est sa

vanité, pour ainsi dire sa passion. De là la puissance de cette propagande connue par tout l'univers et si propre à la diffusion des idées.

Le barreau, né des besoins de la société et ayant subi les mêmes phases qu'elle, n'a pas, par là même, toujours présenté l'organisation et le caractère que nous lui voyons aujourd'hui, en France. Mais, s'il a marché avec les événements, il n'a toutefois jamais perdu sa physionomie distincte. A travers bien des changements survenus dans le cours des siècles, soit dans les usages et les coutumes, soit dans les lois et les mœurs, le barreau est l'une de ces institutions qui, chez les français, ont le moins perdu, qui sont restées les plus entières, les plus semblables à elles-mêmes. D'où vient ce fait sinon encore de ce qu'en France, la société se développant dans des conditions normales, et d'ailleurs marquée pour les destinées les plus hautes, l'administration de la justice a toujours été considérée comme l'une de ses plus importantes fonctions. Au reste, des goûts particuliers à la nation, un sens rigoureux du juste et de l'injuste, des traditions fortes que tous les règnes n'ont fait longtemps qu'affermir, une organisation puissante et essentiellement conservatrice, sont cause aussi que le barreau a survécu à tous les régimes et ira, selon toute apparence, aussi loin que la société française elle-même.

En France, le barreau ne participe pas de la nature des corporations et n'est pas, par conséquent, une création de la loi. S'il tirait d'elle son origine, se dit-on avec raison, il pourrait prendre fin avec elle. Il ne serait ainsi qu'une chose soumise au caprice des hommes et des temps, ce qui est contraire à sa nature. Le barreau ne peut donc être, suivant qu'on l'a toujours défini, « qu'une libre et volontaire association d'hommes que des motifs communs de travaux et d'affection ont rapprochés. » Ainsi, dans ces conditions, le nom de profession ou ordre est le seul qui lui convienne et qu'il a fini par garder à l'exclusion de tout autre. « Le nom de profession ou ordre, dit le chancelier d'Aguesseau, est celui qui exprime le mieux la condition ou l'état des avocats ; et s'il y a une espèce de discipline établie entre eux pour l'honneur et la réputation de cet ordre,

«elle n'est que l'effet d'une convention volontaire plutôt que l'ouvrage de l'autorité publique.»

L'on a dit, en France, l'ordre des avocats comme l'on a dit l'ordre de la noblesse, celui du Tiers-Etat. Aussi, la révolution ne l'épargna pas. Il lui portait ombrage comme toutes les choses de l'ancien régime et elle l'abolit. Le barreau, trop amoureux de son indépendance, trop fier de ses traditions pour fléchir, subit alors une espèce de bannissement temporaire de la société française. Une nuée d'aventuriers voulurent en saisir les privilèges. Leur succès fut sans durée, toutefois.—A travers la confusion et le désordre, les avocats de 89 ne pouvaient manquer de surveiller ce règlement de compte que la révolution demandait à l'ancien pouvoir. Berryer père dit, quelque part dans ses «Souvenirs», que le barreau français, en 89, imita le barreau anglais qui avait traversé une révolution avant lui, en gardant une attitude indépendante. Les avocats français ne restèrent certainement pas tous à l'écart dans la lutte, tant s'en faut. Qu'on se rappelle les travaux de l'assemblée constituante. Ceux de codification qui naquirent de cette époque bouleversée attestent une œuvre imposante et qu'aucune nation n'a jamais égalée.

De même que le barreau, l'avocat n'a pas toujours présenté, lui non plus, si ce n'est dans l'ensemble de ses traits, le caractère qu'il porte aujourd'hui. Cicéron a donné, de son temps, une définition bien connue de l'avocat romain. «C'est un homme de bien, dit-il, habile dans l'art de parler, et qui emploie la parfaite éloquence à défendre les causes publiques et privées.» Caton ne le définit pas autrement : *Vir probus dicendi peritus*, l'homme de bien qui connaît aussi l'art de bien dire. Il n'est donc à proprement parler qu'un orateur. Or, comme chez les Romains, à l'origine, c'est-à-dire tant que la loi, en France, disséminée partout, ne prend pas de corps régulier, tant qu'elle n'est autre chose que la simple équité naturelle, cette définition convient à l'avocat français. Mais bientôt la jurisprudence y devient une étude particulière comme à Rome, et même au temps des coutumes, la fonction de juger conférée à l'avocat de France par les ordon-

nances de ses rois, jointe à celle spéciale d'avocat consultant, apportent une modification importante à la classique définition de l'orateur. L'avocat revêt son caractère distinct et, suivant un historien de l'ordre, c'est « un homme de bien versé dans la jurisprudence et dans l'art de bien dire, qui concourt à l'administration de la justice, soit en aidant de ses conseils ceux qui ont recours à lui, soit en défendant en jugement leurs intérêts de vive voix ou par écrit, soit en décidant lui-même leurs différends lorsque la connaissance lui en est attribuée ». C'est enfin, ainsi que le dit excellemment Camus, « un homme de bien capable de conseiller et défendre ses concitoyens. »

Je ne vous dirai pas ce que les philosophes ont pensé touchant l'origine de cette fonction. En cela comme en bien d'autres choses, les docteurs sont divisés d'opinion. Chez tous les peuples, il exista à l'origine des hommes vertueux, plus versés les uns que les autres dans la connaissance des lois et les principes de l'équité naturelle, prêtant le secours de leur parole à ceux qui se trouvaient dans la nécessité de défendre leur personne ou leurs biens. En France, la fonction exista longtemps avant qu'on en connût le vrai titre. Selon Le Berquier, auteur de l'ouvrage « Le Barreau moderne », pour décider cette question, les écrivains auraient en général pris pour point de départ dans leur recherches le patronnat du droit romain. Un magistrat célèbre, Grellet-Dumazeau, a écrit « que l'origine du ministère de l'avocat est probablement contemporaine du premier procès et du premier tribunal. » Mais, sans nous attarder à cette discussion, ne conviendrait-il pas de remonter plus haut que les faits et les actions des hommes dans l'histoire pour trouver la source de cette fonction ? Comment celui qui concourut si puissamment à l'administration de la justice, n'emprunterait-il qu'aux choses transitoires et contingentes le caractère sacré dont il est revêtu ? Non, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine de ce ministère.

Les hommes de Dieu ont quelquefois des vues bien profondes en ces matières, et l'on me permettra peut-être de rappeler en passant un nom qui n'est étranger à personne dans la profession. Je veux parler de Saint

Yves *Beatus Yvus advocatus et non latro*, celui généralement considéré comme le patron des avocats. Or, Saint-Yves de Kaermartin, qui vivait vers le 12^e siècle, grand avocat devant Dieu et devant les hommes, était « persuadé, lui, selon qu'un écrivain nous le rapporte, que l'origine de la profession d'avocat remontait jusqu'aux temps fortunés où le Verbe divin, après la faute de notre premier père, daigna lui-même se rendre auprès de Dieu l'avocat du genre humain » ; et un avocat célèbre du Parlement de Paris, Husson, qui vivait au 17^e siècle, partageant l'opinion de son éminent patron, a écrit un traité considérable *De advocato*, dont la dédicace est comme suit : « Au Verbe incarné fait chair pour le genre humain, Patron du monde dès l'origine et Avocat auprès de son Père jusqu'à la consommation des siècles. » Mais n'est-ce pas le langage de Saint Yves que certain dramaturge du moyen-âge a fait revivre dans cette pièce fameuse intitulée : « Le Procès de Miséricorde et Paix contre Justice et Vérité ? »

II

L'histoire du barreau de France peut se diviser en trois grandes périodes. La première, l'époque gallo-romaine, irait jusqu'à Philippe LeBel, à la fin du 13^e siècle ; la deuxième de Philippe Le Bel à la révolution de 89, et la troisième de cette révolution à nos jours. Les deux premières sont du barreau ancien ; la dernière appartient au barreau moderne.

L'origine historique de la profession dans les Gaules est peu connue. L'on sait seulement que, de tout temps, il y eut d'habiles parleurs remplissant la fonction équivalente à celle d'avocat. Les Commentaires de César nous apprennent que les druides y rendirent les premiers oracles de la justice. Mais, à part ce fait que l'éloquence était en grand honneur devant ces premiers tribunaux, rien n'est connu du rôle de ceux qui défendaient en jugement. Si l'on prend toutefois en considération l'importance de tout temps attachée au ministère des orateurs, même à cette époque primi-

tive, il dut y avoir des règlements assez positifs, des usages assez précis touchant la plaidoirie et le barreau. Chose remarquable, ce ministère fut toujours prêté gratis. Avant le 14^e siècle, les tribunaux n'adjugeaient jamais quant aux frais. Cette coutume existe encore de nos jours en Angleterre.

La conquête romaine arrive bientôt, apportant avec elle les lois du vainqueur. Les Romains laissaient bien aux peuples conquis leurs usages et leurs coutumes, mais la sagesse des lois romaines était vite reconnue, et ces peuples recevaient favorablement les magistrats de Rome. Le barreau gaulois se modifie au contact des lois nouvelles; et pendant les temps qui suivent, jusqu'au 5^e siècle, les avocats gaulois ressemblent à ceux de Rome.

Cet état de choses change lorsque les Francs parviennent à consolider leur domination dans les Gaules. Le système féodal s'impose avec son incorporation au sol et sa justice naturelle, le *Jugement de Dieu* ou le *Duel judiciaire*.

« Les anciens allemands dont nos Français sont venus, dit Loyse, pratiquaient les combats pour la vidange de leurs différends. Par la loi Gombette »—loi ainsi nommée à cause de Gondebaud, roi des Bourguignons, au 6^e siècle, « l'on ne recevait aucune preuve par témoins, mais que toutes causes se démêlaient par combats, bien que le fait eût été commis en la présence de plusieurs, voire même en plein marché, et suffisait à celui qui vivait selon cette loi de desnier le fait et d'offrir le combat contre celui qui se plaignait. La loi salique, plus humaine, ne recevait les duels que par faute de preuve légitime. Et pour le regard des normans, c'était chose étrange, dit encore Loyse, que si l'appellant était vaincu, il en était quitte pour 60 sols et un denier d'amende et, au contraire, l'appelé encourait la perte de sa vie et de ses biens. »

Ce n'est que vers le commencement du 13^e siècle, après la conquête de la Normandie, sous Philippe Auguste, qu'en ce dernier pays, la loi dont nous parlons est changée. On y établit en retour la loi du talion observée dans le reste de la France. Le rôle de l'avocat, dans ces temps de bouleversements continuels, doit

donc être bien restreint. Jusqu'aux temps de Charlemagne, au 8^e siècle, les Francs, beaucoup plus adonnés aux armes qu'à l'étude des lois, ne connaissent guère autre chose que la justice militaire. La noblesse vide ses différends en champ clos, et quant au peuple, comme il est dans un état voisin de l'esclavage, il ne possède rien. Ceux qui sont de condition libre embrassent l'état ecclésiastique, en sorte que la justice se rend rarement devant les tribunaux séculiers.

Mais il en est autrement sous les rois de la seconde race. Charlemagne parle fréquemment des avocats dans ses Capitulaires. Cet homme, appelé à de si grandes choses et dont le génie embrassait tout, ne pouvait traiter légèrement ce qui, de près ou de loin, concernait l'administration de la justice dans son royaume. Des *advocati* ou avoués sont alors donnés aux églises métropolitaines, aux cathédrales, aux abbayes et aux grands monastères. Pour eux, de sages règlements sont édictés. Ils doivent aimer la vérité, la justice, posséder un caractère pacifique et doux, être connaissant en législation. Enfin, on les soumet à une discipline qui les atteint, chaque fois qu'ils se rendent coupables de quelque faute contre l'honneur de la profession.

Suivant certains historiens, le premier établissement des avoués—qui sont vraiment l'origine de nos premiers avocats—daterait du 4^e siècle. D'autres écrivent de Charlemagne même, au 8^e. Mais il en est parlé au 5^e et au 6^e siècle, dans la loi Gombette et dans celle des Lombards.

On appelait les avoués défenseurs d'église, *defensores Ecclesiarum*, tuteurs « *tutores* », acteurs « *actores* », pasteurs laïques, tous noms équivalents à celui de défenseur. Une de leurs fonctions était de plaider les causes des églises auxquelles ils étaient attachés comme patrons. Ils en avaient l'administration temporaire, acceptant les donations qui leur étaient faites, rendant la justice où elles étaient chargées de prononcer. Ils se battaient quelquefois en duel pour les monastères, selon la coutume du temps. Ils conduisaient à la guerre les vassaux de ces immenses établissements obligés de fournir des soldats au Roi. Les grands seigneurs, les Rois même en prenant la défense des monas-

tères se faisaient nommer avoués. Ce titre comportait donc une charge aussi honorable qu'importante. Aussi, la Féodalité érigea-t-elle en fiefs héréditaires les avoueries.

Dans la suite, à l'imitation des églises et des monastères, les villes, les communautés et même des provinces entières veulent avoir leurs avoués. C'est ainsi qu'on en voit longtemps dans le Brabant, en Alsace, dans les Pays-Bas, à Arras, à Théroüenne et ailleurs. Il en existe encore au 12^e et au 13^e siècle.

Mais, à côté de ces avoués qui, dans l'origine, ont fait la fonction d'avocat pour les églises, les monastères, les villes et les provinces, il y en a eu aussi qui ont rempli les mêmes fonctions pour le public. Ceux-ci sont nommés *clamatores* du mot cellique *clam* ou *claim* qui signifie *action*. Dans le langage du temps, ils portent encore le nom de *plaidours*.

Après Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, qui s'occupe de la réglementation de l'ordre des avocats, les faits les plus remarquables à leur sujet sont : le concile de Rheims, en 1148, qui défend la surcharge des frais, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique ; le Concile de Latran, en 1178, qui défend aux avocats clercs d'exercer leur profession devant les tribunaux laïques ; le concile de Tours, en 1180, qui défend aux religieux profès de quitter le cloître pour étudier la loi mondaine, c'est-à-dire romaine ; enfin, une décrétale d'Honorius III, défendant à tout ecclésiastique d'enseigner cette loi romaine.

III

Au 13^e siècle, suivant Loysel, presque la moitié des conseillers du Parlement sont d'église. La juridiction ecclésiastique a presque tout en vertu de son privilège de cléricature. Voici ce que dit Fournel à l'occasion du concile de Latran qui a lieu à la fin du 12^e siècle :

« Dans les neuvième, dixième et onzième siècles, lorsque les laïques ne s'étaient point encore adonnés

à l'étude des lois et à l'exercice du Barreau, les ecclésiastiques s'étaient emparés de la profession d'avocat, non seulement pour les affaires *canoniques*, mais encore pour toutes espèces de discussions *civiles, féodales*, même *criminelles*; et comme ils étaient en petit nombre, sans concurrents, et qu'ils joignaient l'autorité importante de leur caractère religieux à celle qu'ils tiraient de leur science et de leur expérience, ils se servaient de ce double moyen pour se faire une grande fortune. » Le Concile voulut prévenir ces excès. Au reste, l'usage du duel subsiste toujours. Entre seigneurs, les procès se jugent par guerres, et entre les autres, communautés ou particuliers, même entre personnes ecclésiastiques, l'on décide par gages de bataille. Car, quoique les Papes, Charlemagne, Saint Louis et Philippe Le Bel eussent défendu les duels, ce dernier, par une ordonnance de 1303, se crut obligé de les rétablir pour éviter de plus graves inconvénients encore que ceux occasionnés par leur existence.

Le duel judiciaire est l'une des plus singulières coutumes de l'ancien ordre de choses. Il y avait un code précis du duel que l'avocat devait savoir parfaitement. La moindre déviation, au lieu d'engager la partie, pouvait engager le défenseur lui-même, comme cela arriva quelquefois. Le malheureux alors—style du temps—était moqué par la compagnie.

Selon l'écrivain Dubreuil, l'avocat devait « proposer son fait au mieux qu'il pouvait, au profit de sa querelle, par les plus belles paroles, et mieux ordonnées qu'il pouvait et plus entendiblement, puis il portait défi à l'adversaire, pour les cas où il nierait les faits, en lui jetant le gant. L'avocat de la partie adverse présentait ses moyens de défense et terminait ainsi :
« Mon client nie les choses proposées; au contraire, il » dit que celui qui les a fait proposer ment et qu'il est » par lui ou par son armé, fait retenue et baille son » gage. » C'était le contrat judiciaire. Procès-verbal était dressé qui liait les parties pour le combat.

Saint Louis, pendant son règne publie ses Etablissements en 1276. Les règles les plus importantes du Droit romain qui n'avait cessé d'être étudié à travers la féodalité s'y trouvent résumées.

III

Le droit romain est à cette époque le complément et la pratique de la législation française.

« Si voulez, Sire, longuement vivre en paix et au gré de votre peuple, soyez droicturier ! » avait dit un moine cordelier au vertueux monarque, encore au début de son règne. Louis IX n'oublia jamais cette parole. Il ne mit pas moins de zèle à faire observer la justice parmi ses sujets qu'à l'observer lui-même. Ses scrupules, à l'égard de conquêtes qu'avaient faites ses devanciers sur le trône de France, sont connus, de même que le règlement qui s'ensuivit avec le roi d'Angleterre, Henri Plantagenet. Quelques traits décèlent l'incomparable droiture et la bonté du saint Roi. Je les trouve dans l'ouvrage de « Saint Louis et son siècle » par le vicomte Walsh. « La délicatesse du pieux monarque, nous dit cet écrivain, s'était effrayée de l'influence que les parties prennent souvent sur leurs juges par les présents qu'elles leur font. » Car, il paraît qu'on ne négligeait pas toujours les moyens de faire pencher en sa faveur une justice récalcitrante. « Aussi, s'appliqua-t-il à faire un choix de juges probes et éclairés ; et les hommes qu'il ne trouva pas dignes du sacerdoce de la justice, il les éloigna des tribunaux. En sortant de son oratoire de Vincennes, le fils de Blanche de Castille avait coutume d'aller s'asseoir dans la forêt ; et, là, tous ceux qui avaient affaire à luy venaient à luy parler, sans que aucun huissier ni aultre leur donnast empeschement. Et demandait haultement de sa bouche, s'il y avait nul qui eust partie. Et quand il y en avait aucuns, il leur disait : « Amys taisez-vous, et on vous deslivrera l'un après l'autre. » Puis, souventes fois, pour répéter le langage de Joinville, « appelait Monseigneur Pierre de Fontaine et Monseigneur Geoffroy de Villette, et leur disait :— Deslivrez-moi ces parties. » Et quand il veoit quelque chose à amender en la parole de ceulx qui parlaient par autrui, lui-mesme tout gracieusement de sa bouche les reprenait. Aussi, plusieurs fois, ay veu que

ou dit temps d'esté le bon roy venait au jardin de Paris, une cote de camelot vestue ung surecot de tiretaine sans manches et un mantel pardessus de sandal noir; et faisait là estendre des tapiz pour nous seoir emprès de luy et là faisait despèscher son peuple diligemment, comme vous ay devant dit du bois de Vincennes. » Tels étaient les délassements du bon roi.

Saint Louis donna lui-même des défenseurs à une partie dans une circonstance bien mémorable. Je cite de nouveau : « Le comte d'Anjou était en procès pour un château avec un simple chevalier. Comme il arrive souvent, le plaidant contre le prince fut condamné par la cour, et, cette sentence prononcée, le frère du Roi — « fit saisir le pauvre chevalier qui croyait à une justice supérieure à la sienne, et le fit mettre en prison. Louis, apprenant cet acte d'arbitraire et d'injustice, manda son frère devant lui et lui dit « que il ne creust pas...ce il estoit son frère, que il l'espargnast contre droicte justice en nul chose. En même temps, il fit délivrer le gentilhomme pour qu'il vint en sa cour suivre son appel. »

« Effrayé d'avoir à lutter contre le frère du roi, le chevalier arriva seul n'osant pas même se défendre contre tant et si grant et si saige adversaire. Cependant, il requisit au benoist roy que il li feist avoir conseil et et avocaz. » — « Certes, vous les aurez, et des meilleurs encore » lui répondit le monarque; et aussitôt le roy choisit dans son conseil les plus habiles, et leur fit jurer *qu'ils mestraient loyal conseil en la besoigne du dit chevalier*. L'affaire fut alors bien plaidée et la sentence de la cour du comte d'Anjou fut cassée: de quoi, dit le confesseur de la Reine Marguerite, fust moult loë *le benois roy qui n'acceptait de nul ez jugement* » c'est-à-dire ne faisait acception de personne devant la loi.

L'on comprend qu'avec de telles dispositions, un sens de la justice aussi délicat et aussi élevé, l'influence du monarque en ce siècle fut extraordinaire. Aussi mérita-t-il le surnom de roi *justicier*.

IV

Jusqu'ici, messieurs, les données de l'histoire touchant la profession sont très rares ; car, comme le dit Loysel en son dialogue, autant nous sommes prodigues à écrire et à laisser des mémoires, aujourd'hui, autant nos ancêtres ont été sobres, autrefois.

L'histoire de l'ordre des avocats n'existe pas, parce que l'histoire de la société française est encore à faire. L'ouvrage classique sur ce point est de Fournel. Mais son récit encore ne commence-t-il qu'à l'époque où le Parlement devient stable, et donne lieu par là même à un établissement stable des avocats de son ressort, c'est-à-dire au commencement du 14^e siècle.

C'est au 8^e siècle, sous le règne de Pepin, que l'opinion générale rapporte la date d'érection des Parlements en cours de justice. Ils furent alors composés d'un certain nombre de prélats et de barons, auxquels vinrent s'unir par la suite les Pairs du Royaume.

Ce premier parlement était ambulatoire et suivait le Roi, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Mais, à l'origine, il connaissait à peine des affaires des particuliers. On y discutait les nouvelles ordonnances et, avant tout, les affaires ecclésiastiques. Les assemblées se tenaient vers le temps des grandes fêtes, à la Toussaint, à Noël, la Chandeleur, Pâques et la Pentecôte.

La voie de l'appel fut longtemps inconnue dans ces cours, ce qui réduisit à peu de choses les affaires contentieuses. La féodalité l'ignora, et saint Louis la défendit lui-même dans ses justices royales. Il y avait seulement prise à partie contre les juges. Mais, peu après les Etablissements qui datent de 1270, l'on confond la plainte avec l'appel, et les affaires se multiplient au Parlement.

Philippe le Bel rend les Parlements sédentaires, le 25 mars 1302. Vers ce temps, le duel devient moins fréquent, mais les avocats, par contre, plus nombreux. Aussi, dit un écrivain, « c'est de là que nous avons appris la chicane. » Peu d'années après, Philippe le Bel

ayant donné au parlement de Paris l'ancien palais des Rois pour y tenir ses séances, c'est à cette libéralité que remonte l'appellation fameuse de « Palais de justice », qui a fait fortune depuis. Les affaires croissaient toujours et la révolution marquée au temps de saint Louis allait s'accroître. Le droit romain étant parvenu à dominer, « étrangers aux arcanes de la nouvelle jurisprudence, nous dit l'historien de saint Louis, les descendants des chevaliers s'éloignèrent bientôt des Cours et Parlements où des hommes spéciaux, des légistes experts venaient de faire irruption. Ces bourgeois, dévoués au roi, avaient plus de sympathie pour les institutions féodales. Les codes de Justinien furent la règle de ces nouveaux juges. » « Ainsi allait bientôt se terminer cette lutte des légistes avec les barons, entre les hommes noirs, les hommes de plume et de parole et les hommes de fer, de lance ou d'épée », suivant l'expression du même écrivain.

V

Les gens de loi étaient appelés par les gens d'épée pour leur aider à administrer la justice. N'ayant d'abord que voix consultative, ils gagnent avant peu le privilège de juger avec eux et portent le même costume que les chevaliers d'épée.

Au commencement du 15^e siècle, ces chevaliers ou barons, complètement rebutés de la discussion des lois, pour laquelle ils n'étaient point faits, cessent tout à fait de venir au parlement. Les gens de loi, appelés par assimilation aux gens d'épée, chevaliers ès lois, pour se distinguer d'eux, prennent aussi le nom de magistrats.

Suivant Boucher d'Argis, historien de l'ordre, et qui a écrit au milieu du 18^e siècle, la plus ancienne ordonnance du parlement qui fasse mention des avocats serait celle des Etablissements de Saint-Louis, en 1270. Il fait mention d'une autre de 1344. Il existe en ce temps des avocats plaidants et des avocats consultants. Ces derniers portent le nom de conseillers et possèdent, entre autres, le privilège de séance sur les fleurs de lys au

barreau. Cette faveur de s'asseoir sur les bancs de la cour dont l'étoffe est parsemée de fleurs de lys, n'est conférée qu'aux anciens choisis parmi les plus célèbres. L'usage en existait encore à la fin du 16^e siècle. Il continua par la suite quoique la cour ne les nommât plus comme autrefois. C'est dans cette même ordonnance de 1344 que le stage est créé. En vertu de ce règlement, les jeunes avocats ne doivent pratiquer qu'un certain temps après leur admission au barreau, temps de préparation où ils doivent écouter les anciens, assister aux audiences, se former aux conseils, enfin, acquérir la connaissance des coutumes et du style de la cour.

En 1299, Philippe LeBel défend aux excommuniés d'exercer les fonctions d'avocat. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les protestants en France sont admis au barreau ; mais il n'en est plus ainsi après, et il est même défendu aux avocats d'avoir des clercs protestants.

Malgré certaines défenses portées contre les ecclésiastiques de se mêler des affaires séculières, il ne parait pas qu'on ait entendu leur interdire les fonctions de la magistrature et du barreau. Depuis l'institution du parlement, le barreau de Paris fut rempli presque uniquement d'ecclésiastiques, de prêtres, de curés, de chanoines, d'officiaux et d'archidiacons, comme on l'a vu en parlant du concile de Latran. Car, quoiqu'il y eût eu jusque là et qu'il y eût encore à cette époque des laïques très savants en droit civil et en droit canon, tant avocats que conseillers des Rois, des grands seigneurs et des nobles, les ecclésiastiques, au moins pendant certaine époque, furent à peu près les seuls ayant quelque teinture des lettres. Leur présence, dans les parlements et les autres cours de justice, dura jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique de concert avec l'autorité civile, intervint de nouveau pour faire cesser certains abus qui s'y étaient introduits. Toutefois, le parlement vit encore des gens d'Eglise jusqu'au milieu du 18^e siècle.

VI

D'après une ordonnance de François 1er, il fallait, pour être avocat, graduer en droit canon comme en droit civil. Cette dernière condition était même secondaire si l'on en juge par une ordonnance de Blois et une autre de 1629 qui défendent à l'Université de Paris de donner des grades en droit civil. Mais de ce que l'Université de Paris défend de donner des grades en droit civil, il ne s'ensuit nullement qu'il doit être inutile à apprendre, loin de là. L'on s'imagine peu la science qu'il faut posséder pour pouvoir exercer la profession d'avocat, de conseiller ou de magistrat. Surtout, il est entendu que l'on doit être en état de citer, chez les anciens. Un avocat n'eut pas été un avocat s'il n'eut eu la tête garnie de connaissances littéraires, prises tant chez les anciens que chez les modernes. A venir au 14^e siècle, l'on plaide en latin et le droit s'étudie dans cette langue. Il faut par état savoir le grec, le latin et même l'hébreu, connaître les Pères de l'Eglise, le droit canon et les matières bénéficiales, ne pas ignorer l'histoire et avoir approfondi tout le droit romain. Je ne parle pas du droit français d'alors consistant en coutumes, ordonnances et arrêts. On ne se demande pas non plus s'il fallait être bien constitué pour digérer toute cette matière des coutumes, n'y eut-il qu'elles à s'assimiler. Les savants seuls devaient y parvenir si l'on songe qu'il y eut un temps, en France, où l'on ne pouvait respirer qu'à travers le pur atmosphère de 240 coutumes générales, outre les coutumes locales. Celui qui aspirait à être l'*avocat du Roy* devait en outre, suivant Loysel, savoir « d'abondant les droicts du domaine, les appenages et assignats de Messeigneurs et Mesdames les enfants de France, des Régales, des admortissements et autres droicts de la Couronne, les généalogies et alliances de nos Roys et des principales maisons de France, et nos Histoires, » etc, etc, etc.

Je vous tiens quitte du dédale inextricable des voies de procédure qui faisaient souvent passer les *fonds d'é-*

tude de génération en génération. Malgré cela, dès le 14^e siècle, et même avant, il existe beaucoup d'hommes savants au barreau. L'on cite avec admiration Saint Germain l'Auxerrois qui vivait au 5^e siècle. Il avait été avocat et savant jurisconsulte. Au reste, en cela, il ne faisait qu'imiter Saint Jean Chrysostome, Saint Cyprien, Saint Athanase. Saint Augustin lui-même et Saint Ambroise. Guy Foucault vivait au temps de Saint Louis. Après avoir été avocat, il eut la bonté de ceindre la tiare de Saint Pierre sous le nom de Clément IV. Suivant Loysel, il pourrait bien être le *capitaine* de nos avocats au parlement. Je vous fais grâce aussi de l'aride nomenclature de ceux qui, à part ces respectabilités du barreau, sont mis au nombre des gloires de la France, mais dont le procès de canonisation n'est pas encore terminé.....

Quant à Saint Yves, il vivait aussi au temps des parlements. Une légende raconte que « deux hommes qui étaient arrivés ensemble à une hostellerie de la ville de Tours, ayans baillé une bougette » (petit sac de voyage) « en garde à l'hostesse qui était une femme veufve et luy ayant recommandé qu'elle ne la rendit à personne qu'à eux deux ensemble : cinq ou six jours après l'un d'eux la luy vint redemander tout seul sous prétexte d'un payement qu'il supposa qu'ils avaient à faire dans la ville. L'hostesse ne se souvenant ou ne pensant pas à ce qui avait été dit, ne fit aucune difficulté de la luy bailler : et celui-ci l'ayant incontinent emportée ne retourna plus au logis. Cependant l'autre s'y rendit sur le soir et n'y trouvant point son compagnon, il s'enquit de l'hostesse où il estoit. L'hostesse luy répondit ingénument qu'elle ne l'avait point vu depuis qu'elle luy avait rendu leur bougette. Alors cet homme faisant de l'estonné, s'écria qu'il estoit perdu, et qu'il y avait dans cette bougette une grande somme d'argent. Puis se tournant vers elle il luy remonstra que c'estoit au préjudice de ce qui avoit esté résolu entre eux, qu'elle l'avoit remise entre les mains de l'un en l'absence de l'autre, et luy déclara qu'il se pourvoiroit contre elle en justice. Et de fait, il la fit adjourner devant le Bailly de Touraine, à ce qu'elle eut à luy rendre ce

déposit ; et elle ayant comparu à l'assignation, demeura ingénûement d'accord de tout ce qui s'estoit passé. Surquoy il affërma qu'il y avait dans cette bougette cent pièces d'or, outre plusieurs scédules et autres papiers de conséquence : de sorte que cette pauvre veufve estoit sur le point d'estre condamnée. Mais le bon Saint-Yves estant survenu fort à propos, la délivra de cette peine par un expédient non moins certain que prompt, dont il s'advisa. Car après qu'il se fus instruit de l'affaire, il luy donna avis de remonstrer qu'elle avoit trouvé moyen de recouvrer la bougette, et qu'elle estait preste de la représenter ; mais qu'aux termes de la reconnaissance du demandeur, il estoit obligé de faire comparoir son compagnon, afin qu'elle la put rendre à eux deux : ce que le juge ayant trouvé raisonnable il l'ordonna ainsi. A quoi le demandeur n'ayant voulu ou pu satisfaire, non-seulement la bonne veufve fut renvoyée absoute, mais aussi s'estant découvert que ces galands estoient des pipeurs qui colludoient ensemble pour ruiner leur hostesse, le demandeur en fut puny extraordinairement.»

VIF

Dans ces temps fortunés du 15^e et du 16^e siècle, après les études, la seule formalité pour la réception à la pratique—ce qu'on appelait l'inscription au tableau—est le serment. Le licencié étant présenté à la cour, celle-ci est priée de vouloir bien admettre le récipiendaire et l'introducteur ajoute que *Messieurs les gens du Roi ont vu ses lettres*. Ce n'était pas un mince honneur que cette présentation. Il fallait avoir 10 ans et même 20 ans de pratique pour le mériter. Le récipiendaire se tenait debout, le bonnet carré à la main.

Cette coiffure du bonnet carré complétait un costume dont les avocats de nos jours en France n'ont pas conservé toute la solennité.

Les anciens romains d'abord portaient la toge, et c'était en dehors même des cours de justice, l'habille-

ment usuel de l'un ou l'autre sexe. Cet habillement était long, ample, fermé et sans manches, en sorte que pour faire paraître les mains, il fallait le soulever par le côté ou le devant. Défense aux avocats de première année de hausser la toge.

En France, jusques vers le commencement du 14^e siècle, les gens de robe n'existent pas.

L'on se rappelle que les juges laïcs sont tous gens d'épée. Au parlement, il n'y a que des prélats, des barons ou des chevaliers. Ces derniers portent des habits longs, mais ces mêmes habits, nommés d'abord *saies* et plus tard *robes*, ne sont point ceux qui deviennent par la suite communs aux gens de justice. Ce sont les habits ordinaires des Français de cette époque.

Les chevaliers ès-lois, encore récemment appelés à rendre la justice, portent l'habit à la façon des barons et, pardessus leur robe, des manteaux assez longs. Le roi avait coutume, aux grandes fêtes, de faire des livrées d'habits à ses officiers. Les barons recevaient des robes, les gens du parlement des manteaux. C'est ainsi que le manteau long devient l'habillement des officiers de justice. Pardessus le manteau est portée une espèce de soutane par les magistrats. Les avocats les imitent. Enfin, vers la fin du 14^e siècle, les Français quittent l'habit long et prennent les pourpoints courts, tandis que magistrats, avocats et autres officiers de justice conservent leur costume. Avocats et ecclésiastiques portent donc à peu près la même livrée. Serait-ce en ce temps qu'aurait été inventée la fameuse maxime : *l'habit ne fait pas le moine* ? A la vérité, cette mode finit par s'altérer avec le temps ; mais comme les choses ne sont pas au changement dans ces siècles de fer, à la fin du 17^e siècle, il se trouve encore un brave qui n'a pas lâché prise. L'histoire a conservé son nom. M^{re} Levasseur portait la soutane, le manteau traditionnel, le rabat et une petite perruque comme les ecclésiastiques. On l'élut bâtonnier en 1685.—La soutane, à son tour, disparaît pour laisser seul le manteau que l'on convertit cette fois en robe. Celle-ci est noire, mais la robe de cérémonie est rouge ou écarlate et les femmes des avocats ont aussi le privilège de la porter. Il existe plusieurs ordonnances des Rois où

il en est parlé et même de grandes disputes à ce sujet.

François I^{er}, par une Ordonnance de 1540, enjoint aux avocats de paraître en cour en habit décent, robe longue et bonnet rond, de n'y pas porter de barbe, de pourpoints, chausses et autres habits dissolus.

Autrefois, l'on pouvait voir, dans différentes églises, de Paris, d'anciens portraits d'avocats peints ainsi avec leurs robes rouges et le chaperon noir.

Il paraît aussi qu'anciennement, les avocats étaient souvent revêtus de la redoutable dignité de marguilliers d'Eglise,—ô temps mémorables ! - mais comme rien n'est parfait en ce monde, ainsi que l'a dit le poète, *nihil est ab omni parte beatum*, Loysel parle d'un Mtre Pierre de Cugnières, « duquel, dit-il, on a mis un portrait, ou plutôt un marmot, en un coing et dehors le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris contre lequel les bonnes femmes et les petits enfants vont attacher des chandelles afin de luy brûler le nez par dérision. »

Ce Mtre de Cugnières était pourtant l'un des plus savants hommes de son temps. Mais la postérité, qui tient compte du mal comme du bien, aura sans doute voulu, par là, solder un petit compte oublié de *Chicaneau* avec ses contemporains.

VIII

Les avocats en France ont toujours joui des plus grands privilèges. Comme à Rome, la qualité d'avocat était le grade obligé pour parvenir aux plus grandes dignités de l'état. « Au 16^e siècle, dit Loysel, c'était encore l'eschelle par laquelle l'on montait aux plus grands estats et dignitez du Royaume. Et, continue cet auteur, « l'estat d'avocat était si honorable que toute la jeunesse la mieux instruite de la ville tendait à faire montre de son esprit en cette charge avant que de se mettre aux offices de conseillers ou autres. »

Suivant les lois romaines, les avocats jouissaient de tous les privilèges accordés aux nobles. Une loi la loi *suggestionem* place au rang de comtes et *clarissimes*.

ceux qui ont fourni glorieusement leur carrière et ils sont aussi placés au rang de sénateurs. Or, l'usage, partout où a prévalu le droit romain, est qu'ils ont joui du titre de nobles et ont possédé une noblesse réelle et transmissible. On le remarque encore au 18^e siècle, en Savoie, en Italie, à Venise et en Espagne. Ce titre équivalait à celui d'écuyer. Toutes les places de la magistrature donnaient la noblesse. Suivant Berryer père, la place aussi de premier huissier au parlement donnait à celui qui en était pourvu la noblesse héréditaire. Exemption pour eux de la collecte des tailles et autres impositions publiques.

IX

Le barreau a donné à la France des jours qu'elle n'eut pas eus sans lui, et il faut voir ce que furent cette magistrature et ce barreau au temps des parlements. Toutes les questions de religion, de guerre et de paix, passaient par là. Suivant le Berquier, le barreau meurt en France avec la société romaine, et prend une nouvelle vie avec les parlements. Aux Etats de 1614, ses membres forment la plus grande partie du Tiers-Etat. Il tenait une espèce d'équilibre entre les parlements et l'autorité souveraine. Quant aux parlements, leur puissance fut énorme et tint souvent en échec la monarchie elle-même. S'ils furent un obstacle au vrai progrès, souvent aussi ils servirent de remparts assurés à la liberté.

« De temps a autre, nous dit Berryer père, dans ses *Souvenirs*, la résistance du parlement à certaines innovations trop onéreuses pour les peuples, avait donné lieu à la tenue de *lit de justice* au Palais, le roi y séant. »

« J'ai vu, continue-t-il, dans toute leur magnificence les appareils de l'un de ces lits de justice. Toutes les chambres du parlement y étaient assemblées ; tous les Pairs du Royaume, militaires, civils et ecclésiastiques s'y rendaient dans toute la pompe de leurs dignités.

« La noblesse en costume à la Henri IV, les cheveux naissant, les aiguilletes flottant sur l'épaule, les cha-

peaux à plumet blanc, l'épée au côté ; le clergé avec ses habits sacerdotaux ayant à sa tête l'archevêque de Paris, comme Pair de Saint Cloud, précédé lui-même par la croix et la bannière. Rien n'était plus imposant que ce spectacle de la représentation nationale ». Ce que les parlements furent pour la politique, ils le furent pour l'administration de la justice, revêtant un éclat que seule la grande société d'alors, où tous les rangs étaient marqués, pouvait donner. Les parlements du reste ont été l'origine des familles les plus considérables de la France et, si j'entends bien madame de Sévigné, qui était au fait des rivalités et des jalousies des filles de famille de son temps, épouser un président de parlement valait, pour le nom, un descendant des croisés. Cela valait bien souvent beaucoup plus pour la fortune et la considération personnelle.

Le goût pour la société était très vif anciennement et les rapports du barreau et de la magistrature étaient des plus bienveillants. Il était aisé de reconnaître la solidarité existant entre les deux corps, dont l'un était sans cesse recruté parmi l'autre. De son temps, le président de Lamoignon vivait dans une intimité avec les avocats qui, sans blesser les convenances, témoignait hautement de sa considération pour eux. Mais tous les présidents ne valaient pas Lamoignon et ces grands personnages ne laissaient pas que de révéler parfois une morgue insupportable. Berryer père raconte qu'un avocat en vacance se trouvant « dans les terres d'un président de la cour, s'était fait un devoir d'aller au château lui présenter son hommage. Le président, que sa morgue de robin suivait à la campagne, était dans sa bibliothèque occupé à ranger quelques livres ; à peine il avait daigné s'apercevoir de l'arrivée de l'avocat. Il était descendu à la fin de son échelle et était venu avec dignité s'asseoir dans son fauteuil, sans offrir un siège à l'avocat, ni l'inviter à en prendre un. Dissimulant l'humeur que lui causait la lourde fatuité du président, l'avocat avait approché de lui-même un autre fauteuil d'honneur, s'y était assis, avait mis son chapeau sur sa tête et avait poursuivi sa conversation de visiteur. Le président, choqué d'une pareille

ficence, par forme de leçon, avait dit pour le licencié : « Où est le temps où les avocats n'auraient jamais osé s'asseoir ni se couvrir devant un magistrat sans lui en avoir demandé et en avoir obtenu la permission. » Monsieur le président, avait répondu l'avocat, c'était un temps où les avocats n'avaient ni.....ni tête. ».....

Sous l'empire des parlements, le barreau sut garder son indépendance. « On ne s'y sentait ni gêné, ni arrêté, dit un écrivain. Le nom seul de l'ordre des avocats marquait une profession qui ne ressemblait à nulle autre. C'était comme une chevalerie avec ses traditions et ses mystères. » Souvent mêlé aux luttes de la politique, dès le 15^e siècle, son influence est visible dans tout ce qui touche aux libertés publiques. Avec toute sa latitude dans les affaires civiles, il sait habilement se mettre à couvert, comme il lui arrive dans les luttes de ces mêmes parlements avec la monarchie.

Royer Collard aimait à redire qu'il avait appris le respect à la grand'chambre du parlement de Paris. Dupin affirmait qu'il n'y avait qu'un lieu où parler librement de politique, c'était le Palais. Louis XIV faisait servir les parlements à ce qu'il croyait être sa gloire, et il les aimait. Louis XV, au contraire, les exéçrait. Il les appelait des « assemblées de républicains » et regrettait que le régent leur eût rendu le droit de remontrance.

X

Pour briller au Palais, il fallait n'être pas moins éloquent que savant. Là où les ressources du beau langage sont tout puissantes, un avocat seulement disert est bien près d'être parfait. C'est ce goût inné chez nos ancêtres qui a fait de la langue française la langue précise du droit et de la politique. Au barreau, durant les grands siècles au moins, à Athènes et à Rome, l'improvisation était inconnue. Il en a été ainsi en France. Les plus grandes célébrités anciennes et modernes du barreau français ont écrit leurs plaidoyers.

L'on récitait de mémoire ou l'on disait devant la cour ce qui avait été préparé dans le silence du cabinet.

Toutefois, la langue du barreau ancien, en France, ne fut jamais populaire comme on le vit à Rome. A Rome, la fonction de juger fut, dès l'origine, considérée comme la première et ceux qui l'exercèrent ne voulurent pas la partager avec d'autres, digne sentiment de ceux qui devinrent plus tard les maîtres du monde. En France, les barons et les chevaliers d'épée ont trop tenu à honneur d'ignorer cette langue. Ils la dédaignèrent pour les armes, c'est pourquoi ils quittèrent vite cette arène judiciaire où la connaissance des lettres était aussi nécessaire que celle des lois. La conséquence fut que les gens de cour—qui l'ignoraient—s'en moquèrent comme d'une science pédante et les gens de lettres comme d'une science barbare. Au beau milieu du 17^e siècle, Racine s'en défend et ne veut pas qu'on le soupçonne d'entendre quelque chose à un pareil langage; puis il compose sa comédie des *Plaideurs*. « Je sais grossièrement qu'il y a une jurisprudence, » écrit Montaigne, oubliant qu'il a été treize ans conseiller au parlement de Bordeaux. « Quant à la procédure, nous avertit Montesquieu, je n'y entendais rien. » Cet homme de qualité pouvait-il parler autrement ?

M. de Tocqueville écrit « De la Démocratie Américaine » mais il veut que l'on connaisse bien qu'il n'a été toute sa vie qu'un magistrat médiocre. Le célèbre Roman de la Rose confond dans ses moqueries, les *advocats* et les *maliciens*, c'est-à-dire les physiciens.

De tout temps, il y eut rivalité entre la littérature et le barreau. D'un côté, les brillants parleurs et les hommes d'affaires, de l'autre les artistes de la phrase et les beaux écrivains. Mais les littérateurs sont encore dépassés, il semble, par les philosophes. Ici, c'est une véritable levée de boucliers contre les avocats.

Erasmus, dans son « Eloge de la folie », dit : « Après les médecins marchent immédiatement les légistes et les juriconsultes. Je ne sais si ces suppôts de Thémis ne devraient point avoir l'honneur du pas sur les prêtres d'Esculape; entre eux le débat. Ce qu'il y a de vrai c'est que les philosophes presque unanimement se moquent des docteurs, nommant cette profession une science d'ânes. » Il se ravise un peu pourtant et ajoute : « Anes tant qu'on voudra, ce sont pourtant les interprètes

de la loi qui règlent toutes les affaires ; ces messieurs s'enrichissent à leurs métiers pendant que le pauvre théologien est réduit à manger des fèves. »

Montaigne, avec ce tour particulier qui lui est propre, décrit ainsi ces avocats consciencieux : « Vous récitez simplement une cause à l'avocat ; il vous y répond chancelant et douteux ; vous sentez qu'il luy est indifférent de prendre à soutenir l'un ou l'autre party ; l'avez-vous bien payé pour y mordre et pour s'en formaliser, commence-t-il d'en être intéressé il y a eschauffé sa volonté. Sa raison et sa science s'y eschauffent quand et quand ; voilà une apparente et indubitable vérité qui se présente à son entendement. Il y découvre une toute autre lumière et le croit à bon escient, et se le persuade ainsi. »

» Ce qu'on gagne au barreau, dit Grotius, c'est de la haine de la part des adversaires, de l'ingratitude de la part des clients et pas de gloire. » Grotius avait été avocat, mais se souvenait de n'avoir pas réussi au métier, à ce qu'on assure.

Duaren, qui vivait au 16e siècle, quoique célèbre jurisconsulte, tout en estimant les avocats, n'aimait guère le barreau. Il ne pouvait comprendre que tant d'hommes très graves et très distingués se donnassent à de telles misères.

« Comme vous scauez, dit Rabelais, qu'il n'est si malvaise cause qui ne trouve son avocat sans cela ne serait jamais procez, au monde ».

Montesquieu que nous avons déjà cité, et qui a tant peur de passer pour connaissant dans le langage du Palais, ne daigne pas même citer les avocats dans son fameux ouvrage « De l'esprit des lois ». S'il en parle dans ses Lettres Persanes, c'est pour s'en moquer comme, du reste, tout magistrat qu'il est, il se moque des magistrats eux mêmes. Ainsi, Rica écrit à Usbek, — deux personnages des Lettres : — « J'allais, l'autre jour, dîner chez un homme de robe qui m'en avait prié plusieurs fois. Après avoir parlé de bien des choses, je lui dis : Monsieur, il me paraît que votre métier est bien pénible. — Pas autant que vous l'imaginez répond-il. Si vous connaissiez le Palais, reprit le magistrat, vous ne parleriez pas comme vous faites ; nous avons des

livres vivants qui sont les avocats ; ils travaillent pour vous et se chargent de nous instruire.—Et ne se chargent-ils pas aussi quelquefois de vous tromper, lui repartis-je ? Vous ne feriez donc pas mal de vous garantir de leurs embûches ; ils ont des armes avec lesquelles ils attaquent votre équité ; il serait bon que vous en eussiez pour la défense et que vous n'allassiez pas vous mettre dans la mêlée, habillé à la légère, parmi des gens cuirassés jusques aux dents. »

Et Voltaire : « Tous ces vieux avocats étaient flottants dans leurs opinions, ils alléguaient cent lois, ils regardaient l'affaire par cent côtés ; les juges décidèrent plus vite que les avocats ne doutèrent ». Voltaire les aimait pourtant, à ce qu'on dit, mais Voltaire n'écrit toujours que suivant son humeur, le caprice du moment. Est-il d'humeur chagrine ? « Un avocat est un homme, dit-il, qui n'ayant pas assez de fortune pour acheter un de ces brillants offices sur lesquels l'univers a les yeux, étudie pendant trois ans les lois de Théodose et de Justinien pour connaître la Coutume de Paris et qui, enfin, étant immatriculé, a le droit de plaider de l'argent, s'il a la voix forte. Les *esprits* de Voltaire sont-ils à la gaité ? « J'aurais voulu être avocat, écrit-il, c'est le plus beau métier du monde. »

Ces préjugés durèrent longtemps. Mirabeau, qui devait plus tard mériter le surnom de Démosthènes français, se présentait devant le parlement d'Aix pour plaider avec M. de Portalis. Son père au désespoir, écrit à son frère : « Voilà donc M. le comte à son apogée ; il va plaider lui-même et sans doute on lui dit que c'est beau et qu'il est autant audessus de ses compères, les autres marchands de paroles, que les étoiles sont audessus des coquelicots ». Voilà.

XI

Faut-il, messieurs, chercher à combattre ce que l'humeur, l'ambition et les rivalités ont inspiré contre l'ordre des avocats, exposé par la nature de ses travaux et de ses fonctions à tous les sarcasmes de l'opinion ?

Dans ces traits que la main du littérateur sait décocher trop légèrement, ces sentences que la bonne volonté du philosophe sait trop bien édicter, l'on ne reconnaît guère « un ordre aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice; qui se distingue par un caractère qui lui est propre, et, seul, entre tous les états, se maintient toujours dans l'heureuse et paisible possession de son indépendance. » L'homme illustre qui prononçait ces paroles avait été, lui aussi, avocat, conseiller, magistrat et écrivain. C'est le grand d'Aguesseau.

« Quelle est la classe, dit Oscar Pinard, où les relations soient plus sûres, les opinions plus tolérantes, les esprits plus libres, les caractères plus ouverts, les âmes plus fières, les cœurs plus émus? Les causes de divisions n'y manquent pas. La politique, la religion, la renommée, la fortune, tout s'en mêle. A quoi tient-il qu'il y ait si peu de haine dans une profession livrée à toutes les rivalités, si peu de déchirements pour des hommes qui ont leurs passions d'abord et ensuite les passions d'autrui; qui sont accessibles à toutes les impressions; au milieu desquels les partis ont tous été, les uns après les autres, depuis bientôt un siècle, chercher leurs instruments, leurs interprètes et bien souvent leurs chefs? » Ce que l'éloquent écrivain vient de dire du barreau moderne peut sans peine s'appliquer au barreau ancien. On ne peut rien ajouter à l'autorité de cette parole.

Avant de terminer cette esquisse historique si incomplète, j'eusse voulu vous faire connaître quelques figures remarquables de la magistrature et du barreau anciens. J'eusse voulu parler de l'éloquence des maîtres. Mais j'ai été trop long déjà. Il faudrait parler de Budée (1467-1560) surnommé *le prodige de la France*. Outre la science du droit qu'il possédait, il pouvait encore être comparé aux plus excellents orateurs de la Grèce ancienne, pour la connaissance qu'il avait du grec. Il faudrait nommer Cujas (1520-1590) le plus grand jurisconsulte de son temps. A Bourges, où il enseigna, le nombre de ses élèves est prodigieux. Dans les écoles publiques d'Allemagne, les élèves ne prononcent plus son nom qu'en ôtant leurs chapeaux. A force

de s'accroupir devant les infolio, Cujas avait, paraît-il, fini par user de ses genoux le plancher de sa chambre. Il me faut à regret passer sous silence Pasquier, Loysel, Brisson, Ferey, Doneau, Hotman, Duaren, surtout Dumoulin, Martin, etc., même Beaumarchais ! Chez ce dernier, on ne dira pas que la variété des talents manquait. « Horloger, musicien, chansonnier, dramaturge, auteur comique, homme de plaisir, homme de cour, homme d'affaires, financier, manufacturier, éditeur, armateur, fournisseur, agent secret, négociateur, publiciste, tribun par occasion, homme de paix par goût et cependant plaideur éternel, faisant comme Figaro tous les métiers, Beaumarchais a mis la main dans la plupart des événements, grands ou petits, qui ont précédé la révolution. » Tel est le portrait que Loménie en fait.

Nous n'avons pas mentionné Domat, ce jurisconsulte qui réussit « à imprimer à la loi civile la droiture d'une science morale et la précision d'une science mathématique, » et Pothier dont la science et l'admirable droiture aussi ont fait de lui le modèle inimitable des écrivains jurisconsultes.

Je dois finir, Messieurs, et vous remercier de l'attention que vous m'avez prêtée. Je n'ai fait qu'effleurer le plus large des sujets. A un autre de traiter à fond cette matière qui touche aux plus beaux souvenirs de la France ancienne. Le barreau, par ses nombreuses illustrations, a contribué sa part à la grandeur et à la renommée de notre ancienne mère patrie. Et puisque c'est la loi qui fonde les états, aimons cette interprète du droit et de la justice. Cette prérogative a fait de nos ancêtres les instituteurs de la liberté et de la civilisation dans le monde.

POMPÉI

Conférence par M. J. FRÉMONT

C'était par une belle journée du mois de mai en l'année 1884. Le soleil venait de se lever, et ses rayons jetaient des lueurs dorées sur les vagues bleues du golfe de Naples.

L'antique cité de Pompéi semblait avoir secoué tout-à-coup la poussière de dix-huit siècles. On aurait dit que, grâce à la baguette magique de quelque puissante fée, les morts de l'an 79 étaient revenus reprendre leurs anciennes occupations parmi les ruines d'un autre âge. Au milieu d'un immense concours de curieux, la vieille Pompéi avait repris sa vie si longtemps interrompue.

Quelles sont donc ces fêtes, que l'administration des fouilles de Pompéi célèbre pour rappeler l'anniversaire de la reprise des travaux ?

C'est d'abord, le cortège de l'empereur Vespasien que défile majestueusement, à travers les places publiques, et les rues de Pompéi en se rendant à l'amphithéâtre. Quinze jeunes Pompéiens revêtus de la toge romaine, et portant les images des divinités protectrices de la ville précèdent le lit impérial. C'est Venus, Bacchus et le divin Auguste qui s'avancent. Les prêtres

d'Isis, en costume oriental accompagnent leur idole, ainsi que les enfants chargés des vases sacrés, et des trépieds d'ou s'élèvent des nuages d'encens. Viennent ensuite les prétoriens suivis des musiciens avec leurs tambours, leurs cimbales, et leurs trompettes de toutes formes. Enfin s'avance majestueusement la litière impériale, magnifiquement décorée, et suivie par les sénateurs, les prétoriens, la foule des clients, des magistrats et des édiles de la ville.

Les curieux accompagnent cette procession jusqu'à l'amphithéâtre, pour assister aux luites des gladiateurs et entendre le célèbre : *Ave, Cæsar, morituri te salutant*, signal du combat.

Plus loin, dans la ville, les anciennes boutiques sont rouvertes ; on y débite comme autrefois le vin de la Campanie.

Mais voici que d'un autre point de la Cité, défile le cortège funèbre par lequel, la ville rend ses derniers devoirs, à l'un de ses citoyens marquants. La marche s'ouvre par des joueurs de flutes et de trompettes, suivis par des porteurs de torches. En avant, un personnage revêtu des habits du défunt et portant un masque, danse en représentant les principales actions de celui dont on pleure la perte. Quatre hommes portent lentement sur un brancard la dépouille mortelle. Puis viennent les affranchis revêtus du bonnet de la liberté, les parents et les amis du défunt. Pour terminer le cortège, la foule des pleureuses à gages, toujours prêtes à verser des larmes pour les héritiers qui n'en ont point.

Enfin le soir de cette journée, (c'était le temps de la célébration des noces chez les anciens romains), à la lueur des flambeaux de pins, s'avance sur le seuil de la maison paternelle, la jeune fille parée de sa toilette nuptiale. Sa coiffure est ornée de fleurs, et elle est recouverte d'un long voile. Sa robe est blanche comme la neige. On vient l'arracher des bras de sa mère afin qu'elle ne paraisse pas aller d'elle-même à son mari. Elle est alors conduite à la demeure de son fiancé précédée par un jeune garçon portant le flambeau de l'hymen, soutenue par ceux qui l'ont enlevée, et suivis par d'autres enfants portant la quenouille et le

fuseau. Les chants de l'hymenée les accompagnent. Cette procession arrive à la maison du futur, dont la porte est ornée de guirlandes de fleurs. On jette à la jeune fille de l'eau lustrale pour qu'elle entre purifiée. Enfin, elle est enlevée de force et portée dans son nouveau domicile, dont les clefs lui sont alors remises. Le tout se termine, comme chez nous, par le repas de noces.

Telles sont en partie, les curieuses fêtes qui ont eu lieu à Pompéï et qui ont attiré, de nouveau, l'attention du monde vers cette antique cité, la plus grande curiosité archéologique de toute l'Italie, si remplie pourtant de ruines et de monuments d'un autre âge.

C'est mon intention, ce soir, de vous entretenir quelques instants de Pompéï, de cette ville qui sort peu à peu de ses cendres, après y avoir été enfouie pendant dix-huit siècles.

Comme on le sait, c'est dans une même catastrophe que périrent Pompéï Herculanium et Stabies, trois petites villes de la Campanie romaine.

Depuis des siècles, la puissance volcanique du Vésuve, était endormie. Aussi les fertiles rivages du golfe de Naples, depuis la pointe de Sorrente jusqu'aux hauteurs de Pausillippe avaient attiré une population considérable. De riantes petites villes y avaient été fondées ; Stabies à l'endroit où est maintenant Castellamare, dont le nom officiel Castellamare di Stabia, rappelle encore l'ancienne ville détruite ; Pompéï et Herculanium. Cette dernière, à l'endroit même où est aujourd'hui Resina et Portici, aux portes même de Naples.

Pompéï était certainement la plus florissante de ces trois villes et devait avoir une population de 30,000 à 40,000 âmes.

L'histoire mentionne rarement le nom de ces petites villes. Tacite ne cite qu'une fois le nom de Pompéï. C'est à propos des jeux du cirque.

Les petites villes ont à cœur d'imiter les grandes. C'est là une remarque qui était vraie dans l'antiquité, et qui ne manque pas de vérité de nos jours. Les temples et les monuments, les théâtres et surtout les amphithéâtres de Rome, devaient être par conséquent

des objets d'envie pour les villes de province. Aussi, la suprême ambition des petites villes devait être d'avoir en petit, ce qu'il y avait de grand et de célèbre à Rome. C'est ainsi qu'à l'imitation du Colisée de Rome, l'on voit encore l'amphithéâtre de Nîmes, si magnifiquement restauré par le gouvernement français, et les restes de ceux d'Arles, de Fiésole et d'une foule d'autres villes de l'antiquité.

Pompéi, grâce à sa prospérité avait aussi son amphithéâtre. Il était situé à l'extrémité de la ville. Inutile de dire que les pompéiens devaient être passionnés pour les jeux du cirque, et les combats de gladiateurs. L'histoire nous apprend qu'on les avait toujours aimé à Rome. Dans les petites villes de province, où les amusements devaient être moins nombreux, où la vie devait être plus tranquille, et par conséquent plus monotone, on devait les aimer encore davantage.

Si on en veut la preuve, on n'a qu'à parcourir les rues de Pompéi. Les inscriptions sur les murs annonçant les spectacles, avec promesse qu'ils auront lieu sans être retardés en cas de mauvais temps, *sine ulla dilatione* ; ou bien au contraire, mandant qu'en cas de pluie la fête sera remise au lendemain. D'autres réclames annonçant que les spectateurs et les gladiateurs seront également protégés par une toile *velarium* contre les rayons du soleil, alléchante promesse pour un climat du midi. Ces inscriptions et une foule d'autres du même genre, voilà autant de preuves de la passion que les pompéiens avaient pour les jeux du cirque, ainsi que les autres peuples de l'empire romain, car Pompéi n'est pas une exception.

Les enfants et les flâneurs, tous ceux qui n'avaient rien à faire, qu'à penser à leurs plaisirs, s'amusaient à charbonner les murs. Quels sont les sujets de leurs dessins ? Des combats de gladiateurs ; ou encore, ce qu'ils appellent un héros, c'est-à-dire, un homme qui a remporté de nombreuses victoires à l'amphithéâtre. Les traits de sa personne sont reproduits grossièrement, son nom est inscrit au bas avec le nombre de ses victoires.

Les pompéiens aimaient donc passionnément les exercices de l'amphithéâtre. Aussi pour être invités aux jeux qui se donnaient dans les villes voisines, ils

invitaient leurs voisins, à leurs cirques. Or un jour, c'était les habitants de Nucérie qu'ils recevaient. Comme ces représentations n'avaient pas précisément pour but de porter les spectateurs à la tranquillité et à la paix, les voisins se prirent de querelle, et après avoir commencé par s'injurier, ils finirent par se donner des coups. Naturellement, les Nucériens étaient en bien plus petit nombre, et il y en eut beaucoup de tués. C'est à ce propos que Tacite parle de Pompéi ; il nous dit que les pompéiens furent pris par leur côté sensible ; les jeux leur furent interdits pour dix ans. C'était en 59 après Jésus-Christ.

Quelques années plus tard, le 5 Février 63 une éruption du Vésuve détruisit une partie notable de la ville. Aussi Pompéi fut-elle reconstruite sur des plans alors tout à-fait nouveaux.

Cette reconstruction n'était pas achevée, lorsque la terrible éruption du 24 août 79 vint engloutir les trois villes de Pompéi, de Stabies et d'Herculanum. Une pluie de cendres et de pierres ardentes recouvre entièrement Pompéi et Stabies, tandis que la lave engloutit Herculanum. Les habitants ont le temps de s'enfuir, mais tous ne sauvent pas leur vie. Un grand nombre, restés en arrière, par peur, par hésitation, quelques uns peut-être pour sauver leurs trésors, y périssent et restent enfouis sous la couche de cendres et de scories qui recouvre toute la ville.

Immédiatement après l'éruption, on fit des travaux pour en retirer des objets précieux, et, probablement aussi, les cadavres d'un bon nombre de citoyens. Mais beaucoup restèrent sous les décombres, car, de 1861 à 1871 seulement, on a trouvé 87 squelettes humains.

Des éruptions subséquentes vinrent ensevelir plus complètement la ville, et aujourd'hui, dans ses parties non fouillées, Pompéi est recouverte de près de trente pieds de matières volcaniques.

Le souvenir du site de la ville était disparu, lorsque, dans le siècle dernier, un paysan découvrit par hasard des bronzes et des statues. Charles III, alors roi de Naples, à qui la chose fut racontée, entreprit de nouvelles fouilles, mais simplement pour se procurer des objets précieux. On découvrit l'amphithéâtre, le thé-

âtre et d'autres édifices. Mais on ne travaillait que pour obtenir des objets de prix, de telle sorte qu'on laissait tomber les murs en ruines ; ou même, en faisant de nouvelles fouilles, on comblait les anciennes.

Il y a une vingtaine d'années un nouveau système fut adopté. M. Fiorelli, qui est à la tête de l'administration, a fait prévaloir l'idée que le principal intérêt des fouilles était Pompéi même ; qu'il fallait surtout ressusciter une ville romaine, non seulement avec ses palais et ses trésors, mais encore avec ses mesures pour pouvoir y retracer la vie intime de ses habitants, les classes pauvres, comme celles qui étaient douées sous le rapport de la fortune.

C'est dans cet esprit que les travaux se sont faits. L'on a commencé par étayer les murs chancelants, et l'on a continué à déblayer les endroits non encore fouillés. Près d'une moitié de Pompéi est maintenant sortie de ses cendres. Le Forum, la basilique, les temples, le théâtre, les thermes, et les autres principaux édifices de la ville ont peu à peu surgi des décombres, où ils étaient ensevelis depuis des siècles. C'est le quartier riche. Aussi plusieurs archéologues ont-ils prétendu qu'il était à peu près inutile de continuer les fouilles. Qu'y trouverez-vous, si ce n'est des mesures ? disaient-ils. Ils oubliaient que le but des travaux n'était plus uniquement d'y trouver des objets d'art, mais encore d'y reconstituer en quelque sorte une ville antique, et de pouvoir y retracer la vie de ses habitants. Les fouilles continuent, et les dernières découvertes ont prouvé que M. Fiorelli avait raison.

* * *

Pour vous faire part des résultats obtenus, il me faut d'abord vous faire connaître la topographie d'une ville romaine, et en particulier de Pompéi, avec ses édifices et ses constructions. Je pourrai alors vous parler des arts de ce peuple, ainsi que de ses cultes religieux. Dans l'antiquité, les Italiens lorsqu'ils construisaient une ville, en formaient d'abord l'enceinte ; puis ils traçaient deux lignes qui la traversaient, l'une du nord au sud, l'autre de l'est à l'ouest.

La première prenait le nom de *cardo* ; la seconde *decumanus*. C'est le plan qui fut suivi dans la construction de Pompéï. Un mur entourait la ville qui communiquait avec les bourgs voisins par huit portes. Le *cardo* et le *decumanus* sont encore visibles dans le plan de Pompéï et nous font deviner, en quelque sorte, la topographie de ce qui est encore enfoui sous les cendres. Les autres rues viennent s'embrancher sur ces premières, et elles se coupent, en général, à angle droit. Elles sont toutes très-étroites, et bordées, la plupart, d'un trottoir encore plus étroit. Elles sont pavées de grands blocs de pierre, sur lesquels on voit encore les ornières creusées par les chariots et les chevaux. De distance en distance, un cube de pierre est placé au milieu de la rue pour permettre aux passants de traverser sans se mouiller en temps de pluie.

La place publique par excellence, à Pompéï comme dans la capitale de l'empire, c'est le *Forum* ; c'est là le lieu de réunion où se font les délibérations du peuple ; c'est le centre de la cité. Le *Forum* sert à tous les usages. C'est là que le peuple établit ses lois ; c'est là qu'il choisit ses officiers. On y rend la justice le jour ; on y vend toutes sortes de denrées ; on y transige toutes espèces d'affaires ; on s'y réunit le soir pour la promenade.

Six rues aboutissent au *Forum* ; des pierres dressées à l'extrémité de ces rues rendent la place inaccessible aux voitures. Le *Forum* est entouré d'un grand nombre de piédestaux qui servaient de bases aux statues des citoyens qui s'étaient distingués. Plusieurs de ces piédestaux portent encore leurs inscriptions destinées à perpétuer la mémoire d'un *duumvir* ou d'un censeur de la ville. On y voit aussi les restes d'un arc de triomphe qui était surmonté, dit-on, d'une statue équestre de Néron.

Comme c'est le lieu de rendez-vous des citoyens, et que tout le monde y vient, c'est autour de cette place que se trouve le plus grand nombre d'édifices publics. Ce sont : la Basilique où s'administrait la justice ; le temple de Vénus ; celui de Jupiter ; un autre qu'on croit être un temple de Mercure ; un édifice où siégeaient les tribunaux inférieurs ; le temple d'Auguste ; la salle

du Sénat. Enfin un édifice public connu sous le nom de Chalcidicum qui était une espèce de bourse. Au dessus de l'entrée latérale se lit l'inscription suivante :

Eumachia, Lucii filia, sacerdos publica, numine suo et Numistri Frontonis filii, Chalcidicum, criptam porticus sua pecunia fecit, eademque dedicavit.

« La prêtresse Eumachie, la fille de Lucius, construisit » ce Chalcidique à ses frais, avec sa cripte et son portique. » Est-ce pour récompenser Eumachie de ce magnifique don à la cité que les foudrons de Pompéi lui élevèrent une statue dont l'inscription porte *Eumachia L. F. Sacerdoti publicæ, Fullones*. Cette statue se trouvait à l'intérieur même du Chalcidique. Elle forme partie maintenant du musée de Naples.

Outre ces édifices, Pompéi avait aussi son amphithéâtre. J'ai déjà eu occasion de parler précédemment de la passion que les pompéiens avaient pour les amusements qui s'y donnaient. La grandeur de la construction qui contenait 15 à 20,000 spectateurs en est une autre preuve.

Mais les pompéiens ne se contentaient pas des combats de gladiateurs et de bêtes féroces ; ils possédaient aussi dans leur ville, deux théâtres.

L'un d'eux, connu sous le nom de grand théâtre, était une vaste construction, assise sur le sol même d'une colline. Les gradins étaient posés sur le versant du monticule de manière à économiser les frais de construction. Les degrés étaient placés vis-à-vis le golfe de Naples, et pendant la représentation, les spectateurs les plus élevés, avaient une vue magnifique de la baie, et des côtes environnantes. En bas, le plus près de la scène se trouvait l'*orchestra*, où sur des sièges de bronze, les principaux magistrats de la ville assistaient à la représentation. Ce sont nos sièges d'orchestre. Puis, sur les premiers gradins, *ima cavæa* étaient d'autres places privilégiés pour l'aristocratie ; le parterre chez nous. Enfin les gradins les plus élevés, le *paradis* de nos théâtres modernes, étaient destinés au peuple, à la plèbe, de beaucoup la population la plus nombreuse dans les villes de province comme dans la capitale de l'empire romain. Chaque classe de spectateurs possédait son entrée particulière.

Une porte privée conduisait à une galerie spéciale qu'on croit être celle des femmes. C'est là que les dames de Pompéï assistaient au spectacle derrière une grille de fer. Dans le principe, les femmes étaient exclues des représentations de l'amphithéâtre et de la scène. Ce ne fut qu'au commencement de l'empire qu'on leur permit d'assister au spectacle.

Les gradins du théâtre étaient en marbre de Paros. Ces gradins portaient des numéros correspondants à chaque siège. Beaucoup de ces numéros sont encore visibles. En en faisant le calcul, on estime que ce théâtre était capable de recevoir 5000 spectateurs. Ajoutez à cela les 1500 personnes que contenait le petit théâtre, qu'on appelle communément l'*Odéon*, et les 20,000 spectateurs admis à l'amphithéâtre ; vous en arrivez à la conclusion, que dans une petite ville de province, qui avait une population de 30 à 40,000 âmes il y avait place dans le théâtre et le cirque pour 26,500 personnes, c'est-à-dire presque l'entière population ayant l'âge nécessaire pour assister au spectacle, et certainement beaucoup plus que la population des hommes libres de la cité.

Les anciens ne connaissaient pas le théâtre à toiture fixe. Les deux théâtres de Pompéï, de même que l'amphithéâtre, n'étaient pas couverts. Une immense voile, le *velarium*, était quelquefois étendue au-dessus des spectateurs, pour les protéger contre le soleil et la pluie. Les murs extérieurs ont encore les anneaux où se mettaient les poutres destinés à soutenir le *velarium*. C'étaient les *nautes*, matelots, qui debout sur le plus haut gradin de l'amphithéâtre, avaient charge de poser le *velarium*. On se demande encore par quel prodige, cette immense toile était ainsi étendue sans support au centre, et comment elle pouvait résister à la pluie et au vent !

La scène est longue et étroite ; le fonds, jadis orné de statues, a trois portes, comme l'exigeait la tragédie antique.

Il me faut aussi mentionner le temple d'Isis entouré d'un portique à colonnes. Au-dessus de l'autel et du trépied sacré, était la statue de la divinité. Un escalier secret permettait aux prêtres de s'introduire derrière

l'idole pour lui faire rendre des oracles. Plusieurs squelettes de prêtres ont été trouvés dans les dépendances de ce temple. La mort a surpris l'un d'eux lorsqu'il était encore à table, et il vivait assez largement si l'on en juge par le poisson, le poulet, le pain, les œufs, le vin dont les restes furent trouvés auprès de lui. Son compagnon d'infortune travailla plus fortement pour sauver sa vie. Grâce à sa hache, il avait déjà réussi à percer deux murs, mais il ne put aller plus loin ; on le découvrit au pied du troisième mur. Et la hache qu'il tenait à la main fut trouvée à ses côtés.

C'est dans ce temple, que se passent plusieurs des scènes du fameux roman de Bulwer Lytton *Les derniers jours de Pompéï*, que tout le monde a lu, et qui peint d'une manière si palpitante la catastrophe de la ville.

Les recherches ont amené au jour, plusieurs *thermes* ou maisons de bains. Les *thermes* jouaient un grand rôle dans l'antiquité. Les auteurs romains en font mention assez souvent. On comprend facilement que, dans un climat chaud, comme celui de l'Italie méridionale, les maisons de bains n'étaient pas seulement un luxe, mais une nécessité. Les hommes libres fréquentaient les bains ; leurs esclaves devaient aussi avoir les leurs ; car c'était là un besoin pour conserver la santé.

La maison de Pompéï différait beaucoup de la nôtre. Elle devait avoir plusieurs étages comme celle de nos jours. On croit que les étages supérieurs étaient en bois, et auraient été incendiés dans la catastrophe qui a détruit la ville car, dans les ruines, il n'y a qu'une seule maison qui conserve encore son second étage. Je ne compte pas celle de Diomède située en dehors de la cité, qui avec ses vastes caves, a son rez-de-chaussée, un entresol et un étage supérieur. Les nombreux escaliers que l'on voit dans les maisons de Pompéï n'auraient pas leur raison d'être, si l'on n'admet pas l'existence d'étages supérieurs.

Je viens de dire que nos habitations diffèrent essentiellement des maisons de Pompéï. Nos maisons sont grandes, vastes, bien éclairées par de larges fenêtres qui nous mettent en communication constante avec

l'extérieur et la rue. Au contraire, la maison pompéienne communique avec le reste de la ville par la porte seulement. Toute la maison est éclairée par les cours intérieures.

« Le maître du logis, dit Bossier, ne tient pas à voir dans les rues ; surtout, il ne veut pas que de la rue, on regarde chez lui. Dans sa maison même, il a des divisions et des distinctions. La partie où il accueille les étrangers n'est pas celle où il se retire avec sa famille. On ne pénètre pas aisément dans ce sanctuaire qui est séparé du reste par des corridors, fermé par des portes ou des tentures, et gardé par des concierges. Le maître reçoit quand il veut ; il s'enferme chez lui, quand il lui plaît ; et si quelque client plus ennuyeux, et plus tenace, l'attend à sa sortie, dans son vestibule, il a une porte de derrière *posticum* sur une rue étroite qui lui permet de s'échapper. »

L'habitation pompéienne consiste en de petites chambres très nombreuses, mais aussi très petites. La chambre où le maître se retire pour la nuit, celle où il fait sa sieste ne reçoivent de lumière que par la porte.

Presque toutes ces habitations sont remarquables par une grande surcharge d'ornementation. Cette ornementation consiste surtout dans les peintures murales et les statues.

* * *

Après avoir ainsi examiné quelle était cette antique cité, nous pouvons nous demander, quelle était la population qui l'habitait, quelles étaient les mœurs de ce peuple, son commerce, son industrie, et comment il cultivait les arts ; enfin quels étaient ses cultes religieux.

Comme à Rome, il y avait à Pompéi une aristocratie, une bourgeoisie ou le peuple, la classe pauvre et enfin, les esclaves. C'était un endroit charmant, où les riches patriciens de Rome venaient passer les chaleurs de l'été ; une place d'eau telle que la Malbaie, Cacouna et Kamouraska, chez nous. Peut-être la jeunesse élégante de Rome a-t-elle contribué à y amener le luxe

et la dissolution de mœurs qui y régnait. Mais il ne faut pas oublier que Pompéi était située dans un pays charmant où tout porte à la sensualité, où « l'éclat velouté de la campagne, dit un auteur, la tiède température de l'air, les contours arrondis des montagnes, les molles inflexions des fleuves et des vallées sont autant de séductions pour tous les sens que tout repose et rien ne blesse. » Il faut donc dire que ces deux causes ont dû grandement amener cette dissolution de mœurs. On doit se rappeler aussi que l'oisiveté est mère de tous les vices. La population pompéienne ne se plaisait que dans le repos. Les riches qui avaient leur vie toute gagnée, ne songeaient qu'à s'amuser ; et dans ce climat enchanteur, la terre produisait presque spontanément et tout portait à la nonchalance et à la paresse. Toute la population devait donc s'en ressentir, comme on voit un exemple de nos jours dans l'indolence proverbiale des napolitains. Et c'était tellement le cas que même à cette époque on qualifiait déjà la ville de Naples de fainçante *otiosa Neapolis*.

J'ai dit que les mœurs étaient dissolues ; tout dans la ville nous l'enseigne ; chaque maison avec ses célèbres peintures murales, ses statuettes, qui ne tendent qu'à plaire aux sens ; voilà des preuves suffisantes sans que je sois forcé à venir dévoiler ici les abominations que nous révèle les chambres secrètes du musée de Naples.

La vie des habitants de cette fameuse cité, nous est en partie révélée par ce qu'on est convenu d'appeler les *graffiti*. On appelle ainsi les différents écrits trouvés dans les fouilles.

Il y a d'abord les inscriptions aux frontispices des temples, ou sur le pied d'une statue, destinées à perpétuer le souvenir d'un bienfaiteur de la cité. Mais je désire vous parler plus particulièrement d'une autre classe de *graffiti*. Ce sont les écrits crayonnés partout sur les murs en noir ou en rouge, à l'aide d'un pinceau ou d'une pointe de fer.

Ce sont en premier lieu, les avis publics ayant rapport au municipe, au gouvernement de la ville, les annonces des théâtres, des jeux de l'arène. On ne peut aller loin dans Pompéi sans rencontrer des avis

électoraux. Dans les petites villes de l'empire romain, on cabalait, on faisait jouer toutes les influences pour obtenir le succès d'une élection. Aussi la ville est-elle remplie d'inscriptions par lesquelles, tel patricien recommande son candidat à ses amis et à ses clients. Le candidat lui-même, connaissant le côté faible de la population, promet des jeux et des gladiateurs. Chez nous, avec nos lois draconiennes, nous dirions que c'est là, une influence indue.

Puis viennent les annoncés des boutiques et des hôteliers. Le maître d'une auberge invite les voyageurs à venir chez lui, en leur promettant un bon dîner, et toutes espèces de confort :

Omnia commoda præstantur.

Plus loin c'est le malheureux propriétaire d'une maison vacante qui l'offre à loyer. C'est encore par ces annonces qu'on réclame les objets volés : « Une urne » de vin a disparu de la boutique ; celui qui la rapportera aura 65 sesterces ; s'il amène le voleur, il aura droit au double. »

Enfin la dernière catégorie de ces *graffiti* comprend toute inscription charbonnée ou marquée par une pointe de fer ou un couteau par les oisifs et les passants. Ces inscriptions sont très nombreuses, et traitent d'une infinité de sujets. C'est quelquefois une simple remarque faite par un passant, ou bien, c'est un extrait de quelque poète. L'amour est bien souvent l'objet de ces inscriptions. C'est ainsi qu'un amant passionné s'écrie :

Ah, peream, sine te, si deus esse velim.

« Que je meure, si jamais sans toi, je consentais à devenir un dieu. » Un autre nous fait connaître le teint de son amante :

Candida me docuit, nigras odisse puellas.

« La blancheur de ma fiancée me fait détester les brunes. »

« Muletier, s'écrie un troisième, si tu sentais les feux de l'amour, tu te hâterais davantage pour retrouver ta belle. Je t'en prie, presse le pas ; tu as assez bu ; prends ton fouet et agite-le ; mène-moi vite à Pompéi où m'attendent mes chers amours. »

Enfin, voici un congé formel qu'une certaine Virgula donne à son ami Tertius : *Virgula Tertio suo : indecens es. « Tu es trop laid, Tertius. »*

Il y a beaucoup de ces inscriptions qui sont empruntées à des auteurs en renom, à Properce, à Virgile, à Ovide surtout, l'auteur de l'Art d'aimer. Mais ce qui est remarquable, c'est que l'on ne trouve pas une seule citation d'Horace.

Toutes ces inscriptions ne se rapportent pas à l'amour. Ainsi c'est un gamin qui nous apprend que la marchande de vins a toujours soif, ou qu'un nommé Oppius est toujours en possession du bien d'autrui ; manière indirecte de qualifier un ivrogne et un voleur.

Pompéi était une ville commerciale. Les auteurs ont mentionné souvent son commerce maritime ; les fruits, les vins et tous les produits de la mer, *frutti di mare*, telles en étaient les principales branches. Le nombre extraordinaire des boutiques de la ville indique qu'on y transigeait des affaires considérables.

Mais l'industrie pompéienne était-elle prospère, et quelles étaient les différentes branches d'industrie en opération ? La réponse à cet'e question va nous faire examiner le véritable état social des populations anciennes.

En parcourant les ruines de Pompéi et en examinant les richesses du musée de Naples, ce qui doit frapper l'observation du visiteur, c'est le progrès étonnant de certaines industries, comme le travail des métaux et des objets d'art, à côté des moyens primitifs, et des méthodes arriérées employées pour la fabrication de certaines choses de première nécessité.

J'ai parlé tout à l'heure de l'amour du bien-être et du luxe de la population riche et aristocratique de la ville. Eh bien, tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses goûts de luxe est dans un état avancé de progrès.

Les dames de Pompéi, semblables aux dames de nos jours, aimaient les parures et les bijoux. Les orfèvres de Pompéi étaient assez habiles pour leur fabriquer des bagues, des bracelets, des colliers certainement aussi beaux que ceux qui sortent de l'atelier de nos meilleurs orfèvres contemporains. Les bijoux trouvés

dans une boutique de Pompéï, et qui sont exposés au musée de Naples, en sont la meilleure preuve.

Les habitants de Pompéï étaient sujets aux maladies comme nous le sommes. Aussi les instruments de chirurgie sont là pour faire foi de ce que leurs médecins n'étaient pas tout-à-fait des ignorants. Je crois même que nos chirurgiens modernes ont du recourir, il y a quelques années, à un instrument découvert à Pompéï comme étant plus parfait, et meilleur que l'instrument que nos pères nous avaient transmis.

Une industrie qui était un besoin impérieux pour la ville, c'est celle des *thermes* ou bains publics. Nos maisons de bains modernes ne sont guère supérieures à celles de l'antiquité.

Un métier qui devait tenir une place très-importante dans l'industrie pompéïenne, c'était celle de foulons. On sait que tous les citoyens romains revêtaient la toge *Gens togata*. Ce vêtement qui devait être si élégant, avait un grand défaut. Sa blancheur avait le désavantage de se salir aisément. Alors on l'envoyait chez le foulon. On vient de mettre au jour à Pompéï une nouvelle boutique de foulon. Cette boutique est recouverte de peintures fort intéressantes, qui nous font voir les différentes opérations du métier.

La toge, lorsqu'elle était apportée chez le foulon était d'abord jetée dans une cuve pleine d'eau, contenant en solution de la craie et d'autres ingrédients. Elle était ensuite lavée, non pas à la main, mais le foulon la foulait véritablement avec ses pieds, en exécutant une sorte de danse à trois temps, appelée *tripudium*. C'était là une danse très populaire. Ce devait être aussi de gais et joyeux compagnons que ces foulons si on en juge par le nombre des peintures qui les représentent à Pompéï, parmi lesquelles, il ne faut pas oublier celle des foulons en bonne humeur, *fullones feriati*.

Telles étaient quelques-unes des industries dans lesquelles excellait ce peuple antique. Mais à côté de ces métiers en vogue, il en existait d'autres qui n'avaient pas fait un pas dans la voie du progrès. C'était là la pensée qui m'occupait en visitant le détail d'une boulangerie pompéïenne, sortie des fouilles depuis plusieurs années.

Chez les anciens romains, le boulanger non seulement fabriquait le pain, mais il convertissait aussi le grain en farine ; il n'était pas seulement boulanger, mais il était aussi meunier. La boulangerie de Pompéi contenait quatre moulins à bras. « Chaque meulin consiste, dit Dupays, en deux pierres de lave ; l'inférieure solidement établie sur le sol, conique et s'adaptant à un cône creusé dans la pierre supérieure ; celle-ci, ayant la forme d'un sablier étranglé au milieu, présente deux cavités opposées par leurs sommets. » La cavité supérieure était destinée à recevoir le grain, qui passait de là, entre les deux pierres où il était écrasé. La pierre supérieure était percée de quatre trous destinés à y placer des leviers au moyen desquels des esclaves donnaient à la machine le mouvement nécessaire pour écraser le grain. Comme on le voit, c'était là, un moulin à farine bien primitif, et le voyageur est surpris de voir cet art utile si arriéré, après avoir admiré l'élégance des maisons de Pompéi, le luxe des meubles et des objets d'art. Et cependant il eut été si facile de se servir du pouvoir moteur des vents qui parcouraient le littoral de la Méditerranée ; ou encore d'utiliser le cours du Sarnus qui coulait à deux pas de là, aux portes mêmes de la ville.

Mais non, pourvu que le pain fut fabriqué, peu importait le mode. On ne s'est jamais donné la peine de chercher une amélioration qui aurait allégé le travail de la classe pauvre et des esclaves alors considérés comme des bêtes de somme. Le travail esclave devait être dans l'antiquité le plus grand obstacle au perfectionnement d'un grand nombre de ces arts utiles. Les gens riches se disputaient la possession des objets d'art, mais ils ne s'intéressaient en rien à ce qui pouvait améliorer la position de leurs esclaves. Il ne s'agissait pas là d'orner leurs jardins de statues, et leurs murs de ces fresques dont les pompéiens paraissent si friands, et dont je dois vous dire un mot.

Les peintures murales sont très nombreuses à Pompéi. Presque toutes les maisons en possèdent plusieurs. Ces peintures représentent en grande partie des sujets mythologiques. Quelques uns reproduisent des paysages, et des animaux, ou des tableaux de la vie réelle.

Ce sont ces derniers que l'on regarde avec plus de curiosité en parcourant Pompéi, car ils nous font connaître les mœurs de ses habitants. Ce sont des fous, des marchands de poissons, ou encore des scènes d'auberges, ou de l'amphithéâtre.

Les tableaux mythologiques qui sont de beaucoup les plus nombreux et les mieux faits représentent presque tous des histoires d'amour. Jupiter tâche de gagner les bonnes grâces de Lédâ, d'Io, ou de Danaé. Vénus est dans les bras de Mars ; ou c'est le bel Adonis qui est captivé par les charmes de la déesse.

On se demande si les peintres pompéiens ont réellement inventé ces tableaux ou s'ils n'ont fait que reproduire des artistes qui alors étaient connus. D'abord, quant aux tableaux de la vie réelle, on est d'accord à dire que les peintres de Pompéi n'ont fait que reproduire ce qui leur passait tous les jours sous les yeux.

Quant aux autres peintures qui forment près des neuf-dixièmes, les savants semblent croire, qu'en les exécutant, les artistes de Pompéi n'ont fait que reproduire des maîtres grecs qu'ils nous font connaître quelque peu.

La littérature que les pompéiens nous ont laissée se réduit à peu de choses. A Herculanium, où l'on a fait très peu de travaux, l'on a trouvé une bibliothèque considérable, tandis qu'à Pompéi, l'on a rien découvert, que les livres de compte du banquier Jucundus. Ces documents n'ont été utiles qu'à ceux qui étudient le droit romain. Pourtant, il devait y avoir des livres à Pompéi, puisque l'on y a trouvé l'enseigne d'une librairie qui était tenue par quatre associés, ainsi qu'une ou deux maisons d'école.

Il est probable que la cendre chaude qui a recouvert Pompéi a dévoré le papyrus et fondu les tablettes de cire, tandis que le torrent de boue qui a enseveli Herculanium a tout conservé intact.

Mais, puisqu'on y possédait des librairies et des écoles, on devait posséder plus que les livres de compte de Jucundus. Quels étaient les livres qui étaient lus par cette population ? Leur littérature devait ressembler à leurs tableaux ; l'amour devait en être le plus ordinaire. Les nombreux extraits d'Œvide reproduits

sur les murs en sont une preuve, ainsi que d'autres fragments, qui semblent empruntés à des auteurs dont les œuvres ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il semble certain, que dans une ville d'eau, peuplée en grande partie par des joyeux viveurs, les auteurs sérieux n'aient pas eu grande faveur.

La religion des pompéiens dont on a trouvé la principale trace dans les temples et les peintures, semble être un panthéisme qui cherchait à déifier tous les vices, surtout si on en juge par les peintures et les sculptures de la ville. Non content des dieux de Rome et de la Grèce, on avait emprunté Isis aux Egyptiens ; et peu à peu, la mythologie de tous les peuples conquis par les légions romaines s'était implantée dans les villes d'Italie, et en particulier à Pompéi. Tous ces dieux, toutes ces déesses, n'ont qu'une occupation. Toutes leurs aventures ont trait à des histoires d'amour. Et si on lit les enseignements de ces dieux dans les fresques de Pompéi, on voit que cette prétendue religion n'était plus qu'une école d'immoralité, et une apothéose de tous les vices.

Mais à côté de ces religions païennes la religion du Christ commençait-elle à jeter ses fondements dans les villes de la Campanie ? Jusqu'à présent, on n'a pu arriver à aucune preuve certaine de ce fait. Il reste à fouiller une moitié de la ville, et peut-être découvrirra-t-on quelque preuve palpable. Mais il est probable que le travail gigantesque des apôtres avait déjà jeté la bonne semence dans cette terre pleine d'ivraie.

Saint Paul venait de faire le voyage de Pouzzoles à Rome en prêchant le Dieu Inconnu. Il est donc probable que quelques chrétiens avaient déjà visité la ville qui devait périr si subitement. Certainement que le nom de la religion nouvelle n'y était pas ignoré puisqu'on vient de trouver sur une muraille une inscription faite au charbon où l'on a lu le mot de chrétien, *christianus*. Mais il ne doit pas être bien étonnant que l'on n'ait pas encore découvert de preuves positives. Il faut se rappeler que les chrétiens ne pouvaient pas, à cette époque, affirmer ouvertement leur religion sans s'exposer à des persécutions très cruelles, et que

les rites du nouveau culte ne pouvaient s'accomplir qu'en des lieux cachés et secrets. Si l'on prend en considération ces faits, il ne paraît pas aussi extraordinaire que l'on n'ait pas eu plus de succès dans les recherches faites jusqu'à présent. Il ne faut pas surtout s'en étonner, si l'on considère que les fouilles du Mont Palatin à Rome, où il y a eu certainement un grand nombre de chrétiens, n'ont pas été plus heureuses. Quoique le christianisme ait pénétré de bonne heure dans le palais des Césars, le seul souvenir qui en reste est la fameuse caricature conservée au musée Kircher. Elle représente une croix sur laquelle est étendu un homme à tête d'âne. Un autre personnage se tient au dessous les mains levées vers la croix. L'inscription qui est en grec, nous dit que c'est Alexamène qui adore son Dieu. C'est donc un blasphème dirigé contre un chrétien. Alexamène supporta l'affront avec courage, et les rires et les sarcasmes de ses compagnons ne lui firent pas renier sa foi, puisqu'on a trouvé une inscription qui nous dit qu'il demeura fidèle : *Alexamenos fidelis*.

Quels ont dû être les sentiments de terreur et d'effroi de toute cette population si légère, lorsque le Vésuve a commencé sa grande œuvre de destruction ?

Seize ans auparavant, le dangereux cratère avait déjà montré sa puissance aux populations de la Campanie. Une grande partie de Pompéi même, avait été détruite. Les murs s'étaient écroulés, à la suite de tremblements de terre, et les projectiles enflammés qu'avait lancés le volcan avaient incendié une partie de la ville. Aussi, lorsque la terrible éruption de l'an 79 commença, la population devait connaître les dangers affreux qui la menaçaient.

C'était le vingt-troisième jour d'août. Vers une heure de l'après-midi, il s'éleva au-dessus du Vésuve un nuage d'une grandeur extraordinaire. Tel un pin géant dont le corps, dénué de branches, s'élançait à une grande hauteur, et dont la cime s'étend comme un immense parasol : « On aurait dit, lit-on dans Pline le Jeune, qu'un vent souterrain le poussait avec force, et le soutenait ensuite dans les régions éthérées, mais, soit que l'impulsion diminuât peu à peu, soit que

ce nuage fut affaissé par son propre poids, on le voyait se dilater, et se répandre. Il paraissait tantôt blanc, tantôt noirâtre, et tantôt de diverses couleurs selon qu'il était plus chargé de cendres ou de terre. »

Pendant plusieurs jours un tremblement de terre s'était fait sentir, mais cette après midi, il redoubla de violence, et l'on eût dit que tout allait être englouti.

Quelle nuit terrible dut succéder à cette après-midi pleine d'effroi. Partout tombait une cendre épaisse et chaude, des pierres calcinées, des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvérisés par la violence du feu. « La mer, dit Pline le Jeune, battue par un ouragan qui venait du large semblait refluer sur elle-même. On aurait dit qu'elle était comme chassée du rivage par l'ébranlement de la terre. La plage était devenue plus spacieuse, et était couverte de poissons demeurés à sec sur le sable. Une nuée noire et horrible, crevée par des feux qui s'élançaient en serpentant, s'ouvrait et laissait échapper de longues fusées semblables à des éclairs. »

Ajoutez à cela la lueur des incendies, les cris des parents, des amis se cherchant dans l'obscurité, les plaintes et les pleurs des blessés et des mourants, et l'on peut se faire une faible idée de cette terrible nuit qui devait se prolonger près de trois fois vingt-quatre heures.

Le peuple s'enfuit par la campagne, car il était impossible de s'aventurer sur la mer en fureur. C'eût été tomber de Charybde en Scylla. Ils sortent donc de la ville, la tête couverte d'oreillers et de coussins pour se protéger contre les projectiles qui tombent de tous côtés. Mais tous ne prennent pas la fuite. Quelques-uns sont terrifiés par la peur, et ne font probablement aucun effort pour échapper à leur malheureux sort. D'autres, se croyant en sûreté dans leurs caves, y restent dans l'espoir que l'éruption aura une fin, et qu'ils pourront quitter leurs refuges. Malheureusement les cendres et les autres matières volcaniques s'amoncelaient de plus en plus jusqu'à ce qu'il leur fut impossible de prendre la fuite. Ce fut le cas pour les dix-sept personnes dont les cadavres furent trouvés dans les celliers de Diomède. Ils s'y étaient réfugiés avec des

amphores de vin et des provisions qu'ils ne purent terminer et dont les restes forment maintenant partie du musée de Naples.

D'autres encore, moins honnêtes, voyant tout à l'abandon et sans maîtres, entrèrent chez les riches et dans les temples et s'y gorgèrent de vins pour noyer leur frayeur. Tels les deux mauvais prêtres trouvés dans le temple d'Isis, et dont j'ai parlé ci-dessus.

Enfin d'aucuns périrent dans leur fuite, comme ces deux personnages que l'on trouva à la porte de leur jardin, l'un tenant une clef, et l'autre ayant près de lui une centaine de pièces d'or et des vases précieux.

Mais quels ont du être les sentiments de terreur et de désespoir des pauvres prisonniers enchaînés dans les cachots de la Basilique, abandonnés à leur triste sort par les geôliers qui cherchèrent leur salut dans une fuite égoïste.

On a voulu faire un rapprochement entre la conduite de ces derniers et celle de la prétendue sentinelle qui périt plutôt que d'abandonner son poste. C'est la remarque que me faisait un compagnon de voyage qui parcourait avec moi la Voie des Tombeaux, et examinait la fameuse guérite où fut trouvé le squelette en question ; et il ajoutait que c'était là le seul trait moral qu'il pouvait trouver dans tout Pompéi. Malheureusement la prétendue guérite n'est qu'un tombeau romain et la sentinelle est probablement un fuyard harassé de fatigue qui s'y serait réfugié et y aurait trouvé la mort.

Mais suivons le peuple en fuite et écoutons le récit que nous en a laissé un témoin oculaire. C'est un habitant d'une ville voisine qui parle.

« Nous prenons le parti, dit-il, de quitter la ville ; le peuple épouvanté nous suit en foule, nous presse, nous pousse : à peine étions-nous arrêtés dans la campagne, que là, nous sommes témoins de nouveaux prodiges et essayons de nouvelles frayeurs. Les voitures que nous avions amenées avec nous, étaient à tout moment si agitées qu'on ne pouvait même en les appuyant avec de grosses pierres, les arrêter en une place. Une nue noire et horrible tombe à terre et couvre les mers. La pluie de cendres continue toujours de plus

en plus forte. Je tourne la tête et j'aperçois derrière nous une épaisse fumée qui nous suivait, en se répandant sur la terre comme un torrent. Vous n'eussiez entendu que plaintes de femmes, que gémissements d'enfants, que cris d'hommes. L'un appelait son père ; l'autre son fils ; l'autre sa femme ; ils ne se reconnaissaient qu'à la voix. Celui-là déplorait son malheur ; celui-ci le sort de ses proches. Il s'en trouvait à qui la crainte de la mort faisait invoquer la mort même. Plusieurs imploraient les dieux ; et plusieurs croyaient qu'il n'y en avait plus, et comptaient que cette nuit était la dernière et l'éternelle nuit dans laquelle le monde devait être enseveli. Il parut une lueur qui nous annonçait non le retour du jour, mais l'approche du feu qui nous menaçait. L'obscurité revint, et la pluie de cendres recommença plus forte et plus épaisse. Nous étions réduits à nous lever de temps en temps pour secouer nos habits car sans cela, elle nous eut accablés et engloutis.....

Et l'écrivain continue :

« Enfin cette épaisse et noire vapeur se dissipa peu à peu, et se perdit tout-à-fait comme une fumée. Bientôt après parut le jour et le soleil, mais jaunâtre et tel qu'il a coutume de luire dans une éclipse. Tout se montrait changé à nos yeux troublés encore, et nous ne trouvions rien qui ne fut caché sous des monceaux de cendres.»

Tel est le récit que nous a laissé un écrivain de l'époque.

Lorsque le soleil se leva pour la troisième fois depuis le commencement de cette terrible éruption, la nature avait repris son état normal. Seul le tremblement de terre continuait sourdement, et le Vésuve lançait encore dans les airs son panache de fumée, menace constante pour le pays d'alentour. Les trois villes de Pompéi d'Herculanum et de Stabies, n'étaient plus qu'une ruine enfouie sous les cendres.

NOTICE

Sur Mademoiselle de VERCHÈRES

Marie Magdeleine de Verchères est née en 1678. Son acte de baptême est daté à Sorel le 17 Avril. Son père, François de Jarret, Sieur de Verchères, officier du régiment de Carignan, avait épousé en 1669 Marie Perrot dit Vildaigre. Décidé à s'établir dans la Nouvelle France, il se fit concéder la seigneurie de Verchères par l'intendant Talon, le 29 octobre 1672. Plus tard les nombreux services de M. de Verchères reçurent une nouvelle récompense. Le comte de Frontenac fit une autre concession en sa faveur, « d'une lieue d'augmentation dans la profondeur de sa seigneurie pour être unie et jointe à cette dernière. » (1)

A cette époque dans la plupart des seigneuries, on construisait des espèces de forts ou camps retranchés pour se garantir des attaques des Iroquois. A la première alarme les habitants pouvaient s'y réfugier et s'y défendre avec avantage. M. de Verchères suivit cette coutume. Sa seigneurie était une des plus exposés aux incursions des sauvages. Elle était située entre le St. Laurent et la Rivière des Iroquois, et cette dernière était le chemin que suivait cette nation guerrière pour descendre dans la colonie française. Bien plus,

(1) Registre d'Intendance No. 1, folio 23 ; No. let. P. folio 4.

le roi de France avait voulu fermer ce passage aux Iroquois en construisant le fort Richelieu à l'embouchure de la rivière. Les Iroquois devaient en conséquence éviter Sorel et se replier sur les seigneuries de Verchères, de Contrecoeur, et de St-Ours.

Mais il ne faut pas croire que le fort de Verchères fut une citadelle bien redoutable. Charlevoix nous fournit des renseignements sur ces forts. « On y entretenait nuit et jour, dit-il, un ou deux fonctionnaires, et tous avaient quelques pièces de campagne, ou tout au moins quelques pierriers, tant pour écarter l'ennemi, que pour avertir les habitants d'être sur leurs gardes, ou pour demander des secours. Ces forts n'étaient que de grands enclos fermés de palissades avec quelques redoutes : l'Eglise et la maison du seigneur y étaient renfermées, et il y avait encore assez d'espace pour y retirer en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. C'en était assez pour se mettre hors d'insulte. »

En 1690, Madame de Verchères eut à subir un siège de la part des Iroquois, les continuels ennemis de la Nouvelle France. Sa bravoure et son sang froid furent tels que, quoique seule, elle réussit à faire retirer les assiégeants.

« L'espérance que les assiégeants avaient conçue, dit Charlevoix, d'avoir bon marché d'une place, qu'ils savaient être dégarnie d'hommes, les fit retourner plusieurs fois à la charge, mais la dame les écarta toujours. Elle se battit de la sorte pendant deux jours, avec une bravoure et une présence d'esprit, qui auraient fait honneur à un vieux guerrier, et elle contraignit enfin l'ennemi de se retirer, de peur d'être coupé, bien honteux d'être obligé de fuir devant une femme. »

Deux ans plus tard, ce fut au tour de mademoiselle de Verchères de s'illustrer. Presque seule, avec ses deux frères, elle sut résister pendant huit jours aux Iroquois qui étaient revenus à la charge. Ce fait eut un grand retentissement dans la colonie, et mérita à son auteur, le titre d'héroïne de Verchères, titre qu'elle devait si bien mériter. Il est rapporté au long dans le récit de mademoiselle de Verchères.

On attribue à notre héroïne plusieurs autres exploits glorieux.

« Un nouveau trait de courage, écrit M. l'abbé Daniel (1), en achevant de lui gagner tous les cœurs, confirma la bonne opinion qu'on avait conçue de son mérite. M. de la Pérade était à la pou suite des Iroquois aux environs de la rivière Richelieu, d'autres disent de la rivière Ste-Anne. Tout à coup une multitude de ces barbares qui jusque-là s'étaient tenus cachés dans les broussailles, se précipite sur lui, au moment où il s'y attendait le moins. Il est sur le point d'être saisi. Mademoiselle de Verchères voit le danger. Aussitôt s'armant d'un mousquet, elle vole à son secours, et, aidée de quelques hommes, elle parvient à le dégager et à mettre les Iroquois en fuite. C'est alors qu'elle devint à son tour, la conquête de celui dont elle avait sauvé les jours.»

En effet, elle épousa en 1706 Pierre Thomas Tarieu de Lanaudière, sieur de la Pérade.

Un manuscrit, la propriété de l'honorable Georges Baby, juge de la Cour du Banc de la Reine, rapporte une autre circonstance dans laquelle cette femme héroïque sauva la vie de son mari.

C'était au manoir de Ste-Anne de la Pérade, longtemps après son mariage. M de la Pérade était devenu vieux et malade. Il était étendu dans son lit, incapable de tout mouvement.

Les Iroquois pensant qu'il est temps d'assouvir leur vengeance si longtemps concertée, s'approchent du manoir, et trouvant la porte barricadée, ils crient demandant à voir M. de la Pérade. Notre héroïne leur répond dans leur idiome que son mari est occupé, et qu'ils ne peuvent le voir. Leur insolence s'accroît, lorsqu'ils voient qu'ils ont affaire à une femme seule. Ils commandent qu'on ouvre sans délai. Mais madame de la Pérade sait trop bien le sort qui lui est destiné; à elle et à son pauvre mari, pour se laisser intimider.

Vainement s'attaquent-ils à la porte. Le manoir était construit comme on les construisait alors; la porte était capable de résister à des assauts de ce genre.

Ils veulent alors escalader une fenêtre, après avoir lancé une volée de balles qui vont se loger dans les

(1) Histoire des grandes familles françaises du Canada p. 519.

combles. Mais la brave assiégée a eu le temps de charger les deux seuls fusils qu'il y a dans la maison. Une décharge meurtrière leur répond. Surpris de cette riposte vigoureuse, les Iroquois reculent, hésitent et finissent par prendre la fuite, enlevant leurs blessés. Mais la brave femme qui a eu le temps de recharger ses mousquets, dirigea de nouveaux projectiles sur ses ennemis.

Elle était encore à son poste d'action et prête à résister aux sauvages, lorsque l'unique servante dans la maison vint l'avertir que le toit est en feu. Elle court au chevet de son mari. Ses instances auprès de lui sont vaines; il est trop faible pour se lever. » Adieu, dit-il, adieu, ma bien aimée. Deux fois la Providence a voulu que vous me sauviez d'entre les mains des barbares. Aujourd'hui, Dieu m'appelle à lui! Adieu, adieu! »

Mais le courage de madame de la Pérade ne devait pas lui faire défaut dans ce moment suprême. Avec une force surhumaine, elle réussit à prendre son cher malade et le transporter au dehors. Là les forces lui manquant tout-à-coup elle s'affaisse à ses côtés.

Cependant le ciel ne devait pas laisser sans secours une femme si courageuse. Un orage bienfaisant vint à tomber, et les censitaires des environs accourus au bruit de la fusillade parvinrent à maîtriser l'incendie.

Notre héroïne mourut à Ste-Anne le 7 aout 1737.

A la demande du marquis de Beauharnois, elle avait écrit la relation de ses aventures que nous publions plus bas. Les deux derniers épisodes que je viens de raconter n'y sont pas mentionnés. Peut-être le dernier est-il postérieur à sa relation ?

Cette relation est conservée aux archives de la marine en France. Le gouvernement canadien en a fait transcrire des copies qui se trouvent, la première parmi les documents de la Société littéraire et historique de Québec, la seconde dans les archives provinciales.

Nous en reproduisons le texte tel que nous l'avons sous les yeux, sans y faire aucun changement, même en ce qu'il peut avoir de défectueux.

J. FRÉMONT.

1696

Relation des faits héroïques de Mademoiselle de Verchères Marie Magdelaine contre les Iroquois, âgée de quatorze ans, en l'année 1696, le 22 Sbre à 8 heures du matin.

J'étais à cinq arpens du fort de Verchères, appartenant au sieur de Verchères, mon père, qui était pour lors à Québec par ordre de M. le chevalier de Callières, Gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal. J'entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l'on tirait. Bientôt j'aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitans, qui étaient éloignés du fort environ d'une demi lieue.—Un de nos domestiques me cria : Sauvez-vous, mademoiselle, sauvez-vous ; voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous ! A l'instant je me détournai et j'aperçus 45 Iroquois qui accouraient vers moi, n'en étant éloignés que d'une portée de pistolet. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je songeai à chercher mon salut dans la fuite, je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge et lui disant du fond de mon cœur :

(1) Cette date de 1696 est sans doute erronée. Le dictionnaire des sièges et batailles doit aussi faire erreur en plaçant cet événement en 1697. J'aime mieux me ranger de l'opinion de Charlevoix, de la Potherie, et après eux de l'abbé Daniel et autres. En effet, si mademoiselle de Verchères n'avait que quatorze ans lorsqu'elle se rendit célèbre par cet exploit, il faut adopter leur version, c'est-à-dire 1692, puisqu'elle est née en 1678.

Vierge sainte, mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve; j'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas. Cependant les Iroquois qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je pusse entrer dans le fort, et se sentant assez proches pour me tuer à coups de fusil, s'arrêtèrent pour faire leur décharge sur moi. Je l'essayai pendant longtems, ou du moins elle m'ennuya fort. Les balles de 45 fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisaient paraître le tems bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de m'entendre, je criai aux armes, aux armes! espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain. Il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin, arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués. Je les fis entrer malgré elles dans le fort dont je fermai moi-même les portes (1.) alors je pensai à me mettre moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient à couvert des insultes des Barbares; je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés, qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer. Je donnai mes ordres pour les faire relever et sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je pretais un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever, j'éprouvai quand Dieu donne des forces, il n'y a rien d'impossible. Les brèches du fort réparées, je m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les

(1) " Les sauvages la poursuivirent, dit le Père de Charlevoix, et l'un d'eux la joignit dans le tems qu'elle mettait le pied sur la porte, mais l'ayant saisie par un mouchoir qu'elle avait au col, elle le détacha, et ferma la porte sur elle "

" Il y en eut un autre, dit la Potherie, qui la poursuivit jusques à l'entrée du fort où il crut l'avoir arrêté par son mouchoir de col qui lui resta dans les mains. Elle conserva assez de présence d'esprit pour fermer la porte du fort sur l'Iroquois qui n'osa risquer d'y entrer à cause du bruit qu'il y entendait."

deux soldats, l'un caché, l'autre qui tenait une mèche allumée; je demandai à celui-ci: que voulez-vous faire de cette mèche? C'est pour mettre le feu aux poudres, me répondit-il, pour nous faire sauter.—Vous êtes un malheureux, lui repartis-je—Retirez-vous, je vous le commande; je lui parlai d'un ton si ferme et si assuré qu'il m'obéit sur le champ. Je jetai ma coiffe, j'arborai un chapeau, et prenant un fusil, je dis à mes deux jeunes frères (1): «Battons-nous jusqu'à la mort, nous combattons pour notre patrie et pour la religion. Souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent données, que des gentilshommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi. Mes frères et les soldats, animés par mes paroles, firent un feu continu sur l'ennemi. Je fis tirer le canon (2) non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre, ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats, qui étaient à la chasse, de se sauver dans quelque autre fort.

Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités! Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendais les cris lamentables des femmes et des enfans qui venaient de perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères, je crus qu'il était de la prudence, pendant que l'on faisait feu sur l'ennemi, de représenter à ces femmes désolées et à ces enfans, le danger d'être entendus de l'ennemi, malgré le bruit des fusils et du canon, je leur ordonnai de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que nous étions sans ressources et sans espérances (3).

Pendant que je leur parlai de la sorte, j'aperçus un canot sur la Rivière vis-à-vis du fort: c'était le Sieur Pierre Fontaine (4) avec sa famille qui venait débar-

(1) Probablement Louis de Verchères qui avait juste douze ans à cette époque, et Alexandre de Verchères âgé de dix ans et demie. Comme on le verra plus loin, mademoiselle de Verchères dit qu'ils étaient âgés de douze ans.

(2) « Elle chargea elle-même, dit de la Potherie, un canon de huit livres de balles, s'étant servi d'une serviette pour tampon, qu'elle tira sur eux. Ce coup les épouvanta de frayeur et en même temps fit un signal à tous les forts nord et sud du fleuve. »

(3) Charlevoix rapporte qu'elle renferma toutes ces femmes sous clefs.

(4) Ce Pierre Fontaine doit être Pierre Fontaine dit Bienvenu, de Verennes, marié à la veuve d'André Jarret, Marguérite Authiaume.

quer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois, qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite, si on ne lui eût donné un prompt secours. Je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller au devant de cette famille pour lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpens du fort ; leur silence me fit connaître leur peu de résolution. Je commandai à la Violette, notre domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la Rivière, le fusil à la main et le chapeau sur la tête. J'ordonnai en partant que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et que l'on continuât toujours à se bien défendre. Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux. Ils le crurent effectivement, et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfans. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous. Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères, âgés de 12 ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de 80 ans avec quelques femmes et quelques enfans.

Fortifiée de la nouvelle recrue que me donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche ; un nord-est impétueux, qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonça la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis, toujours en présence, bien loin de se rébuter d'un tems si fâcheux me firent juger par leurs mouvemens qu'ils voulaient escalader le fort à la faveur des ténèbres. J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes auxquelles je parlai ainsi : " Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur ; je prends le fort pour mon partage, avec

un homme âgé de 80 ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil ; et vous, Pierre Fontaine, La Bonté et Gachet (noms des deux soldats), vous irez à la redoute avec les femmes et les enfans, comme étant l'endroit le plus fort ; si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux ; vous ne devez rien craindre dans cette redoute, pour peu que vous combattiez.

A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, le jeune homme de 80 ans sur le troisième et moi je pris le quatrième. Chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement de nord-est qui est un vent terrible en Canada dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment : Bon quart, de la redoute au fort, et du fort à la redoute, bon quart. On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre. Aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés, comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières à qui ils déclarèrent qu'ils avaient pris conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde que l'on y faisait sans relâche les avait empêchés d'exécuter leur dessein, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

Environ une heure après minuit, la sentinelle du Bastion de la porte cria : Mademoiselle, j'entends quelque chose. Je marche vers lui pour découvrir ce que c'était : j'aperçus au travers des ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à cornes, tristes restes de nos ennemis : l'on me dit, il faut ouvrir la porte pour les faire entrer. A Dieu ne plaise, repartis-je, vous ne connaissez pas encore tous les artifices des Sauvages : ils marchent sans doute après ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort, si nous sommes assez indiscrets pour en ouvrir la porte. Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant après avoir pris toutes les mesures que demande la prudence dans ces circonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avec leurs fusils bandés en cas de surprise, et ainsi nous fîmes entrer ces bestiaux dans le fort.

Enfin le jour parut, et le soleil en dissipant les ténèbres de la nuit, sembla dissiper notre chagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai, en leur disant : Puisqu'avec le secours du ciel nous avons bien passé la nuit, toute affreuse qu'elle a été, nous en pourrions bien passer d'autres en continuant notre bonne garde et faisant tirer le canon d'heure en heure, pour avoir du secours de Montréal, qui n'est éloigné que de huit lieues. Je m'aperçus que mon discours avait fait une pression sur les esprits. Il n'y eut que Mademoiselle Marguerite Antiome, femme du Sieur Pierre Fontaine, qui extrêmement peureuse, comme il est naturel à toutes les femmes Parisiennes de nation (1), demanda à son mari de la conduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait été assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des Sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante ; que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et que d'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident ou de tomber dans un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari, voyant que sa femme persistait dans sa demande et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecoeur, éloigné de trois lieues de celui de Verchères, lui dit : « Je vas vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfans qui savent bien canoter. Pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères, tant que Mademoiselle Magdelon y sera (c'est ainsi que l'on m'appelait dans mon enfance). Je lui fis réponse que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimais mieux périr que le livrer aux ennemis ; qu'il était d'une conséquence infinie qu'ils n'entrassent dans aucun fort français, qu'ils jugeraient des autres par celui-ci, s'ils s'en emparaient et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage. (2)

(1) En effet la femme de Pierre Fontaine était parisienne, fille de Michel Anthiaume, exempt du grand prévost de l'Hotel de Paris.

(2) « Je ne sache pas, dit Charlevoix, que les Iroquois aient jamais pris aucun de ces forts. Ils se sont même rarement arrêtés à les tenir bloqués, plus rarement encore les ont-ils attaqués à force ouverte. L'un est trop

Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt quatre heures sans dormir ni manger, je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père, je me tenais sur le bastion ou j'allais voir de quelle manière l'on se comportait dans la redoute : je paraissais toujours avec un air riant et gai ; j'encourageai ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

Le huitième jour (car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières, arriva la nuit avec 40 hommes, ne sachant point si le fort était pris (1). Il faisait son approche en grand silence ; une de nos sentinelles entendant quelque bruit cria : qui vive ! J'étais pour lors assoupie, la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras. La sentinelle me dit qu'elle entendait parler sur l'eau ; sans perdre de tems je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient Sauvages ou Français. Je leur demandai : qui êtes-vous ? Ils me répondirent : Français. C'est la Monnerie qui vient vous donner du secours. Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir. Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles : « M. vous, soyez le bienvenu, je vous rends les armes. — Mademoiselle,

périlleux pour des sauvages, qui n'ont aucune arme défensive, et n'aiment point une victoire teinte de leur sang. L'autre ne convient pas à leur manière de faire la guerre. Deux attaques du fort de Verchères sont néanmoins fameuses dans les fastes canadiens, et il semble que les Iroquois ne s'y soient attachés par deux fois, contre leur coutume, que pour faire éclater la valeur et l'intrépidité de deux Amazones. »

(1) Suivant Charlevoix, ce fut le Chevalier de Crisasi qui vint porter secours à notre héroïne. Il confond probablement les deux sièges, le présent avec celui que subit en 1690 madame de Verchères. De la Potherie parlant de ce dernier siège, dit « Le choc dura deux fois vingt quatre heures, et M. le Marquis de Crisasi vint à son secours, qui manqua d'un moment les Iroquois qui avaient quitté prise. » Puis parlant de l'exploit de Mademoiselle de Verchères " on détacha cent hommes pour lui donner du secours qui arriva peu de temps après que les Iroquois se furent éclipsés dans les bois. " Il nous semble donc probable que ce fut le Marquis de Crisasi, ou son frère le Chevalier qui vint au secours de madame de Verchères en 1690, et M. de la Monnerie qui vint prêter main forte à notre héroïne en 1692.

me répondit-il d'un air galant, elles sont en bonnes mains.—Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je. Il visita le fort, il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque Bastion. Je lui dis : M. faites relever mes sentinelles afin qu'ils puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous n'avons point descendu de dessus nos bastions.

J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de ma tranquillité. Le jour de la grande bataille, les Iroquois qui environnaient le fort faisant brûler les maisons de nos habitans, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats, si quelqu'un voulait venir avec moi, le fusil à la main, chercher mon linge. Leur silence accompagné d'un air sombre et morne me faisait juger de leur peu de courage. Je m'adressai à mes jeunes frères en leur disant : Prenez vos fusils et venez avec moi, pour vous, dis-je aux autres, continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vas chercher mon linge. Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouvai que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir.

Depuis que je suis mariée (l'an 1722) (1) je me suis trouvée dans une occasion assez délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade, mon mari et à moi. Deux Abénaquis des plus grands hommes de leur nation étant entrés chez nous, cherchèrent querelle à M. de la Pérade. Il leur dit en Iroquois : sortez d'ici. Ils sortirent tous deux très fâchés : Leur sortie qui fut fort brusque nous fit croire la querelle finie. Nous n'examinâmes point leur démarche, persuadés qu'ils avaient pris le parti de s'en aller. Dans un

(1) Évidemment, madame de la Pérade donne ici la date de l'action qu'elle raconte. Elle avait quarante-quatre ans en 1722, et d'ailleurs la date de son mariage est connue; c'est 1706 comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

moment nous fûmes fort surpris de les entendre tous dans le tambour de la maison, faisant le cri de mort et disant : Tagariauguen qui est le nom iroquois de mon mari, tu es mort. Ils étaient armés l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache ; celui-ci enfonce, brise la porte à coups de hache, entre comme furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Perrade, qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage ; mais il était trop faible pour pouvoir résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution qui se trouva fort à propos à la porte de la maison donna du secours à M. de la Perrade. Le sauvage qui était armé d'un casse-tête voyant son compagnon en presse entre, lève le bras pour décharger son coup sur la tête de mon mari ; résolue de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai, ou plutôt, je volai vers ce sauvage, j'empoigne son casse-tête, je le désarme. Il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête et je le vois tomber à mes pieds. Je ne fus jamais plus surprise que de me voir enveloppée à l'instant par quatre sauvagesses ; l'une me prend à la gorge, l'autre aux cheveux, après avoir arraché ma coiffe ; les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu. A ce moment un peintre me voyant aurait bien pu tirer le portrait d'une Magdeleine ; décoiffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes habits tous déchirés n'ayant rien sur moi qui ne fût par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux. Je me regardais comme la victime de ces furieuses outrées de douleur de voir, l'une son mari, les autres leur parent, étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie. Bientôt, j'allais être jetée dans le feu, lorsque mon fils Tarrieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était encore aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s'arme de ce qu'il rencontre, frappe avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces sauvagesses, qu'il les obligea à lâcher prise.

Déarrassée de leurs mains, je cours au secours de M. de la Perrade, passant sur le ventre de celui que j'avais étendu par terre. Les quatre Sauvagesses s'étaient déjà jetées sur M. de la Perrade, pour lui arracher la hache qu'il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, je lui dis : Tu es mort, je veux avoir ta vie. Le Français dont j'ai parlé qui donnait secours à M. de la Perrade me dit : Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu'il faut lui donner quartier. En même tems ces sauvagesses qui jusqu'alors, avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre, demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu'il était plus glorieux de laisser la vie à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari, et mon fils âgé de douze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s'informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français témoin de l'action et sut dans la suite des Sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d'exposer.

Voilà la narration simple et juste de mon aventure, qui m'a déjà procuré des grâces de Sa Majesté (1) et que je n'aurais pas pris la liberté de rédiger par écrit, si M. le Marquis de Beauharnois, notre illustre Gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre colonie à couvert de l'irruption des Barbares, et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre invincible monarque à tous ses ennemis et respectable à tous ses sujets ne m'avait engagée à faire ce détail. Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes environnés, dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cent lieues les ennemis de l'Etat. Son infatigable applica-

(1) Madame de la Perrade fait ici allusion à la pension que lui servait le Roi de France. " Je vous dirai, madame, lit-on dans de la Potherie, que madame la comtesse de Pont-Chartrain a pris les intérêts de cette demoiselle avec tant de générosité, qu'elle lui a procuré pour toute sa vie une pension. "

tion aux affaires les plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qu'il s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie. Il le fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels. Il le propose pour exemple, afin d'animer de plus en plus les sujets du Roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

§.—6.

PRÉSENTATION

DE L'ADRESSE A SON EXCELLENCE

L'HONORABLE AUGUSTE-RÉAL ANGERS,

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

—
Séance solennelle du 17 janvier 1888.
—

§.—1. Adresse de l'Institut

—
A SON EXCELLENCE L'HONORABLE AUGUSTE RÉAL ANGERS,
LIEUTENANT GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Excellence,

Permettez aux membres de l'Institut Canadien de Québec, de vous offrir leurs hommages respectueux et leurs félicitations sincères, à l'occasion de votre élévation au poste éminent de lieutenant gouverneur de cette province.

C'est pour eux un devoir d'autant plus agréable que Votre Excellence a été l'un des membres actifs de l'Institut, et que, s'ils remontent encore plus haut dans leurs

Annales, votre nom leur rappelle le souvenir d'un de leurs premiers et de leurs plus illustres présidents.

Notre Institut, Votre Excellence le sait, est né d'une pensée patriotique. Créer un centre de ralliement intellectuel où les jeunes Canadiens puissent venir exercer les facultés de leur esprit, raviver en eux l'amour des sciences et des lettres, et méditer l'histoire au foyer même des glorieuses traditions de leur nationalité : tel a été le but des hommes distingués à qui notre société doit l'existence.

A travers bien des vicissitudes, l'Institut Canadien s'est constamment efforcé de remplir ce noble programme. Et, dans l'accomplissement de sa tâche, il a eu le bonheur d'être continuellement encouragé par la sympathie des citoyens éminents qui ont marché tour à tour à la tête de notre nationalité.

Nous nous rappelons avec un plaisir tout particulier que c'est grâce à l'appui de Votre Excellence, pendant qu'Elle était ministre de la Couronne, que nous avons reçu du gouvernement un aide nécessaire à la continuation de nos travaux. Cette sympathie, dont nous avons reçu des preuves si souvent, nous nous flattons qu'elle nous sera continuée par Votre Excellence, appréciateur éclairé des travaux de l'esprit, patriote ardemment épris des splendeurs de notre histoire, homme public toujours dévoué aux progrès intellectuels.

Cette persuasion ne pourrait que rendre plus complète la satisfaction avec laquelle l'Institut Canadien salue en votre personne le représentant de sa Majesté, le lieutenant gouverneur de cette province, dont l'entrée en office a été accueillie avec une faveur universelle.

Comme témoignage de sa haute considération, l'Institut serait heureux si Votre Excellence voulait accepter le plus haut titre que notre société puisse conférer, celui de membre honoraire.

Veuillez agréer, encore une fois, Excellence, nos félicitations respectueuses, ainsi que nos vœux pour votre bonheur et le succès de votre administration.

J. FRÉMONT, président.

J. G. COUTURE, Sec. archiviste.

§.—2. Réponse de Son Excellence l'honorable
Auguste Réal ANGERS

*Monsieur le président
de l'Institut Canadien de Québec,*

Messieurs,

Je constate avec un vif plaisir que votre influence a su réunir à une fête de l'esprit l'élite de la société française de Québec.

Avec un rare succès vous avez inspiré à la jeunesse le goût de s'instruire, à l'âge mûr le désir de se perfectionner ; goût qui absorbe les entraînements premiers de l'adolescent, désir qui captive l'ambition de l'homme fait.

C'est par vos soins que nous voyons rangés dans votre bibliothèque et classés dans votre catalogue, les plus beaux produits du génie de l'homme dans les sciences et dans les lettres. Vous avez fait le travail de l'essaim qui envahit la plaine, cueillant, des prés en fleurs, les meilleurs parfums, les sucs les plus purs. Ainsi butinant, vous avez comblé vos rayons de livres précieux, honnêtes et charmants, miel dont se nourrit l'intelligence, manne que nous pouvons ramasser à toutes les heures.

Du haut de leurs cases, combien d'amis me reconnaissent et me sourient comme si je ne les avais depuis longtemps délaissés. Comme je me sens tenté d'entreprendre avec vous, monsieur le président, un voyage autour de votre bibliothèque ! Il nous faudrait passer à travers l'histoire contemporaine, nous arrêtant aux hauts faits de nos incomparables annales canadiennes ; voyager au moyen-âge où resplendit l'héroïque épopée de la chevalerie et des croisades, et remonter presque aux temps anciens, faisant halte aux Thermopyles, nom qui, au Canada, depuis 1813, se prononce Chateauguay.

Dans un si long retour vers des temps envolés, nous nous verrions délaissés des dames dont l'esprit

comme le charme, est toujours au présent, jamais au passé.

Puis, conduits par l'ordre alphabétique du catalogue, nous arriverions devant la porte close de la philosophie, et la clef en est aux mains du maître ès-sciences. Dans le catalogue, la poésie est sa voisine. Similitude des choses de la vie réelle, c'est auprès des buissons inextricables qu'il faut chercher les fleurs. La poésie est une fée qui connaît tous les accents. Dans son domaine, à côté des plus riches moissons, que de pervenches, de mugnets et de violettes pour vos parures, mesdames ! mais la discrétion de l'âge me soupire à l'oreille : passez, passez !

Comment éviter ce secrétaire en bois de santal incrusté de filigranes d'argent, ce sachet capitonné de soie bleue où repose l'art épistolaire ? ces lettres dont l'écriture courante reconstruit les traits, le regard, le sourire des chers absents, évoque l'image, la personnalité entière d'êtres aimés. Lisez des lettres, surtout des lettres de femmes. Elles sont comme ces médailles d'un autre âge, ces portraits sur ivoire, qui, par la délicatesse des lignes, la carnation des chairs, le relief des figures, font revivre des causeries à cœur ouvert et remettent sous la main le velouté des meilleures heures de l'existence. Nous, le grand nombre, nous qui n'aurons jamais cette seconde vie qui attend l'auteur, cultivons l'art de la correspondance. Quelques lettres seront peut-être tout ce qui restera de nous aux soins discrets de l'amitié.

Votre catalogue révèle le choix judicieux des livres qu'il contient et ne me laisse rien à dire de ceux qu'il faut éviter. Vous inviter à l'étude et à la lecture serait aussi un hors d'œuvre.

Le goût des lettres nous pénètre dans cette salle avec l'atmosphère qu'on y respire, et nous en voyons les brillants résultats au dehors. Au printemps dernier, un phare allumé aux terres d'Évangéline a percé les brumes qui enveloppaient l'histoire du Bassin des Mines. Une revue nouvelle, *Le Canada Français*, rajeunira de jets de lumière bien des feuilles détachées et oubliées de nos annales. La religion, les sciences et les lettres entreront aussi dans le cadre de cette publi-

cation. Au nombre des ouvriers de la pensée qui lui ont promis leur concours, je trouve plusieurs des membres de votre institut. Un autre a clos l'année 1887 par la *Légende d'un Peuple*, que Jules Claretie a tenu sur les fonts et que le secrétaire perpétuel de l'Académie française a saluée d'un carillon joyeux. 1888 va commencer par la venue prochaine d'un autre livre, fils du talent d'un des vôtres. Il est de noble lignée ; sa source remonte à nos plus vieux parchemins. Il a nom : *Noël 1535, sous Jacques Cartier, Nouvelle France*. Vous le reconnaîtrez, j'espère, à son état, il est roman, histoire ; roman par la grâce du style, la mise en scène et l'intérêt ; histoire par l'exactitude des faits, des lieux et des dates. Il a les yeux azurés, et le timbre de sa voix est patriotique.

Voilà, entre plusieurs, des fruits que le goût littéraire que vous avez inspiré a fait croître.

Pour ne pas vous imposer l'ennui d'un entr'acte au début de cette soirée, je dois restreindre ma réponse et taire le sentiment filial que vous avez touché en moi en rappelant votre troisième président. Vous m'avez remis en mémoire la bonne fortune que j'ai eue de faire inscrire votre nom sur le budget de l'Etat au nombre des institutions bien méritantes. Pour toutes ces bonnes paroles, rehaussées de l'éclat de votre loyauté, je vous remercie. Revêtu du titre insigne de membre honoraire de votre Institut, je verrai toujours avec fierté vos progrès croissants, et comptez que, dans les limites de mes attributions, mon concours vous est acquis.

Québec, 17 janvier 1888.

A. R. ANGERS

Quarantième rapport du bureau de direction de l'Institut-Canadien de Québec, pour l'année terminée le septième jour de février 1887.

Le président et les directeurs de l'Institut-Canadien de Québec ont l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

L'année qui vient de se terminer ne compte pas parmi les plus brillantes, mais il ne faut pas la placer parmi les moins prospères.

La salle de lecture continue à être fréquentée par nos membres avec plus d'assiduité que jamais. Pour rencontrer les désirs du public nous avons déposé sur nos tables plusieurs nouveaux journaux et revues.

La circulation de nos livres dépasse celle des années précédentes. Aussi vos directeurs, malgré la pénurie des temps, ont compris la nécessité de faire venir de France une centaine de nouveaux livres. Une souscription volontaire s'est faite parmi les membres de l'Institut. Et, grâce à votre bon vouloir et à votre générosité, messieurs, dans quelques semaines, nos successeurs pourront placer sur les rayons de la bibliothèque les ouvrages demandés.

Malgré le nombre de brillantes conférences données à l'Université Laval et chez nos sociétés sœurs, dans le cours de l'année, nous avons pu donner plusieurs soirées qui ont toutes réuni un auditoire d'élite. Nous devons spécialement mentionner les noms de Monseigneur Hamel, protonotaire apostolique, de MM. N. E. Dionne, Georges Lemay, J. U. Gregory, J. E. Prince

et Henri Boland, de la *Revue Internationale*, qui nous ont donné d'intéressantes conférences. Une liste complète des conférences est annexée au présent rapport.

La mort qui ne se lasse pas de faucher parmi nous, nous a enlevé, pendant cette année, plusieurs membres distingués. Ce sont :

M. Jean Langlois, Conseil de la Reine et ancien professeur de droit à l'Université Laval.

MM. William G. Sheppard, Abraham Hamel, Isaac Dorion, Vincent Cazeau, J. V. Dugas, Léonidas Noël et Adolphe Hamel.

L'état financier de l'Institut est bon. Vos directeurs ont pris un soin particulier de ne pas augmenter les dépenses d'administration, tout en maintenant la propriété dans un excellent ordre. Vous verrez par le rapport que M. le trésorier vous soumettra, que notre dette flottante a diminué. Mais il faut trouver moyen de l'éteindre complètement.

Une demande a été adressée dernièrement à vos directeurs à l'effet d'ouvrir à l'Institut une salle de billard. Nous avons examiné la question minutieusement, et sommes en mesure de vous donner tous les renseignements désirables ; mais, à la veille d'une assemblée générale des membres de l'Institut, nous avons cru qu'il valait mieux soumettre la chose à votre considération que de prendre nous-mêmes une décision aussi importante, à l'expiration de notre mandat.

L'œuvre si bienfaisante du Patronage a célébré, en avril dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation à Québec. L'Institut Canadien en a profité pour lui prouver toutes ses sympathies en lui ouvrant ses salles, pour une soirée solennelle à cette occasion.

Un événement qui a eu un retentissement dans tout le monde catholique, pendant l'année qui vient de finir, est l'élévation du vénérable archevêque de Québec à la très haute dignité de cardinal de l'Eglise Romaine. Si tout le Canada en a tressailli d'allégresse quels n'ont pas dû être les sentiments de joie des membres de l'Institut dont son Eminence le cardinal Taschereau est un des fondateurs et un des protecteurs constants. Aussi le 14 juin dernier, les membres de l'Institut se réunissaient pour aller déposer aux pieds de son Eminence

leurs hommages et leurs sentiments de joie et de félicitations.

En terminant, vos directeurs désirent exprimer leurs sentiments de sympathie pour l'Institut Canadien Français d'Ottawa, si cruellement éprouvé par le sinistre qui a détruit complètement leur local. Espérons que leur malheur réveillera le zèle de quelque nouveau Mécène, et que notre sœur d'Ottawa se relevera d'une perte aussi cruelle.

Mais nous devons aussi espérer que, dans cette bonne ville de Québec, si amie des lettres et des arts, il surgira en faveur de notre Institut quelque autre Mécène, suivant les pas si généreusement tracés par M. L. J. C. Fiset, notre digne président honoraire, par M. T. Ledroit et M. L. G. Baillargé, qui nous procurera le moyen d'éteindre une partie de notre dette, et qui nous assurera aussi pour l'avenir une ère de prospérité et de succès.

Le tout humblement soumis,

Le bureau de direction

J. Frémont, président.

§—8. Rapport annuel du Trésorier

LE TRÉSORIER EN COMPTE AVEC L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 7 FÉVRIER 1887.

| | Dr. | Cr. | |
|--|------------|-----|--------------------------------|
| 1886. Janvier 31 A balance en caisse..... | \$209 93 | | |
| 1887. Février 7 " loyers, etc | 920 77 | | Pour impressions..... |
| " " " consultations..... | 127 00 | | " abonnements..... |
| " " " souscription au fonds de construction..... | 50 00 | | " salaires et gagés..... |
| " " " idem pour livres..... | 33 50 | | " combustibles..... |
| " " " recettes diverses..... | 15 93 | | " assurances..... |
| " " " contribution des membres actifs..... | 1,226 00 | | " cotisations..... |
| | | | " reliure..... |
| | | | " luminaire..... |
| | | | " livres achetés..... |
| | | | " intérêts et escompte..... |
| | | | " postage..... |
| | | | " dépenses de réparations..... |
| | | | " enlèvement de la neige..... |
| | | | " dépenses contingentes..... |
| | | | " commission..... |
| | | | " Balance en caisse..... |
| | \$2,583 13 | | \$2583 13 |

Le tout humblement soumis,

L. P. SIROIS,
Trésorier.

Québec, 7 février 1887.

Quarante-unième rapport du bureau de direction de
l'Institut-Canadien de Québec pour l'année se ter-
minant le sixième jour de février 1888.

Avant de remettre le mandat qui leur a été confié, le président et les directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de présenter le rapport suivant :

L'année qui vient de s'écouler, n'a pas été malheureuse pour notre institution.

Notre dette hypothécaire étant devenue exigible dans le cours du mois de juin dernier, nous avons facilement trouvé les capitaux nécessaires à des conditions favorables.

C'est avec plaisir et reconnaissance que nous constatons que le gouvernement provincial a écouté la requête de vos directeurs, et nous a accordé un octroi de cinq cents piastres. Le gouvernement a pris en considération les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvions. Lorsque nous avons fait l'acquisition de l'immeuble que nous occupons aujourd'hui, nous comptions sur la continuation des faveurs que nous avons obtenues depuis 1875, et sans cet espoir, l'Institut n'aurait pas entrepris cet achat. Aussi sommes-nous heureux de voir, qu'enfin, une aide généreuse qui nous permet de continuer notre œuvre, nous a été accordée à la dernière session. Espérons que les faveurs ministérielles, si nécessaires à nos travaux, nous seront continuées dans l'avenir.

Espérons aussi que le public comprendra les services que notre institution rend aux lettres canadiennes, et

que de nouveaux bienfaiteurs viendront faire enregistrer leurs noms dans nos annales. C'était là le souhait par lequel le rapport des directeurs de l'Institut se terminait, l'année dernière.

Aujourd'hui, nous devons mentionner avec reconnaissance le nom et la mémoire de feu Madame François Roy, née Alzire Romain, décédée dans le cours de cette année, qui a légué à l'Institut une somme de quatre vingts piastres sous la condition d'admettre comme membre à vie Monsieur Arthur Balzaretti, son neveu.

Voici la lettre adressée au président de l'Institut, lui faisant part de ce don généreux.

Québec, 3 décembre 1887

J. J. T. FRÉMONT, Ecr.,
*Président de l'Institut
Canadien de Québec,*

Cher Monsieur,

L'honorable J. G. Blanchet et l'honorable Jules E. LaRue, tous deux exécuteurs testamentaires de feu dame Alzire Romain, veuve de feu François Roy, me prient d'informer l'Institut que par son testament passé devant moi, le douze janvier dernier (1887), Madame Roy lègue à l'Institut Canadien une somme de quatre vingts piastres dans les termes suivants :

« A l'Institut Canadien de Québec une somme de quatre vingts piastres à la charge par cette institution d'admettre mon neveu Arthur Balzaretti comme un de ses membres, sa vie durant. »

Si ce legs est accepté vous voudrez bien m'en informer.

Je dois ajouter que les exécuteurs testamentaires ne sont pas tenus de délivrer les legs faits par Madame Roy avant l'expiration d'une année après son décès.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très humble serviteur.

J. G. COUTURE, Notaire.

Ce legs a été accepté avec reconnaissance.

Dans le cours de l'année qui finit aujourd'hui, l'Institut a fait une perte très sensible par la mort du Révérend M. Joseph Auclair, curé de Notre Dame de Québec et directeur de l'Institut Canadien, constamment réélu depuis 1864. Il a emporté dans la tombe les regrets les plus sincères de tous ses concitoyens et en particulier, des membres de cette institution. Il fut « un patron influent et éclairé, un ami zélé de notre œuvre, un bienfaiteur généreux qui, dans bien des circonstances, a donné à l'Institut de précieux encouragements.

La mort comme toujours a frappé sans merci parmi nous, car il faut ajouter à cette perte déjà si sensible celles de M. M. Elzéar Fiset député greffier de la Cour de Circuit, John Langelier, député régistraire de la province, Amedée Roberge, le docteur François E. Roy, Louis Turgeon, et enfin François M. Lachaine, noyé si tragiquement l'été dernier.

Nous avons dû cette année reviser avec soin la liste de nos membres. Plusieurs avaient laissé la ville. D'autres tout en voulant profiter des avantages de l'Institut, lui refusaient le secours d'une contribution juste et nécessaire. Nous avons dû retrancher 32 noms. Vingt-quatre personnes ont envoyé leur démission. Il y a eu trente deux nouvelles admissions à l'Institut dans le cours de l'année.

L'Institut compte aujourd'hui 346 membres actifs et 6 membres titulaires. Le personnel de l'Institut a donc diminué. Il est regrettable que dans une ville française et amie des lettres comme Québec, on ne puisse recruter un plus grand nombre de membres. Aussi devons-nous faire un appel chaleureux à tous nos amis. Quel beau résultat, à tous les points de vue, n'atteignons-nous pas si chacun de nous se faisait devoir de faire inscrire un ami sur la liste de nos membres ?

Plusieurs projets ont été mis à l'étude pendant le cours de la présente année. Celui de construire une bibliothèque fixe et permanente dans nos salles a attiré particulièrement l'attention de vos directeurs. Des plans et devis ont été préparés par M. F. X. Berlinguet, architecte. Mais les frais de cette amélioration sont trop considérables pour le moment. Grâce à la géné-

rosité de certains donateurs, nous avons pu acquérir de nouvelles tablettes pour les nombreux livres qui ne pouvaient être placés sur les rayons de la bibliothèque. Des améliorations considérables sont en voie d'exécution. Vos directeurs font ériger un escalier conduisant aux appartements situés audessus de l'estrade, où seront faites des additions importantes jugées nécessaires.

Au point de vue intellectuel l'année a été également heureuse.

Plusieurs nouveaux journaux ont été déposés sur les tables de nos salles de plus en plus populaires. La bibliothèque s'est enrichie de plus de deux cents volumes, grâce à une souscription volontaire et à la libéralité de nombreux donateurs.

Mais nous regrettons de constater que notre bibliothèque des documents publics est loin d'être complète. Il est d'intérêt général, que ces documents soient distribués régulièrement aux sociétés littéraires. On sait que ces documents sont répandus à grande profusion. Cependant, elles sont rares, les sociétés qui peuvent se vanter d'avoir la collection complète des documents publics.

Sous l'Union, la bibliothèque du parlement fut deux fois incendiée. Depuis la confédération, la province de Québec eut le malheur de perdre une bibliothèque considérable. Ce sont là des pertes énormes, mais ces pertes auraient été moins sensibles et plus facilement réparées, si les sociétés littéraires avaient possédé dès cette époque les collections de documents publics.

Formons donc l'espoir que les autorités comprendront que la distribution régulière de ces documents aux sociétés littéraires n'est pas une gratuité sans avantage, mais plutôt un placement et un dépôt pour l'avenir.

Les amis de l'Institut ont été conviés comme par le passé à venir entendre dans nos salles de brillantes conférences. En voici la liste par ordre de date :

1er février 1887. De l'Ancien Barreau de France, par M. J. E. Prince.

25 février. L'Amérique du Nord avant Christophe Colomb, par M. Alphonse Gagnon.

11 mars. La Belgique, par M. B. Lippens.
23 mars. Crémazie, par M. N. N. Olivier.
30 mars. Whittier, the New England Poet, par M. George Stewart.

5 avril. La Société Canadienne au 17ème siècle, par M. T. P. Bédard.

13 avril. La vie dans les mines—Récit d'un voyage à trois mille pieds sous terre, par M. B. Lippens.

23 avril. Vers le passé—Notes sur le général Richard Montgomery, par M. Faucher de Saint-Maurice.
Enfin le 18 Janvier 1888.

Réalistes et décadents, par M. Napoléon Legendre et Histoire et Légende par M. L. P. Lemay.

Cette dernière soirée a été remarquablement belle. Tout Québec littéraire y assistait. Le Septuor Haydn se chargea de la partie musicale de la séance. L'Institut présenta une adresse à son Excellence l'Honorable Auguste Réal Angers, lieutenant gouverneur de la province de Québec. La réponse de Son Excellence, véritable bijou littéraire, fait autant d'honneur à son auteur qu'à l'Institut et sera précieusement conservée dans nos archives.

Vous serez appelés, ce soir, à ratifier la nomination de Son Excellence comme membre honoraire. Ce titre ne pouvait être accordé à un personnage plus distingué. L'honorable monsieur Angers joint à sa position officielle, la plus élevée de la province, les qualités de l'homme de lettres dans la vraie acception du mot.

Vos directeurs recommandent en terminant la publication d'un annuaire. Ils croient que cela ne fera qu'augmenter le prestige de notre institution, tout en rendant un service aux lettres et en nous assurant les faveurs ministérielles.

Le tout humblement soumis,
Le bureau de direction,

J. FRÉMONT.
Président.

RAPPORT ANNUEL DU TRÉSORIER.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE L'INSTITUT-CANADIEN DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 6 FÉVRIER 1888.

| RECETTES. | | DÉPENSES. | |
|------------|------------|-----------------------------------|------------|
| — | \$ cts. | — | \$ cts. |
| 1887. | | 1888. | |
| Février | | Février 6. | |
| 1888. | 229 23 | Sommes payées pour impressions et | 40 75 |
| Février 6. | | annonces..... | 215 40 |
| " | 842 04 | " abonnements..... | 334 94 |
| " | 186 91 | " salaires et gages..... | 115 45 |
| " | 43 84 | " combustible..... | 160 00 |
| " | 60 00 | " assurances..... | 278 27 |
| " | 1,187 88 | " cotisations..... | 144 30 |
| " | 500 00 | " relecture..... | 149 69 |
| " | | " luminaire..... | 201 41 |
| | | " achat de livres..... | 412 86 |
| | | " intérêts et escomptes..... | 294 43 |
| | | " réparations aux bâtis- | 292 36 |
| | | ses, etc..... | 118 78 |
| | | " dépenses contingentes..... | 291 26 |
| | | " commission..... | |
| | | Balance en caisse..... | \$3,049 90 |
| | \$3,049 90 | | |

ACTIF.

| | |
|---|--------------------|
| Arérages de contributions, environ..... | \$ 600 00 |
| Valeur de l'immeuble, rue de la fabrique..... | 20,000 00 |
| " " de la bibliothèque et de l'aménagement..... | 9,000 00 |
| Balance en caisse..... | 291 26 |
| | <u>\$29,891 26</u> |

PASSIF.

| | |
|--|--------------------|
| Billets payables..... | \$ 895 00 |
| Dettes courantes, environ..... | 7 400 00 |
| Dettes hypothécaires..... | 7,000 00 |
| Excédant de l'actif sur le passif..... | 21,796 26 |
| | <u>\$29,891 26</u> |

Québec, le 6 février, 1888.

L. P. SIROIS,

Trésorier, I. C. de Québec.

§.—II.

Dons faits à l'Institut Canadien de Québec, depuis la
publication du dernier annuaire.

BIBLIOTHÈQUE

- Baillairgé, M. Charles.
Essay on the contracted liquid vein, by
R. Seckel.
Report of the City Engineer on the
5th 10 miles, Quebec and Lake St.
John Railroad.
Le Stereometricon, nouveau système
de toiser tous les corps par une seule
et même règle (don de l'auteur).
Mémoire lu devant la Société Royale
du Canada (don de l'auteur).
Dictionnaire biographique.
Blanchet, l'hon. J. G.
Deux cartes de chemins de fer.
Galerie nationale.
Brymner, M. Douglas.
Rapports sur les Archives Canadiennes,
1885 et 1886.
Caron, Sir Adolphe, C. B., K. C. M. G.
Rapports du département de la milice.
Divers documents.
Carroll Institute, Washington.
Annual Report.

- Beedham, M., Boston.
Proceedings of the New England Historic Genealogical Society, 1874.
- Belleau, Sir Narcisse.
Société Royale du Canada, Séance d'inauguration.
- Courrier des Etats-Unis, 1841 à 1855, 17 vols
- Blanchet, l'hon. Jean.
Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle France, 4 vols.
Rapports du Surintendant de l'Instruction Publique, 1855 à 1882, 27 vols.
Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France, vols I et II.
Discours sur l'autonomie des provinces (don de l'auteur).
- Chauveau, l'hon. P. J. O.
F. X. Garneau, sa vie et ses œuvres, (don de l'auteur).
- Collège de Lévis.
Annuaire 1883-1884.
- Costigan, l'hon. John.
The third volume of the census of 1881 and its critics.
- Desaulniers, M. L. A.
Dictionnaire de droit et de procédure (don de l'auteur).
- Dionne, Dr N. E.
Etats-Unis, Manitoba et Nord-Ouest, notes de voyage (don de l'auteur).
- Donateurs inconnus.
Catalogue des livres, manuscrits et autographes sur la révolution française composant la bibliothèque de M. Pochet Deroche.
- La Revue des questions historiques.
Canadian Parliamentary Companion, 1883.
- Literary Societies, an essay by Fallan.
Gazette des Beaux Arts 1872.
Bibliotheca Americana, 1883.
Histoire de l'art contemporain, par Arsène Houssaye.

- L'œuvre des Opuscules.
Editorial Committee of the Norwegian North
Atlantic Expedition—Christiana.
Reports 8, 9, 14a, 14b, 16, 17, 18a, 18b.
Filteau, M. J. O.
Aide-mémoire du carabinier volontaire.
Stratowich, esquisse sur le dualisme
austro-hongrois, par M. A. Lefaiivre, six copies.
Grünewald, réminiscences d'Allemagne
par le même, six copies.
L'Anglicisme, voilà l'ennemi, par M. J.
P. Tardivel, six copies.
Stolen Feathers, par le même, six copies.
Frémont, M. J.
Compendium of the Dominion Laws of
Canada.
Le divorce et la séparation de corps—
Thèse pour le doctorat (dons de l'au-
teur).
Gagnon, l'hon. C. A. E.
Jugements et délibérations du Conseil
Souverain de la Nouvelle-France,
Municipalités et paroisses, par M. Des-
champs. vol. III.
Gouvernement Fédéral du Canada.
Documents de la Session, 1887.
Recensement des Territoires du Nord-
Ouest.
Statuts du Canada.
Un grand nombre de documents publics.
Gouvernement de Québec.
Documents de la session.
Rapports de la Commission de refonte
des Statuts.
Statuts de Québec.
Un grand nombre de documents publics.
Gradmaalings Kommission.—Christiana.
Vandstansobservationer I, II, III.
Hudon, lieut. J. A. G.
Notes sur l'artillerie (don de l'auteur).
Institut Canadien-Français d'Ottawa.
Les forêts du Canada et leurs produits,
par M. Small.

- Guide du Français au Canada.
Les pêcheries du Canada, par M. L. Z.
Joncas.
L'Agriculture dans le Nord-Ouest.
Industries et manufactures par H. B.
Small.
A travers le Canada, notes par M. J. P.
Sheldon.
Jolicœur, M. P. J.
Les Canadiens-Français aux Etats-Unis.
Lafrance, M. C. J. L.
Comptes du trésorier de la cité de
Québec.
Langlais, M. J. A.
Tablettes chronologiques de l'histoire
du Canada par M. l'abbé Gosselin.
Langevin, Sir Hector, C. B., K. C. M. G.
Plusieurs rapports et documents pu-
blics.
Laroche, M. Ed.
Nos hommes forts, par M. A. N. Mont-
petit.
Code de l'Instruction publique par M.
Chouinard.
Lemay, M. Georges.
Fantaisies littéraires (don de l'auteur).
Livernois, M. Victor.
La Chartreuse de Notre-Dame des Prés.
Mallet, M. Edmond, Washington.
Catholic grievances in relation to In-
dian affairs.
Mongredien Augustus.
Pleas for protection (don de l'auteur).
Montpetit, A. N.
Biographie du major L. N. Voyer.
L'Amiante.
Norwegischen Commission der Europäischen
Gramissing.
Geodälische Arbeiten. Heft, I, II, III, IV, V.
Proulx, M. Firmin H.
Papiers et lettres sur l'agriculture re-
commandés à l'attention des cultiva-
teurs canadiens.

- Roy, M. Alfred.
Dowing's fruits and fruit trees of America.
- Roy, Mlles Alice et Hélène.
Vick's monthly magazine.
- Séminaire de Chicoutimi.
Annaires 1881-1882, 1883-1884, 1885-1886, 1886-1887.
- Séminaire de St Charles Borromée, Sherbrooke.
Annuaire 1885-1886.
- Séminaire de Nicolet.
Années académiques 1881, 1882, 1885, 1886, 1887.
- Société Littéraire et Historique de Québec
Transactions 1881-1882, 1882-1883.
- Société de Géographie de Québec.
Bulletins 1882, 1883, 1884.
- Société Royale du Canada.
Transactions, vols I, II, III, IV.
- Sillery, Madame la Supérieure du couvent de.
« L'instruction publique » 1887, revue française.
- Sirois, M. L. P.
Pouvoirs et obligations du tuteur, Thèse pour le doctorat (don de l'auteur).
Université Laval.
Annaires 1885-1886, 1886-1887, 1887-1888.
- University College, Toronto.
The calendar of University college 1886.
- Vekeman, M.
Voyage au Canada.
- Verret, M. A. H.
Rapport de la Commission du Havre.
- Walsh, M. F., Ottawa.
Trials of the Fenian Prisoners at Toronto, who were captured at Fort Erie C. W. in June, 1866.
-

LISTE DES MEMBRES
DE
L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

AU 1^{er} MARS 1888.

—
Membres actifs.

A

Ahern, Dr M J
Allard, N
Amyot, Guillaume, M P
Arcand, Dosithé
Audette, Rodolphe
Audy, F X
Auger, Jacques

B

Baby, W G
Baillairgé, L de G
Baillargeon, l'abbé Chs
Balzaretta, Arthur
Barry, H D
Barthe, Ulric.
Bazin, P I
Beaudet, Elisée
Beaudet, Eugène
Beaudry, Auguste
Beautey, Henri
Bédard, H A
Bégin, Honoré
Bégin, l'abbé L N
Bélanger, Eugène

Bélanger, L J
Bélanger, l'abbé F H
Belleau, Dr A G
Belleau, J F
Bellerive, George
Benoit, Severin
Bergevin, Chs
Berlinguet, F X
Bertrand, J B
Bertrand, Victor
Bigaouette, J E
Bilodeau, Louis
Blagdon, John
Blanchet, l'hon. Jean, M P P
Blanchet, l'hon. J G
Blouin, Jean
Boily, J E
Boivin, Louis
Bolduc, Dr J E
Bouffard, Arthur
Boulangier, Cap L J
Boulet, Elisée
Bossé, H C
Bratn, Fred
Breen, Thomas
Brisson, N
Brousseau, J D

Brousseau, Léger
Brunet, J C
Brunet, W E
Bureau, Emile
Burroughs, John
Buteau, Elzéar

C

Cahill, J H
Campeau, Félix
Campeau, O F
Carbray, Félix
Caron, Achille P
Caron, Sir A P, K C M G
Caron, l'hon L B, J C S
Carrell, James
Carrier, Gustave
Carrier, L M
Casault, Honoré
Casault, l'hon L N, J C S
Casgrain, l'abbé René
Casgrain, Dr H E
Casgrain, P B, M P
Casgrain, T C, M P P
Catellier, Dr Laurent
Chaloner, H J
Chapais, Thomas
Charlebois, J A
Chassé, Félix
Chassé, Honoré
Chateauvert, Victor
Chauveau, l'hon Alex
Chinic, l'hon E
Chouinard, H J J B, M P
Chouinard, Mathias
Cloutier, Albert
Cloutier, Alfred
Cloutier, L A
Corriveau, Philiat
Côté, Augustin
Côté, Jos Eudore
Couture, J G

D

Dagneau, J F
Dagneau, Joseph
Darveau, Chs
Darveau, Joseph
DeBlois, l'hon. P A

Dechêne, F M
Dechêne, Gilbert M, M P P
Dechêne, Pierre M
Delâge, J B
Delagrave, Henri
Deléry, Gustave
Delisle, Arthur
Delisle, Ferdinand
Delisle, P G
Demartigny, C P L
Demers, A J
Demers, L J
Demers, Robert
Dénéchaux, Oscar
Dérrouin, François
Déry, Napoléon
Desforges, Anathole
Dessane, Léon
DeVarennes, F
Dion, Arthur
Dion, Ezique
Dion, F X
Dion, J B
Dion, R E
Dionne, Adolphe
Donati, Joseph
Dorion, C E
Doucet, Eugène
Doyle, William
Drolet, Désiré
Drolet, Eugène
Drolet, Gaspard
Dr. uin, F X
Dubeau, E J
Duchesnay, Arthur
Duchesnay, E J
Dufresne, L N
Dumontier, J F
Dumoulin, P B
Dunn, Thomas
Dupré, Edmond
Dupuis, l'abbé J B C
Duquet, Cyrille
Dussault, A
Dutil, J B
Dyonnet, L.

E

Edge, Auguste

F

Faguy, l'abbé F X
Fiset, Albert
Fiset, L J C
Fiset, Pierre
Fitzpatrick, Chs
Flynn, l'hon E J, M P P
Fortier, Dr J E
Fortier, Félix
Frémont, Joseph
Frenette, Adolphe
Frenette, J O A
French, W H

G

Gagnon, Gustave
Garneau, J George
Garneau, L H
Garneau, l'hon P, M C L
Garneau, Nemèse
Gaumont, A
Gauvreau, Etienne
Germain, Joseph
Gilbert, Joseph
Gingras, Arthur
Gingras, Philippe
Giroux, C A
Giroux, Edmond
Giroux, Joseph E
Giroux, Rosario L
Gosselin, F X
Goujon, Léon
Gouin, Chs
Grenier, Alfred
Grenier, Napoléon

H

Hamel, Alphonse
Hamel, Eugène
Hamel, F E
Hamel, Joseph
Hamel, Joseph A
Hardy, NS
Hudon, F E
Huot, Edouard
Huot, Emmanuel
Huot, Philippe

J

Jacques, Léonidas

Jolicœur, P J
Jolicœur, P J, jnr
Joly, l'hon H G
Joncas, Chs

K

Kirouack, Frs, jnr

L

Labrègue, Cyprien
Labrègue, M A
Lafrance, C J L
Lafrance, P G
Lafrance, Victor
Laliberté, J B
Lamontagne, Louis
Landry, A C P R
Langelier, Chs, M P
Langelier, l'hon F, M P
Langevin, A E
Larivière, Thomas, jnr
LaRochelle, Edouard
LaRue, George
LaRue, George, jnr
Laurin, J O
Laurin, L N
Lavigne, Arthur
Lavoie, Dr J P
Leclerc, V N
LeDroit, Joseph
LeDroit, Théophile
Lefavre, George
Légaré, Mgr C E, Prot. Apos
Lemay, Albert
Lemay, L P
Lemieux, Joseph
Lemieux, Téléphore
Lemoine, Edouard
Lemoine, Gaspard
Lemoine, L A
LeSage, Siméon
Letellier, Blaise
Lindsay, Alexandre
Lippé, Chs
Livernois, J E
Lortie, Edmond

M

Maheux, Eusèbe

Malouin, Albert
Malouin, Jacques
Marmette, Alphonse
Martin, Joseph
Martineau, J
Martineau, J E
Matte, Napoléon
McLean, John
Methot, J O
Michaud, C R
Montambault, D J
Montminy, Chs
Moreau, Edouard
Morin, J B
Morin, L D
Murphy, John E

N

Nadeau, Joseph
Nagant, H
Noël, Lazare
Normand, Fabien

O

O'Donnell, J C

P

Pageau, J O
Pampalon, Avila
Pampalon, l'abbé D
Pampalon, Thomas
Pâquet, Arthur
Pâquet, Elzéar
Pâquet, l'hon E T
Paradis, G A
Paradis, Jules
Paradis, L L
Parant, F X
Parant, Louis
Paré, Edmond
Paré, G E
Patry, Eudore
Peachy, J F
Pelletier, L P
Penny, Frank
Picard, Arthur
Pichette, Ovide

Pinault, L F
Poitras, Edouard
Poliquin, O
Potvin, Olivier
Potvin, Thomas
Pouliot, Alphonse
Pourtier, Dr M
Prémont, Joseph
Prendergast, Godfroid
Prince, J E

R

Rancour, Noël
Redmond, John
Rémillard, L'hon E
Richard, Frédéric
Rinfret, Tancrede
Robitaille, Amédée
Robitaille, Chs I
Robitaille, Dr O
Robitaille, L A
Rochette, Téléphore
Rouillard, O
Roumilhac, Edouard
Rousseau, Cléophas
Rousseau, David
Rousseau, H B
Roy, Alfred
Roy, George
Roy, Rodolphe
Roy, Thomas
Roy, Thomas E

S

Shebyn, l'hon Jos M P P
Simard, Dr L J A
Simard, François
Sirois, L P

T

Talbot, Aimé
Tanguay, G E
Tardivel, J P
Tarte, Israël
Taschereau, Edouard
Taschereau, L'hon J T
Taschereau, Son Eminence le
Cardinal

Tessier, Cyrille
Tessier, Jules, M P P
Tessier, Ulric
Tessier, l'hon U J, J C B R
Têtu, Mgr D H, C S
Thibaudeau, Chs
Thibaudeau, l'hon I
Tourangeau, A G
Tousignant, J O
Toussaint, F X
Toussaint, F X Jnr
Trudelle, Chs
Trudelle, Edmond
Trudelle, Edouard
Trudelle, T A
Turcot, Dr E
Turcotte, H A
Turcotte, Israël
Turcotte, Nazaire

V
Vallée, Dr A
Vallée, L P
Vallerand, André E
Vallerand, F O
Vandry, Joseph
Vandry, Zéphirin
Venner, Dr T A
Verret, A H
Verret, B
Vezina, Adolphe
Vezina, J B
Vignault, Félix
Vohl, L P

W
Walsh, John E

Membres Titulaires

Fortin, Madame Achille
Hudon, Madame Théop.
Huot, Delle. Eugénie

Labrègue, Delle. Alma
Routhier, Madame F X
Roy, Delle. Alphonsine

Membres correspondants

AU CANADA:

BENOIT, M. Alphonse.....Ottawa.
BENOIT, M. Samuel....."
BONPART, M. A. de.....Montréal.
BOUCHER DE LA BRUÈRE, l'honorable P.,
M. C. L.....Saint-Hyacinthe.
BRUCHÉSI, M. l'abbé P. N.....Montréal.
CAMPEAU, M. F. R. E.....Ottawa.
CANNON, M. Lawrence.....Arthabaskaville.
DAVID, M. L. O.....Montréal.
DECAZES, M. Paul.....Québec.
DRAPEAU, M. Stanislas.....Ottawa.
GARNEAU, M. Alfred....."
LAPERRIÈRE, M. Augustin....."
LUSIGNAN, M. Alphonse....."
PANET, l'honorable Eugène....."

PROVANCHER, M. l'abbé L. Saint-Félix du Cap Rouge.
ST. CYR, M. D. N. Champlain.
SULTZ, M. Benjamin. Ottawa.
TASSÉ, M. Joseph. Montréal.
VANASSE, M. F. Montréal.

Membres honoraires

A L'ÉTRANGER

BARBARO, M. le Marquis Ramiro. Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de. Paris (France).
CAMPO-GRANDE, Son Excellence le vi-
comte de. Madrid (Espagne).
FOUCAULT, M. le comte de. Paris (France).
FRARY, M. Raoul. " "
JANNET, M. Claudio. " "
JOVELLAR, Son Excellence le général. Madrid (Espagne).
LEPLAY, M. F. Paris (France).
LEROY, M. Alphonse. Liège (Belgique).
MALLET, M. Edmond. Washington, D. C. (E.-U.).
MARTINEZ DE CAMPOS, Son Excellence le
général. Madrid (Espagne).
MORET, Son Excellence M. Segismundo. " "
O'REILLY, M. l'abbé Bernard, L. D. New-York (E.-U.).
PALACIO, M. Manuel del. Madrid (Espagne).
PRENDERGAST, Son Excellence M. Jacobo. " "
RAMEAU, M. E. Paris (France).
SAGASTA, Son Excellence M. Praxèdes
Mateo. Madrid (Espagne).
SESMAISONS, M. le comte de. Paris (France).
SILVELA, Son Excellence M. Manuel. Madrid (Espagne).
TORENO, Son Excellence le comte de. " "

AU CANADA

ANGERS, Son Excellence l'honorable
Auguste Réal, lieutenant-gouverneur
de la province de Québec. Québec.
BABY, l'honorable L. F. G., J. C. B. R. Montréal.
BOIS, M. l'abbé L. E. Maskinongé.
CARON, l'honorable L. B., J. C. S. Québec.
CHAUVEAU, l'honorable P. J. O., ancien
ministre. Montréal.
FOURNIER, l'honorable T., juge de la
cour Suprême. Ottawa.
HOWELLS, l'honorable W. C., consul des
Etats-Unis. Toronto

LANDRY, l'honorable A. P..... Dorchester, N. B.
LEFAIVRE, M. Albert, consul-général de
France..... New-York.
LEPEVRE, R. P., C. S. C..... Memramcook, N. B.
MASSON, L'Hon. L. R..... Terrebonne.
MOTHON, R. P. A. L., des Frères Prê-
cheurs..... Paris.
PELLETIER, l'honorable C. A. P., ancien
ministre, Sénateur..... Québec.
PLAMONDON, l'honorable M. A., juge de
Cour Supérieure..... Arthabaskaville.
PREMIO-REAL, Son Excel. le comte de,
consul-général d'Espagne au Canada. Québec.
RICHARD, Rév. L. F. St-Louis, N.-B.
ROUTHIER, l'honorable A. B., J. C. S.... Québec.
ROYAL, l'hon. Jos., M. P., ancien ministre. St-Boniface, Man.
TACHÉ, M. J. C., M. D..... Ottawa.
TASCHEREAU, l'hon. Henri T., J. C. S.... Montréal.
VERREAU, M. l'abbé H..... “

Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut
Canadien depuis sa fondation

| PRÉSIDENTS HONORAIRES. | PRÉSIDENTS ACTIFS. |
|---|---|
| 1848-49—L'honorable R.E. Caron. | L'honorable M. A. Plamondon. |
| 1849-50 " " | M. J. B. A. Chartier. |
| 1850-51 " " | M. F. R. Angers. |
| 1851-52 " " | L'honorable P. J. O. Chauveau. |
| 1852-53—L'honorable Ls Panet. | M. F. X. Garneau. |
| 1853-54—L'honorable Sir N. F. Belleau. | L'honorable U. J. Tessier. |
| 1854-55—L'honorable Jos. Cau- chon. | L'honorable N. Casault. |
| 1855-56—M. F. X. Garneau. | M. Cyrille Delagrave. |
| 1856-57 " " | M. L. J. C. Fiset. |
| 1857-58 " " | M. Octave Crémazie. |
| 1858-59 " " | M. P. J. Jolicœur. |
| 1859-60 " " | M. Gaspard Drolet. |
| 1860-61 " " | L'honorable L. B. Caron. |
| 1861-62 " " | M. R. J. Z. Leblanc. |
| 1862-63 " " | M. Jacques Auger. |
| 1863-64 " " | L'honorable Sir H. L. Langevin, C. B., K. C. M. G. |
| 1864-65 " " | " " |
| 1865-66 " " | M. J. C. Taché. |
| 1866-67—M. P. A. DeGaspé. | L'honorable H. T. Taschereau. |
| 1867-68 " " | L'honorable Frs Langelier. |
| 1868-69 " " | " " |
| 1869-70 " " | M. D. J. Montambault. |
| 1870-71 " " | M. T. LeDroit. |
| 1871-72—M. J. B. Meilleur. | " " |
| 1872-73—M. Cyrille Delagrave. | L'honorable Jean Blanchet. |
| 1873-74—M. L. G. Baillairgé. | " " |

| | | |
|---------|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1874-75 | —L'honorable P. J. O. Chauveau. | M. J. F. Belleau. |
| 1875-76 | , , | , , |
| 1876-77 | , , | L'honorable Ed. Rémillard. |
| 1877-78 | , , | M. J. O. Fontaine. |
| 1878-79 | —M. L. J. C. Fiset. | { M. L. P. Turcotte. Dr A. Vallée. |
| 1879-80 | , , | , , |
| 1880-81 | , , | M. H. J. J. B. Chouinard, M. P. |
| 1881-82 | , , | , , |
| 1882-83 | , , | , , |
| 1883-84 | , , | , , |
| 1884-85 | , , | M. H. A. Turcotte. |
| 1885-86 | , , | M. Alphonse Pouliot. |
| 1886-87 | , , | M. J. Frémont. |
| 1887-88 | , , | , , |
| 1888-89 | , , | , , |

Liste des revues et des journaux reçus à
l'Institut-Canadien

REVUES.

Les Nouvelles Soirées Cana-
diennes.
Revue Britannique.
Revue du Monde Catholique.
Revue Catholique des Institu-
tions et du Droit.
Le Correspondant.
Le Naturaliste Canadien.
The Musical Times.
Revue littéraire de « l'Univers. »
La Revue Canadienne.
L'Album Musical.
Le Canada-Français.
Revue politique et littéraire.
Revue Scientifique.
Le Tour du Monde.
The Critic, New York.
Revue littéraire.
The Saturday Era, New York.
L'Intermédiaire des chercheurs
et des curieux.
La Nature.
La Lyre d'Or.
Imperial Federation.
Canadian Journal of Fabrics.
La Gazette Géographique, Paris.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.

The Mechanical News.
L'illustration, Paris.
L'Univers illustré.
The Illustrated London News,
(Angleterre.)

Frank Leslie's Illustrated News-
Paper.
Scientific American.
The Graphic.
Punch.
Grip.
Le Journal d'Agriculture.
The American Poultry Yard.
Machinery Exporter.

FRANCE.

Le Journal des Débats.
L'Univers.
Paris-Canada.

CANADA.—TORONTO.

The Globe (hebdomadaire.)
The Mail, (hebdomadaire).
The Monetary Times.

MONTREAL.

La Minerve.
La Patrie.
Le Monde.
The Gazette.
The Herald.
Journal of Commerce.
Moniteur du Commerce.
The Daily Star.
La Presse.
L'Etendard.

QUÉBEC.

Le Canadien.
Le Journal de Québec.
Le Courrier du Canada.
L'Événement.
The Québec Daily Mercury.
Daily Telegraph.
L'Électeur.
The Morning Chronicle.
La Vérité.
La Gazette Officielle de Québec.
La Justice.
L'Artisan.

DIVERS.

Le Journal des Trois-Rivières.
Le Constitutionnel, :
La Concorde, :

La Gazette de Joliette.
Le Courrier de Saint-Hyacinthe.
Le Sacellois.
La Gazette Officielle d'Ottawa.
Le Canada, Ottawa.
Le Quotidien, Lévis.
Le Moniteur Acadien, Shédiac,
N. B.
Le Manitoba, St Boniface, Man.
The Weekly Freeman's N.-Y.
The New York Weekly Herald.
La Paix, Trois-Rivières.
La Feuille d'Erable, New York.
Le Nord.
L'Évangéline, Digby, N.-E.
Le Progrès du Saguenay, Chi-
coutimi.
Le Courrier de Louiseville.
Le Courrier de Fraserville.

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGES |
|--|-------|
| AVANT-PROPOS..... | III |
| Listedes conférences..... | V |
| Officiers de l'Institut..... | VII |
| §.—I. CRÉMAZIE, par M. N.-N. OLIVIER..... | 1 |
| §.—II. DE L'ANCIEN BARREAU DE FRANCE, par M. J.-E. PRINCE..... | 19 |
| §.—III. POMPÉI, par M. J. FRÉMONT..... | 47 |
| §.—IV. Notice sur Mademoiselle DE VERCHÈRES..... | 69 |
| §.—V. Relation de Mademoiselle DE VERCHÈRES..... | 73 |
| §.—VI. Présentation de l'adresse à Son Excellence le lieutenant-gouverneur ANGERS..... | 84 |
| 1. Adresse..... | 84 |
| 2. Réponse..... | 86 |
| §.—VII. Rapport des directeurs de l'Institut pour l'année 1886-1887. | 89 |
| §.—VIII. Rapport du Trésorier pour la même année..... | 92 |
| §.—IX. Rapport des directeurs de l'Institut pour l'année 1887-1888.... | 93 |
| §.—X. Rapport du Trésorier pour la même année..... | 98 |
| §.—XI. Dons faits à l'Institut depuis la publication du dernier annuaire..... | 100 |
| §.—XII. Liste des membres de l'Institut..... | 105 |
| 1—Membres actifs..... | 105 |
| 2—Membres titulaires..... | 109 |
| 3—Membres correspondants..... | 109 |
| 4—Membres honoraires..... | 110 |
| §.—XIII. Présidents de l'Institut..... | 112 |
| §.—XIV. Revues et journaux reçus à l'Institut..... | 114 |